

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

DOCUMENT DE PROGRAMMATION ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2020-2022

PREPARATION DU BUDGET DE L'ETAT 2020



TABLE DES MATIERES

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX	III
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	V
INTRODUCTION	1
CHAPITRE PREMIER : SITUATION ET PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES	3
I. CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL	3
II. SITUATION SOCIOECONOMIQUE NATIONALE RECENTE	4
II.1 EVOLUTION DES INDICATEURS MACROECONOMIQUES EN 2018 ET 2019.....	4
II.2 EVOLUTION DES INDICATEURS SOCIAUX.....	5
III. PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR LA PERIODE 2020-2022	7
CHAPITRE DEUXIEME : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	10
I. SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2018.....	10
I.1 MOBILISATION DES RESSOURCES BUDGETAIRES	10
I.1.1 Recettes internes.....	10
I.1.2 Emprunts et dons.....	11
I.2 EXECUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES.....	12
I.2.1 Dépenses courantes.....	13
I.2.2 Dépenses en capital.....	13
I.2.3 Dette publique	14
I.3 EQUILIBRE BUDGETAIRE ET FINANCEMENT	15
I.3.1 Soldes budgétaires.....	15
I.3.2 Financement.....	16
II. EXECUTION BUDGETAIRE A FIN MARS 2019.....	17
II.1 LES RESSOURCES BUDGETAIRES	17
II.1.1 Recettes internes.....	18
II.1.2 Emprunts et dons.....	18
II.2 DEPENSES BUDGETAIRES.....	19
II.2.1 Dépenses courantes.....	19
II.2.2 Dépenses d'investissement	19
II.3 LES SOLDES BUDGETAIRES.....	20
III. LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE	21
III.1 LES RESSOURCES.....	21
III.2 LES DEPENSES.....	22
III.3 LE FINANCEMENT DU DEFICIT BUDGETAIRE	24
CHAPITRE TROISIEME : BILAN ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	26
I. BILAN SYNTHETIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSCE.....	26

I.1	BILAN GLOBAL DU DSCE	26
I.1.1	Rappel des objectifs du DSCE.....	26
I.1.2	Etat de mise en œuvre du DSCE.....	27
I.2	BILAN SECTORIEL DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSCE	30
I.2.1	Domaine de la production.....	30
I.2.2	Domaine social.....	32
I.2.3	Domaine de la gouvernance.....	33
I.3	CONTRAINTES ET DIFFICULTES DE MISE EN ŒUVRE DU DSCE	35
II.	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES GLOBALES ET SECTORIELLES	35
II.1	ORIENTATIONS GLOBALES	35
II.2	ORIENTATIONS SECTORIELLES	37
II.2.1	Domaine de la production.....	37
II.2.2	Domaine social.....	38
II.2.3	Domaine de la gouvernance.....	39
	CHAPITRE QUATRIEME : PERPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2020 – 2022	40
I.	OBJECTIFS DE POLITIQUE BUDGETAIRE	40
I.1	RECETTES INTERNES NON PETROLIERES	41
I.1.1	Fiscalité Interne.....	41
I.1.2	Fiscalité de porte.....	50
I.1.3	Recettes non fiscales.....	54
I.2	LES DEPENSES	56
I.2.1	Cas des dépenses permanentes de personnels.....	57
I.2.2	Les autres dépenses courantes.....	61
I.2.3	Dépenses d'investissement public.....	68
I.3	POLITIQUE DE FINANCEMENT	74
II.	CADRAGE BUDGETAIRE 2020-2022	81
II.1	HYPOTHESES ET RISQUES	82
II.2	PROJECTIONS DES RECETTES BUDGETAIRES	83
II.3	PROJECTIONS DES DEPENSES BUDGETAIRES	85
II.4	PROJECTION DU DEFICIT BUDGETAIRE ET SON FINANCEMENT	85
III.	DETERMINANTS DE LA DEPENSE POUR LE TRIENNAT 2020-2022	86
III.1	DOMAINE DE LA PRODUCTION	87
III.2	DOMAINE SOCIAL	89
III.3	DOMAINE DE LA GOUVERNANCE	90
	CONCLUSION	92
	ANNEXES	93

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution des recettes fiscales non pétrolières de 2008 à 2018 (en milliards)	42
Figure 2 : Evolution de la masse salariale et des effectifs entre 2006 et 2018	57
Figure 3 : Evolution des dépenses de matériel des administrations en pourcentage des dépenses totales hors service de la dette de 2013 à 2018.....	61
Figure 4 : Evolution des subventions (hors SONARA) de 2013 à 2018	62
Figure 5 : Poids du BIP dans le budget global de l'Etat.....	68
Figure 6 : Profil de l'exécution du BIP	70
Figure 7 : Répartition de la dette publique par devise	78
Figure 8 : Evolution des principaux agrégats de la dette	78

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution des indicateurs clés de l'Economie camerounaise.....	9
Tableau 2 : Ressources budgétaires de l'exercice 2018 (en milliards)	12
Tableau 3 : Exécution du budget en dépenses (en milliards) (<i>reprendre le tableau</i>)	14
Tableau 4 : Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards)	15
Tableau 5 : Soldes budgétaires (en milliards).....	15
Tableau 6 : Présentation des emplois et ressources de financement (en milliards).....	16
Tableau 7 : Exécution des ressources budgétaires à fin mars 2019 (en milliards)	17
Tableau 8 : Exécution des dépenses à fin mars 2019 (en milliards).....	19
Tableau 9 : Soldes budgétaires de base (en milliards).....	20
Tableau 10 : Les évolutions opérées par poste budgétaire (en milliards).....	25
Tableau 11 : Evaluation de l'atteinte des objectifs du DSCE dans le secteur production	31
Tableau 12 : Evaluation de l'atteinte des objectifs du DSCE dans le domaine social	33
Tableau 13 : Evaluation de l'atteinte des objectifs du DSCE dans le domaine de la gouvernance .	34
Tableau 14 : Trajectoire des finances publiques 2018 - 2022	41
Tableau 15 : Contributions des recettes fiscales internes non pétrolières au budget de l'Etat en 2018	42
Tableau 16 : Rendement des impôts majeurs de la DGI (en milliards).....	43
Tableau 17 : Projection des recettes internes non pétrolières sur la période 2020-2022.....	47
Tableau 18 : Evolution des recettes douanières de 2018 à 2022	50
Tableau 19 : Situation des recettes non fiscales en 2018.....	54
Tableau 20 : Evolution des recettes non fiscales entre 2017 et 2019	54
Tableau 21 : Projections des recettes non fiscales en 2019 - 2022.....	55
Tableau 22 : Répartition des masses salariales et des effectifs par secteur (mars 2019).....	59
Tableau 23 : Evolution du niveau et profil des dépenses de biens et services et des transferts et subventions sur la période 2020-2022	66
Tableau 24 : Situation des grands projets	69
Tableau 25 : Profil d'évolution des ressources transférées en investissement.....	71
Tableau 26 : Encours de la dette publique et à garantie publique	75
Tableau 27 : Encours de la dette publique extérieure et structure par créancier	76
Tableau 28 : Indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique au 30 avril 2019	77
Tableau 29 : Hypothèses macroéconomiques sur la période 2019-2022	82
Tableau 30 : Projection des ressources de l'Etat sur la période 2020-2022.....	84
Tableau 31 : Projection des dépenses de l'Etat sur la période 2020-2022	85
Tableau 32 : Evolution du déficit public sur la période 2020-2022	86

Tableau 33 : Projections budgétaires sur le triennat 2020-2022 par secteur	87
Tableau 34 : Evolution des allocations budgétaires par secteur entre 2018 et 2020 (En milliards) 93	
Tableau 35 : Evolution de la structure sectorielle de l'allocation budgétaire pour la période 2020-2022 (en %).....	94
Tableau 36 : TOFE prévisionnel 2020-2022	95
Tableau 37 : Profil des recettes et des dépenses 2019-2021 actualisé (en % du PIB).....	97
Tableau 38 : Répartition des masses salariales et des effectifs par groupe sectoriel.....	93
Tableau 39 : Répartition des masses salariales et des effectifs par administration en mars 2019... 99	

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AE	Autorisation d'Engagement
AFD	Agence Française de Développement
AMBACAM	Ambassade du Cameroun
APE	Accords de Partenariat Economique
APME	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
ARV	Antirétroviraux
BAD	Banque Africaine de Développement
BIP	Budget d'Investissement Public
BM	Banque Mondiale
BUCREP	Bureau Central de Recensement et d'Etude de la Population
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CAA	Caisse Autonome d'Amortissement
CAMPHIA	Cameroon Population based HIV Impact Assessment
CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CHAN	Championnat d'Afrique des nations de Football
CNDP	Comité National de la Dette Publique
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COPPE	Comptage Physique des Personnels de l'Etat
CP	Crédits de Paiement
CSU	Couverture Santé Universelle
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DGB	Direction Générale du Budget
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
DP	Division de la Prévision
DPEB	Document de Programmation Economique et Budgétaire à Moyen Terme
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
	Franc de la Coopération Financière d'Afrique
FEC	Facilité Elargie de Crédits
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale
FMI	Fonds Monétaire International
HALCOMI	Opération Halte au Commerce Illicite
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IS	Impôt sur les Sociétés
LF	Loi de Finances
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires

MINFI	Ministère des Finances
MW	Mégawatts
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OTA	Obligation du Trésor Assimilable
PAJER-U	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PAK	Port Autonome de KRIBI
PANEJ	Plan d'Action National pour l'Emploi des Jeunes
PAREC	Programme d'Appui aux Réformes de l'Education au Cameroun
PBF	Performance Based Financing
PEF	Programme Economique et Financier
PIAASI	Projet Intégré d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel
PIB	Produit Intérieur Brut
PIFMAS	Projet d'Insertion Socioéconomique des Jeunes par la Création des Micro-entreprises de Fabrication de Matériels Sportifs
PLANUT	Plan d'Urgence Triennal Pour l'Accélération de la Croissance
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PPA	Projet de Performance Annuelle
PPP	Partenariat Public Privé
PSV	Personne Socialement Vulnérable
PTSJ	Plan Triennal Spécial Jeunes
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RAP	Rapport Annuel de Performance
RFE-AEP	Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques
RGAE	Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage
RIO	Ressources Internes Ordinaires
RT	Ressources Transférées
SEND	Soldes Engagés Non Décaissés
SIGIPES	Système Informatique de Gestion Intégrée des Personnels de l'Etat et de la Solde
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SONARA	Société Nationale de Raffinage
TEC	Tarif Extérieur Commun
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TSPP	Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
US	United States
XDR	Special Drawing Rights ou Droits de Tirages Spéciaux (FMI)

INTRODUCTION

Le 11 juillet 2018, le Président de la République a promulgué deux lois majeures, à savoir : la loi N°2018/011 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun et la loi N°2018/012 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

D'application immédiate, ces deux textes qui rentrent dans le cadre de la transposition en droit interne des directives communautaires de décembre 2011 relatives au cadre harmonisé de gestion des finances publiques de la CEMAC, sont porteurs d'innovations permettant d'améliorer les pratiques et procédures de préparation et d'adoption du budget de l'Etat, afin d'en assurer la transparence et le caractère participatif.

A cet effet, ils introduisent dans le processus budgétaire, l'organisation à mi-exercice d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) au Parlement. L'article 11 de la loi portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques dispose en effet que : (1) « Chaque année avant le 1^{er} juillet, le Gouvernement transmet au Parlement les documents de cadrage à moyen terme définis à l'article 10 ci-dessus (Cadre budgétaire à moyen terme et cadres de dépenses à moyen terme), accompagnés d'un rapport sur la situation macroéconomique et d'un rapport sur l'exécution du budget de l'exercice en cours » ; (2) « Sur la base de ces documents et rapports, le Parlement organise un débat d'orientation budgétaire en séance publique, mais sans vote ». Avant l'adoption des lois du 11 juillet susmentionnées, le Parlement n'intervenait dans la procédure budgétaire qu'au moment où le projet de loi de finances lui était transmis pour examen et adoption. Ce positionnement au bout de la chaîne d'élaboration du budget de l'Etat avait pour inconvénient de focaliser l'attention des Parlementaires sur les problématiques liées à l'allocation des ressources et d'éviter les débats sur les objectifs et les instruments de la politique budgétaire. L'intérêt de débattre de la politique budgétaire est effectivement de moindre importance lorsque le projet de loi de finances est déjà finalisé et transmis par le Gouvernement pour examen et adoption dans un cadre temporel et institutionnel contraint.

A travers le Débat d'Orientation Budgétaire, le Parlement va désormais intervenir en amont pour mieux contribuer à la définition du cadrage macroéconomique et budgétaire. Il sera ainsi amené à s'approprier les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent le projet de budget en préparation et à donner son opinion sur les choix de politique budgétaire du Gouvernement. L'institutionnalisation du DOB a comme autre plus-value qu'il offre à l'exécutif et au législatif l'opportunité de débattre chaque année des conditions, des outils et des moyens qui permettent la soutenabilité à moyen terme des finances publiques à travers un meilleur suivi des déficits publics. En effet, la finalité ultime du DOB est de créer des conditions pour l'adoption des lois de finances qui garantissent en permanence la stabilité macroéconomique et par conséquent, l'équilibre économique global.

Les documents énumérés plus haut et qui sont exigés par la loi portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques pour la tenue du DOB sont de nature à permettre au Gouvernement et au Parlement de répondre à cette exigence fondamentale. Toutefois, pour des raisons pratiques, de lisibilité et de cohérence, le Gouvernement a pris l'option de fondre le contenu de ces outils et rapports dans un document unique baptisé « Document de Programmation Economique et Budgétaire à Moyen Terme » en abrégé DPEB. Il est prospectif et porte sur les trois prochaines années.

Pour le triennat 2020-2022, il identifie pour notre pays les nouveaux défis à relever et fixe les priorités politiques qui guideront l'action des pouvoirs publics à savoir : (i) la promotion d'une croissance plus forte et inclusive ; (ii) le renforcement de la diversification économique et la transformation des produits locaux; (iii) le renforcement des mécanismes de redistribution et de protection sociale ; (iv) l'amélioration de la Gouvernance, et enfin (v) le renforcement du vivre ensemble, du bilinguisme et du multiculturalisme. L'objectif recherché est de permettre au Cameroun d'atteindre le stade de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure en 2027, pour évoluer vers le statut de Nouveau Pays Industrialisé à l'horizon 2035.

Le DPEB soumis à la discussion Parlementaire a été adopté par le Gouvernement en Conseil de Cabinet, conformément aux articles 26 et 28 du décret du 31 mai 2018 fixant le calendrier budgétaire de l'Etat. En tant que document de base du DOB, il sert de cadre de référence à l'élaboration de la loi de finances 2020 dont il définit les principales orientations, notamment le niveau de recettes attendues, les dépenses projetées et les soldes budgétaires qui en résultent, sur la base de l'évolution de la conjoncture économique nationale et internationale.

Il comporte quatre chapitres :

- (i) Les deux premiers chapitres sont des chapitres de situation. Ils décrivent dans un premier temps le contexte macroéconomique, tant au plan national qu'international. Ils présentent dans un second temps la situation des finances publiques pour l'année écoulée ainsi que pour les trois premiers mois de l'exercice en cours ;
- (ii) Les chapitres troisième et quatrième, sont des chapitres d'orientation consacrés d'une part, à la formulation des orientations stratégiques globales des politiques publiques déclinées dans les différents secteurs pour le triennat et d'autre part, les perspectives budgétaires assorties des principaux déterminants de la dépense publique sur la période 2020-2022.

CHAPITRE PREMIER : SITUATION ET PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES

Ce chapitre traite des développements économiques récents à l'échelle internationale et au plan national, ainsi que les perspectives macroéconomiques à court et moyen termes.

I. CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

L'activité économique mondiale a enregistré un ralentissement en 2018, avec un taux de croissance de 3,6% contre 4% en 2017, en lien avec l'affaiblissement de la production industrielle et de la demande mondiale, en raison des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis.

A court et moyen termes, la croissance économique mondiale devrait rester modeste, du fait du ralentissement de l'activité dans les pays avancés et de la reprise fragile dans les pays émergents et en développement. Cette évolution résulterait : (i) de la persistance des tensions commerciales entre les États-Unis et ses partenaires commerciaux, notamment la Chine; (ii) d'un resserrement des conditions financières, conjuguées à la normalisation de la politique monétaire dans les pays avancés; (iii) de l'incertitude entourant l'issue du Brexit ; (iv) des perspectives moroses pour les cours des produits de base, notamment les cours du pétrole brut. Selon le FMI, le taux de croissance mondial devrait s'établir à 3,3% en 2019 et 3,6% en 2020. En ce qui concerne l'inflation, elle devrait fléchir de 2,0 % en 2018 à 1,6% en 2019, notamment dans les pays avancés.

Sur le marché des matières premières, l'indice des cours des produits de base a baissé de 6,9% entre août 2018 et février 2019. Le cours moyen annuel du pétrole, principal produit d'exportation du Cameroun, devrait baisser de 13,4% par rapport à 2018 et se situer à 59,2 dollars et 59,0 dollars le baril en 2019 et 2020 respectivement. Cette évolution s'explique par la réduction de la production au Canada, dans les pays membres et non membres de l'OPEP, et au Venezuela.

Dans les pays avancés, la croissance devrait ralentir de 2,2 % en 2018 à 1,8 % en 2019, puis à 1,7 % en 2020. En particulier, aux États-Unis, la croissance reculerait pour s'établir à 2,3 % en 2019, puis à 1,9 % en 2020, parallèlement à l'abandon progressif des mesures de politiques budgétaires de relance. Dans la zone euro, la croissance devrait fléchir de 1,8 % en 2018 à 1,3 % en 2019, bien que l'on projette un léger regain en 2020 (+1,5 %).

La croissance dans les pays émergents et en développement d'Asie devrait s'établir à 6,3 % en 2019 et en 2020 contre 6,4 % en 2018. En Afrique subsaharienne, la croissance s'accélérait pour atteindre 3,5 % en 2019, puis 3,7 % en 2020.

Dans la CEMAC, la croissance économique a été de 1,7% en 2018, contre 0,2% en 2017. Les prévisions de croissance confortent cette tendance haussière en 2019 et 2020 avec des taux moyens annuels de 3,3%. Cette embellie est liée à une progression sensible des activités du secteur pétrolier, et une stabilisation du rythme d'évolution des activités dans le secteur non pétrolier.

II. SITUATION SOCIOECONOMIQUE NATIONALE RECENTE

II.1 Evolution des indicateurs macroéconomiques en 2018 et 2019

Nonobstant les effets néfastes des tensions sécuritaires, la dynamique économique nationale a connu une amélioration, avec une croissance estimée à 4,0% en 2018 contre 3,5% en 2017. Cette évolution est principalement due à une contraction moins importante du secteur pétrolier et gazier, du fait de l'entrée en fonctionnement de la nouvelle plate-forme offshore de gaz naturel, couplé au dynamisme du secteur non-pétrolier, dont la production a connu une croissance de 4,4% en 2018. Cette contribution du secteur non-pétrolier est la résultante des effets induits de la mise en œuvre des projets de la Coupe d'Afrique des Nations de football (CAN) ; la bonne tenue des activités de production du bois transformé et en grume, ainsi que de celles du secteur des services, en particulier la branche « banques et organismes financiers ». En 2019, le taux de croissance est estimé à 4,2%, grâce au dynamisme du secteur non pétrolier et une augmentation de la production pétrolière.

S'agissant de l'inflation, elle demeure contenue en dessous de la norme communautaire de 3% avec de fortes disparités régionales. Elle a enregistré une hausse, passant de 0,6% en 2017 à 1,1% en 2018, en liaison principalement avec le renchérissement des produits alimentaires. En 2019, l'inflation s'établirait autour de 2%.

La consolidation budgétaire s'est poursuivie en 2018, résultant de la mise en œuvre satisfaisante du programme économique et financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI), bénéficiant de la contribution des autres partenaires au développement. En effet, le déficit du solde budgétaire global est passé de 4,9% du PIB en 2017 à 2,5% du PIB en 2018. Cette situation a été possible grâce à une meilleure performance dans la mobilisation des recettes non-pétrolières (+0,7% du PIB). Cet effort de consolidation budgétaire va se poursuivre en 2019 avec un déficit budgétaire global projeté à 2% du PIB.

Pour ce qui est des comptes extérieurs, le déficit de la balance courante est évalué à 3,7% du PIB en 2018 contre 2,7% en 2017. Cette amplification est la résultante de la forte progression des importations de carburants et lubrifiants due à l'arrêt prolongé de la production au niveau de la raffinerie nationale et le recul des exportations agricoles lié aux perturbations des activités dans les zones de production des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. En 2019, le déficit du compte courant devrait se chiffrer à 3,4% du PIB.

S'agissant de la situation monétaire, les dépôts dans les banques et autres organismes financiers, ainsi que la masse monétaire au sens large ont progressé de 10% à fin décembre 2018 par rapport à la même période en 2017. Le crédit à l'économie s'est également accru de 7,2%. Les crédits au secteur privé ont progressé de 4,6%, et ceux aux entreprises publiques de 69,0%. Les réserves des banques auprès de la banque centrale restent élevées, représentant 23% des dépôts. Toutefois, la qualité de leur portefeuille s'est dégradée avec un niveau des créances en souffrance de 13% du total des crédits à fin 2017 contre 15,3% à fin 2018. En 2019, la croissance de la masse monétaire devrait atteindre 5,3% et celle du crédit à l'économie 6,3%.

II.2 Evolution des indicateurs sociaux

Selon l'annuaire statistique 2017, la population camerounaise, qui connaît un accroissement de 2,4% par an, est estimée à 23 799 022 habitants en 2018, avec près de 52 % vivant en milieu urbain. La structure par sexe montre une prédominance des femmes (51%). La population est majoritairement jeune (proportion de la population de moins de 35 ans).

S'agissant **de la pauvreté**, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté¹ au niveau national est passée de 39,9% en 2007 à 37,5 % en 2014. Ce recul de la pauvreté est plus perceptible en milieu urbain, le phénomène s'étant accentué en milieu rural, malgré les politiques de développement mises en œuvre.

En 2014, 13,6% de ménages sont propriétaires de leur logement avec titre foncier contre 10,3% en 2007. Les difficultés liées aux procédures d'immatriculation foncière, ainsi que la pauvreté des ménages constituent les principales difficultés d'accès à la propriété foncière. Des efforts restent nécessaires pour sécuriser et faciliter l'accès à la propriété foncière.

En ce qui concerne l'emploi, selon ECAM IV, le taux de sous-emploi global est passé de 71,1% en 2007 à 79,0% en 2014, soit en augmentation de 7,9 points². La création d'emplois capables d'offrir une bonne qualité de vie aux populations reste faible. En effet, près de 90,5% des actifs occupés se trouvent dans le secteur informel, dont 53% dans l'informel agricole.

S'agissant de la santé, selon l'INS, l'espérance de vie à la naissance au Cameroun est passée de 51,4 ans en 2009 à 56 ans en 2017. Le taux de mortalité infantile (0 à 1 an) est passé de 62 pour 1 000 en 2011 à 60 pour 1 000 en 2014. Le taux de mortalité infanto-juvénile (0 à 5 ans) s'est amélioré passant de 122 pour 1 000 en 2011 à 103 pour 1 000 en 2014 (MICS 5). Ces résultats reflètent les efforts consentis par le Gouvernement, notamment dans la couverture vaccinale des enfants de 12 à 23 mois et la gratuité des soins contre le paludisme pour tous les enfants de moins de 5 ans.

¹ Le seuil de pauvreté se définit comme le niveau de consommation en deçà duquel un individu est considéré comme pauvre.

² Le taux de chômage au sens du BIT est estimé à 3,8 % en 2010.

Concernant la santé maternelle, la situation s'est dégradée. En effet, le nombre de décès de femmes de suite d'accouchement a augmenté, passant de 669 décès pour 100 000 naissances vivantes sur la période 1997-2004, à 782 décès sur la période 2004-2011. La proportion d'accouchements assistés a quasi-stagné, passant de 63,6% en 2011 à 64,7% en 2014 (MICS 5).

La lutte contre le paludisme a été centrée sur la distribution des moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA). De 2010 à 2018, la morbidité palustre chez les enfants de moins de 5 ans est passée de 56% à 31%, de 49% à 22% chez les femmes enceintes et de 33% à 24% chez les personnes de plus de 5 ans (femmes enceintes exclues). Au cours de la même période, la morbidité hospitalière due au paludisme est passée de 41,6% à 24%. Le traitement gratuit du paludisme simple chez les enfants de moins de 5 ans est effectif depuis 2015.

En matière de VIH/SIDA, la prévalence est passée de 5,5% en 2004 à 3,4% en 2018 d'après l'enquête CAMPHIA (Cameroon Population based HIV Impact Assesment). Ces progrès résultent de l'accessibilité et de la gratuité des antirétroviraux, qui permettent à un plus grand nombre de malades de bénéficier du traitement. Ainsi, le nombre de PVVIH prises en charge par ARV est passé de 122 783 en 2012 à 281 083 en 2018. Le taux de couverture pour le traitement ARV est de 51% en 2018.

Pour ce qui est de l'éducation, la demande est de plus en plus forte dans tous les ordres d'enseignement. Dans *l'enseignement de base*, le taux brut de préscolarisation est passé de 39% en 2017 à 36,8% en 2018. Ce fléchissement s'explique par l'instabilité observée dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, qui enregistrent des perturbations dans le fonctionnement de plusieurs établissements scolaires. L'année scolaire 2016/2017 a accueilli dans l'enseignement maternel 522 199 élèves encadrés par 24 451 enseignants, répartis dans 16 017 salles de classe, soit un ratio moyen d'encadrement de 21 élèves par enseignant.

Dans *l'enseignement primaire*, le taux d'achèvement dans le cycle a connu une augmentation, passant de 73% en 2012 à 76,7% en 2016, avant de connaître une baisse sensible en 2017 où il se situe à 72,1%. En 2018, l'universalisation du cycle primaire s'est traduite par le renforcement de l'offre d'éducation au cycle primaire public, le soutien à la scolarisation de la jeune fille et, l'amélioration de la qualité de l'éducation dans les écoles primaires. Dans ce cycle, 4 346 811 enfants scolarisés sont répartis dans 83 286 salles de classe et encadrés par 97 333 maîtres, soit un ratio moyen d'encadrement de 45 élèves par enseignant.

Dans *l'enseignement secondaire*, le taux d'admission en première année a connu une croissance quasi linéaire passant de 52,36% en 2011 à 69,68% en 2016, avant d'enregistrer une baisse significative en 2017 pour se situer à 55,38%, du fait de la crise sécuritaire que traverse certaines parties du pays. Le poids relatif de l'enseignement technique et professionnel passe de 22,2% en 2014 à 18,81% en 2017. Durant l'année scolaire 2016/2017, l'enseignement

secondaire général a accueilli 1 891 380 élèves, encadrés par 85 888 enseignants et répartis dans 35 261 salles de classe. Le ratio moyen d'encadrement est de 22 élèves par enseignant. L'enseignement technique et professionnel a enregistré 501 790 élèves, encadrés par 25 928 enseignants et répartis dans 10 142 salles de classe, correspondant à un ratio moyen d'encadrement de 19 élèves par enseignant. Dans l'enseignement normal, les effectifs étaient de 32 776 élèves-maîtres, encadrés par 4 178 enseignants, soit un ratio moyen d'encadrement de 8 élèves-maîtres par enseignant.

L'enseignement supérieur s'est significativement développé depuis 2000. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur général, les effectifs sont passés de 196 461 en 2010/2011 à 353 840 en 2016/2017. Cette évolution est imputable au secteur public qui représente 92,43% des effectifs en 2016/2017, tandis que le poids du secteur privé est de 7,57 %. Dans les universités d'Etat, 263 840 étudiants sont encadrés par 5 088 enseignants. Le ratio d'encadrement (étudiants/enseignant) s'est amélioré de 6,1 points et se situe à 52. L'université de Yaoundé II présente le ratio le plus élevé (63). Le nombre d'institutions privées d'enseignement supérieur est de 226 en 2017. Par ailleurs, dans le cadre du programme « Higher Education Vision », 500 000 ordinateurs ont été distribués aux étudiants durant l'année académique 2017/2018, afin de favoriser l'accès du plus grand nombre d'étudiants au numérique.

III. PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR LA PERIODE 2020-2022

Les perspectives macroéconomiques demeurent favorables. La croissance de l'activité économique devrait s'établir à 4,8% en moyenne sur la période 2020-2022, en liaison avec les efforts de consolidation budgétaire entrepris par le Gouvernement dans le cadre du Programme Economique et Financier en cours. Par ailleurs, l'accroissement attendu des capacités d'offre en particulier dans le domaine énergétique et leurs effets induits sur l'investissement privé contribueront à l'expansion des différents secteurs d'activités au cours des trois prochaines années.

Le secteur primaire devrait enregistrer une croissance moyenne de 5,1% sur la période. En effet, le Gouvernement va poursuivre la mise en œuvre des mesures visant à accroître la production et la productivité des cultures vivrières, en vue d'assurer la sécurité alimentaire et de fournir les inputs aux unités de transformation. Plusieurs programmes et projets sont en cours d'exécution et ont pour objectifs d'améliorer les rendements, d'étendre les superficies cultivées, de régénérer les plantations et de contribuer à la maîtrise des itinéraires techniques de production. D'autres facteurs vont concourir à l'amélioration de la production, notamment l'accroissement de la demande en aval des agro-industries, les effets positifs des programmes de relance des filières café, banane, coton et caoutchouc et la reprise des cours des principaux produits d'exportation.

Dans le secteur **secondaire**, le taux de croissance est projeté à 4,7% en moyenne. Cette évolution serait soutenue par le regain de la production gazière, notamment le fonctionnement en plein régime de la nouvelle plate-forme offshore de gaz naturel ; ce qui permettrait d'atténuer le recul de la production pétrolière. Hors industries extractives, le secteur va bénéficier de la bonne tenue des industries manufacturières, notamment la fabrication des matériaux de construction, les industries chimiques, la transformation du bois. Ces industries bénéficieraient d'un meilleur approvisionnement en énergie électrique, à travers la mise en service des barrages hydroélectriques et la finalisation des travaux de construction des infrastructures de transport d'électricité par la SONATREL. Les BTP soutiendront également la croissance du secteur, grâce à la poursuite des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures routières et l'accélération des travaux liés aux préparatifs de la CAN 2021.

En ce qui concerne le **secteur tertiaire**, les projections de croissance sont de 4,7% en moyenne sur la période, grâce notamment au dynamisme des deux secteurs amont (secteur primaire et secteur secondaire), à l'accroissement des capacités d'offres des transports maritimes dû à l'entrée en service du port en eau profonde de Kribi et enfin, et aux effets induits de l'organisation de la CAN 2021. De même, la diversification des services de télécommunications (internet, téléphonie, télévision) et des services financiers (banques spécialisées, mobile money), devrait soutenir la dynamique de ce secteur.

Du côté des emplois du PIB, la principale source de la croissance va demeurer la consommation finale avec une contribution moyenne de 5,2 points. Entre 2020 et 2022, la consommation privée progresserait en moyenne de 5,6%. La croissance de l'investissement serait plus vigoureuse, avec une moyenne de 8,5%, en liaison avec les projets liés à l'organisation de la CAN 2021 et la poursuite des travaux du plan d'urgence triennal.

S'agissant de **l'inflation**, mesurée par la variation de l'indice des prix à la consommation finale des ménages, elle ne devrait pas excéder le seuil de 3% de la CEMAC sur la période 2020-2022, en liaison avec les mesures prises par le Gouvernement pour maîtriser les prix d'une part et pour améliorer l'offre locale en produits de grande consommation d'autre part.

Pour ce qui est **des finances publiques**, la politique de consolidation budgétaire va se poursuivre, pour permettre au Gouvernement de faire face aux effets de la volatilité des cours des matières premières. Ainsi, il est prévu un déficit moyen du solde budgétaire global de 1,5% du PIB sur la période 2020-2022.

Au niveau des **comptes extérieurs**, les projections tablent sur une réduction du déficit du compte courant qui devrait se situer à 3,2% en moyenne au cours de la période 2020-2022. Le Gouvernement devrait accélérer la mise en œuvre des mesures visant à soutenir le compte courant. Ces mesures concernent notamment la diversification des exportations, la transformation des produits primaires (cacao, bois, café, etc.), la compétitivité de l'économie nationale et la réduction progressive des importations par l'amélioration de l'offre locale des produits de consommation de masse (riz, poisson, textile, produits pétroliers, etc.).

Tableau 1 : Evolution des indicateurs clés de l'Economie camerounaise

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Secteur réel							
PIB à prix courant (milliards)	19345	20328	21382	22538	23864	25363	27049
PIB pétrolier	623	718	754	664	657	600	559
PIB non pétrolier	18722	19610	20627	21873	23207	24763	26490
	Croissance annuelle (en %)						
PIB à prix constant	4,6	3,5	4,0	4,2	4,5	4,8	5,0
PIB pétrolier	-3,6	-16,4	-2,5	0,8	-1,0	-6,5	-7,1
PIB non pétrolier	5,3	5,0	4,4	4,3	4,8	5,4	5,6
Prix							
Déflateur du PIB	1,1	1,5	1,3	1,2	1,3	1,4	1,5
Prix à la consommation	0,9	0,6	1,1	2,0	2,1	2,0	2,0
Prix des exportations	-8,0	3,1	13,5	-7,8	-0,1	0,0	0,1
<i>Dont prix du pétrole camerounais</i>	-15,4	21,4	25,3	-13,9	-0,4	-1,2	-0,5
Prix des importations	-6,7	-0,3	3,2	-0,8	0,8	0,4	1,0
Termes de l'échange	-1,2	3,4	10,3	-6,9	-0,9	-0,4	-0,9
	En pourcentage du PIB						
Les composantes de la demande							
Consommation	82,1	81,1	81,0	79,7	79,1	79,3	81,8
Privée	70,0	70,0	71,3	70,3	70,1	69,5	73,0
Publique	12,1	11,1	9,7	9,4	9,0	9,2	8,7
FBCF	28,4	28,1	30,1	28,7	28,6	29,1	29,6
Privée	20,1	19,5	24,0	24,3	22,4	23,0	23,6
Publique	8,3	8,6	6,9	6,6	6,2	6,1	6,3
Exportations B&S	19,2	18,6	18,8	19,1	19,0	18,6	17,3
Importations B&S	24,0	22,6	22,6	21,9	21,7	21,4	20,2
Secteur public							
Recettes totales et Dons	14,8	14,8	16,1	16,2	16,3	16,3	16,3
<i>Pétrolières</i>	2,2	1,9	2,3	2,2	1,9	1,6	1,4
<i>Non pétrolières (Pression fiscale)</i>	12,3	12,6	13,4	13,5	13,8	14,0	14,2
Dépenses	20,9	19,8	18,7	18,4	17,6	17,5	17,5
<i>Courantes (y compris intérêt de la dette)</i>	12,9	11,2	11,3	11,8	11,5	11,4	11,2
<i>En capital</i>	8,3	8,6	6,9	6,6	6,2	6,1	6,3
Solde budgétaire global	-6,1	-4,9	-2,5	-2,0	-1,5	-1,5	-1,5
Solde budgétaire de référence (CEMAC)	-5,4	-4,3	-2,9	-2,6	-1,7	-1,4	-1,4
Solde budgétaire primaire non pétrolier	-7,6	-4,9	-3,9	-3,4	-2,4	-2,1	-1,9
Secteur extérieur							
Solde compte courant	-3,2	-2,7	-3,7	-3,4	-3,3	-3,2	-3,2
Situation Monétaire (croissance nominale)							
Masse monétaire (M2)	5,3	5,9	14,4	5,3	6,4	6,7	9,0
Avoirs extérieurs nets	8,6	15,5	5,2	0,6	-0,4	8,6	5,8
Crédit au Gouvernement	12,6	3,4	21,6	-8,0	7,6	8,0	10,4
Crédit à l'économie	5,9	2,6	12,1	6,3	7,4	7,9	10,2

Source : MINFI/DP

CHAPITRE DEUXIEME : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Cette partie fait la synthèse de l'exécution du budget pour l'exercice 2018, aussi bien en ressources qu'en dépenses. Elle présente également le niveau de l'exécution budgétaire au premier trimestre de l'exercice 2019, ainsi que les principales évolutions contenues dans le collectif budgétaire du 29 mai 2019.

Il conviendrait de rappeler que les ressources budgétaires concernent les recettes internes et les emprunts et dons. Les recettes internes sont constituées des recettes pétrolières et non pétrolières. Les recettes non pétrolières sont composées des recettes des impôts et taxes, des recettes douanières et des recettes non fiscales. Les emprunts et dons se décomposent en prêts-projets, prêts-programmes, dons-projets, dons-programmes, émissions des titres publics et emprunts bancaires. Les dépenses budgétaires quant à elles sont constituées des dépenses courantes et des dépenses d'investissement.

I. SITUATION DE L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2018

L'exécution du budget 2018 a été marquée par quatre collectifs budgétaires matérialisés par les ordonnances Présidentielles signées respectivement les 09 avril, 04 juin, 02 octobre et 20 décembre 2018, afin de prendre en compte les changements de contexte macroéconomique et socio-politique. Les développements qui suivent mettent en relief la situation de l'exécution du budget en recettes et en dépenses à la fin de l'exercice, et dressent la situation de l'équilibre budgétaire et du financement qui en résultent.

I.1 Mobilisation des ressources budgétaires

I.1.1 Recettes internes

Les recettes budgétaires internes recouvrées au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à 3 435,9 milliards, soit un taux de réalisation de 103,4% par rapport à la prévision annuelle de 3 324 milliards. Elles augmentent de 378,8 milliards (+12,4%) comparativement à l'exercice 2017, du fait de la hausse des recettes pétrolières et non pétrolières.

Recettes pétrolières

Les recettes pétrolières se chiffrent à 500,3 milliards à fin décembre 2018. Elles sont en augmentation de 114,4 milliards (+29,6%) par rapport à 2017 du fait de la hausse de 30,7% des cours mondiaux du pétrole. Elles sont constituées de 413,3 milliards redevance pétrolière SNH et 87 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Par rapport aux 444 milliards prévision annuelle, leur taux de réalisation est de 112,7%. Cette bonne performance est imputable à la redevance SNH qui a été impactée par les effets positifs de la hausse des cours du pétrole.

Recettes non pétrolières

Les recettes non pétrolières sont de 2 935,6 milliards à fin décembre 2018 contre 2 671,2 milliards à fin décembre 2017, soit une augmentation de 264,4 milliards (+9,9%). Par rapport à l'objectif annuel de 2 880 milliards, elles sont en dépassement de 55,6 milliards, soit un taux de réalisation de 101,9%.

Concernant les recettes des impôts et taxes, sur un objectif de 1 912,0 milliards au titre de l'exercice 2018, 1 940,9 milliards ont été mobilisés, soit un taux de réalisation de 101,5%. Comparé à 2017, ce niveau de réalisation est en hausse de 150,5 milliards, soit 8,4%. Outre les effets liés au regain de l'activité économique, ce résultat a été influencé par les réformes administratives et les mesures nouvelles inscrites dans la loi de finances 2018, notamment la réforme du droit de timbre d'aéroport dont le rendement est passé de 5,2 milliards au 31 décembre 2017 à 11,2 milliards pour la même période en 2018, la réforme du système de collecte des impôts et taxes dus sur le budget de l'Etat notamment sur les procédures exceptionnelles de la dépense publique, qui a permis de mobiliser au titre de l'exercice 2018, 247,3 milliards contre 178,9 milliards en 2017. On pourrait également ajouter des améliorations enregistrées dans le suivi du fichier des contribuables actifs au niveau de la DGI, ce qui a permis de porter le nombre des contribuables de 110 839 en 2017 à 116 625 en 2018.

S'agissant des recettes douanières, au titre de l'exercice 2018, sur un objectif annuel de 800,0 milliards, 803,2 milliards ont été mobilisés, soit un taux de réalisation de 100,4% en amélioration de 8,8 points par rapport à celui de 2017. Comparativement à 2017, le niveau de réalisation des recettes douanières est en hausse de 70,5 milliards, soit 9,6%. Cette performance est liée entre autres à une hausse du trafic douanier caractérisée par : (i) une augmentation du nombre de conteneurs débarqués au Port de Douala (+3,8%) ; (ii) un accroissement des importations (+11,5%) ; (iii) une progression de 6,5% des exportations de bois brut ; et (iv) le renforcement de la lutte contre la fraude commerciale et douanière à travers l'opération HALCOMI III (Halte au Commerce Illicite).

Quant aux recettes non fiscales constituées du revenu du domaine de l'État, des produits de la vente de biens et services, du droit de transit pétrolier et des autres recettes non fiscales, sur un objectif de 168 milliards fixé dans la loi de finances de 2018, la performance globale enregistrée dans l'exécution est de 191,5 milliards, soit un taux de réalisation de 114,0%. Ce résultat s'explique par l'encaissement d'une recette exceptionnelle suite au versement de la redevance portuaire du port de Kribi d'un montant de 32,0 milliards et le dépassement de 4,5 milliards du droit de transit pétrolier par rapport aux 25 milliards prévus dans la loi de Finances, en raison d'une augmentation des volumes du pétrole transités via le pipeline Tchad-Cameroun.

I.1.2 Emprunts et dons

Afin de boucler le financement de son programme de dépense, le Gouvernement a bénéficié en 2018 des dons et recouru aux emprunts pour un montant global de 1 477,4 milliards contre

1 331,5 milliards en 2017, soit un accroissement de 11,0%. Cette évolution est principalement le fait d'un accroissement substantiel des tirages sur les prêts projets, les émissions des titres publics et les appuis budgétaires relevant de la mise en œuvre du programme économique et financier conclu avec le FMI.

Les tirages sur les prêts projets sont de 710,8 milliards correspondant à un taux de réalisation de 131,2% par rapport à la prévision annuelle de 571 milliards. Ces tirages diminuent de 4,1% par rapport à 2017 où ils se situaient à 741,5 milliards.

S'agissant des **prêts programmes** essentiellement constitués des appuis budgétaires, ils s'élèvent à 370,1 milliards, soit +104,4 milliards par rapport à 2017.

Les tirages sur dons sont quant à eux évalués à 86,7 milliards, dont 48,2 milliards pour les dons programmes et 38,5 milliards pour les dons projets. Le taux de réalisation des dons est de 134,4% par rapport à la prévision annuelle de 64,5 milliards.

S'agissant des titres publics, le Trésor Public a émis en 2018 des valeurs du Trésor nettes pour un montant de 302,0 milliards sur une prévision de 260,0 milliards, soit un taux de réalisation de 116,2%. Ces émissions nettes résultent d'un volume global de titres émis de 487,0 milliards et des remboursements de 185,0 milliards.

Tableau 2 : Ressources budgétaires de l'exercice 2018 (en milliards)

<i>RUBRIQUES</i>	L.F. 2018 (a)	Ordonnance 2018 (b)	Jan - Déc 18 Réalizations (c)	Jan - Déc 17 Réalizations (d)	Taux de Réal (c/b) (%)
<i>A- RECETTES INTERNES</i>	3175	3324	3435,9	3057,1	103,4
I-Recettes pétrolières	362	444	500,3	385,9	112,7
II- Recettes non pétrolières	2813	2880	2935,6	2671,2	101,9
1- Recettes fiscales	2645	2712	2744,1	2523,1	101,2
2- Recettes non fiscales	168	168	191,5	148,1	114,0
<i>B- EMPRUNTS ET DONS</i>	1338,5	1365,5	1477,4	1331,5	108,2
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	4513,5	4689,5	4913,3	4388,6	104,8

Source : MINFI/DP

I.2 Exécution des dépenses budgétaires

La dotation globale de dépenses prévues dans la loi de finances 2018 est de 4 689,5 milliards et le niveau de dépenses effectivement réalisées est de 4 832,9 milliards (soit un taux d'exécution de 103,1%). Cette réalisation inclue les dépenses extra budgétaires évaluées à 218,4 milliards.

I.2.1 Dépenses courantes

Les dépenses courantes exécutées se sont élevées à 2 360,0 milliards sur une dotation initiale de 2 342,0 milliards, soit un taux d'exécution de 100,8% correspondant à un dépassement de 18,0 milliards. Il est important de signaler que ce niveau de réalisation intègre les ordonnancements effectifs de 2 300,5 milliards et 59,5 milliards payés par avance de trésorerie et n'ayant pas fait l'objet de couverture budgétaire.

Les dépenses de personnel prévues dans la loi de finances s'élèvent à 1 024,3 milliards, dont 969,8 milliards traitement et salaires (94,7%), et 54,5 milliards autres dépenses de personnel (5,3%). L'exécution de ces dépenses s'élève à 1 008,0 milliards, soit un taux de réalisation de 98,4%. Il se dégage une économie budgétaire de 15 milliards induite en grande partie par les premiers résultats d'apurement du fichier solde à travers l'opération de comptage physique des personnels de l'Etat (COPPE) 2018.

S'agissant des biens et services, sur une dotation de 747,6 milliards inscrite dans la loi de finances, le volume des dépenses effectivement exécutées s'est élevé à 866,1 milliards, soit un taux de réalisation de 115,8% correspondant à un dépassement de 118,5 milliards. Ce dépassement se justifie notamment par les avances de trésorerie et les interventions directes en rapport avec l'accroissement des dépenses sécuritaires.

Les **dépenses en « Transferts et subventions »** quant à elles ont été ordonnancées à hauteur de 485,9 milliards, soit 85,2% de l'enveloppe globale prévue à cet effet. Ce niveau d'exécution se justifie essentiellement par le gel de la quatrième tranche de la subvention des Etablissements Publics (EP) dans le souci de respecter les critères du PEF.

I.2.2 Dépenses en capital

La situation de l'exécution des dépenses en capital au terme de l'exercice 2018 présente un niveau de réalisation de 111,2% par rapport à la dotation initiale de 1 291,5 milliards. Ce taux correspond à un volume global de dépenses en capital exécutées de 1 435,6 milliards. Cette performance s'explique essentiellement par l'accélération des décaissements enregistrés sur les projets à financements extérieurs.

En ce qui concerne les dépenses sur ressources internes ordinaires, elles affichent au terme de l'exercice 2018, relativement à la dotation initiale de 695,5 milliards, un taux de réalisation de 95,3%. La plupart des postes de dépenses indiquent un taux d'exécution par rapport à la dotation initiale au-delà de 90%, à l'exception des dépenses sur ressources internes affectées à la réalisation des projets CAN (65,5%), des dépenses en faveur de la mise en œuvre des projets du Plan Triennal Spécial Jeunes (33,3%) et les crédits de réhabilitation/restructuration (85,3%). Ces niveaux de réalisation inférieurs à la moyenne globale dans ces catégories de dépenses s'expliquent principalement par des retards observés dans la contractualisation de certains de ces projets et le paiement des décomptes, ainsi qu'un faible engouement des prestataires à soumissionner à la Commande Publique en raison du climat sécuritaire dans certaines régions du pays.

Les dépenses sur financements extérieurs au cours de l'exercice 2018, ont été exécutées à hauteur de 749,3 milliards, soit un taux d'exécution de 125,7 %, par rapport au plafond de décaissement des FINEX fixé par la Loi de finances 2018 (596 milliards). L'essentiel des décaissements est fait au profit des projets de construction des stades, en vue de l'organisation de la CAN (182,0 milliards) et des projets routiers ainsi que ceux des voiries urbaines (226,8 milliards).

I.2.3 Dette publique

Sur une dotation annuelle de 1 056,0 milliards, les dépenses effectuées pour le compte du service de la dette publique globale ont affiché un volume des ordonnancements de 1 037,3 milliards, soit un taux d'exécution de 98,2%.

Le service **de la dette publique extérieure** s'élève à 366,4 milliards sur une dotation de 343,0 milliards, soit un taux d'exécution de 106,8%. Les ordonnancements du principal sont de 210,7 milliards, soit un taux d'exécution de 95,9%. Le montant des intérêts ordonnancés est de 155,7 milliards et leur taux de réalisation de 126,3%.

La dette publique intérieure a quant à elle été ordonnancée à hauteur de 671,0 milliards, pour une dotation de 713 milliards, soit un taux réalisation de 94,1 %. Pour le principal de cette dette, les ordonnancements se chiffrent à 518,9 milliards, sur une dotation de 188,5 milliards, soit un taux d'exécution de 275,3% principalement dû au paiement de la dette intérieure dont notamment les dettes fiscales des administrations d'assiette et les dettes des marketeurs. Le montant des intérêts versés a quant à lui été de 47,1 milliards, soit 170,7% sur une dotation 27,6 milliards.

Tableau 3 : Exécution du budget en dépenses (en milliards)

	Loi de finances 2018 (a)	CP Révisé (b)	Ordonnancement Global (f)	Taux d'ordonnancement (f)/(a) (en %)
A - DEPENSES COURANTES	2 342,0	2 324,7	2 360,0	100,8%
I - Dépenses de personnel	1 024,3	1 017,2	1 008,0	98,4%
II - Biens et services	747,6	820,2	866,1	115,8%
III - Transferts et subventions	570,0	487,3	485,9	85,2%
B - DEPENSES EN CAPITAL	1 291,5	1 310,5	1 435,6	111,2%
I - Dépenses d'investissement sur ressources internes	658,5	670,2	639,8	97,2%
II - Participation	27,0	38,0	37,9	140,5%
III - Réhabilitation / Restructuration	10,0	9,0	8,5	85,3%
IV - Financement extérieur	596,0	593,3	749,3	125,7%
C - DETTE PUBLIQUE	1 056,0	1 054,3	1 037,3	98,2%
I - Dette publique intérieure	713,0	688,0	671,0	94,1%
II - Dette publique extérieure	343,0	366,4	366,4	106,8%
TOTAL	4 689,5	4 689,5	4 832,9	103,1%

Source : MINFI/DGB

I.3 Equilibre budgétaire et financement

Le budget de l'exercice 2018 a été voté avec un objectif de déficit de 2,6% du PIB, pour un besoin de financement budgétaire évalué à 532,7 milliards. Après exécution, ce déficit se situe à 2,5% du PIB en fin d'exercice.

I.3.1 Soldes budgétaires

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des ressources et dépenses budgétaires au sens strict et permet de dégager les différents soldes.

Tableau 4 : Synthèse de l'exécution budgétaire (en milliards)

RESSOURCES		DEPENSES	
<i>RECETTES INTERNES ET DONNS</i>	Montant	<i>DEPENSES COURANTES</i>	Montant
Recettes fiscales brutes	2 744,2	Intérêts et commissions	198,6
<i>Dont remboursements des crédits TVA</i>	72,0	Dépenses de personnel	1006,7
Recettes fiscales nettes	2 672,2	Biens et services	729,8
Recettes pétrolières	500,3	Transferts courants	547,1
Recettes non fiscales	191,5	<i>DEPENSES EN CAPITAL</i>	
<i>Total recettes internes nettes</i>	3 363,9	Dépenses sur financements extérieurs	749,3
Dons programmes	48,2	Dépenses sur ressources propres	674,3
Dons projets	38,5	Participation/Restructuration	50,2
<i>RECETTES EXCEPTIONNELLES</i>		<i>AUTRES DEPENSES</i>	
Recettes de privatisations		Prêts nets	27,3
RECETTES NETTES BUDGET GENERAL	3 450,6	DEPENSES BUDGET GENERAL	3 983,3

Source : MINFI/DGB

Le PIB projeté lors de l'élaboration de la loi de finances 2018 était de 20 694,0 milliards. Au terme de l'exercice, la réalisation utilisée pour le calcul des différents soldes est estimée à 21 382,0 milliards ; ce dernier niveau est utilisé pour déterminer les soldes réalisés en valeur relative.

Tableau 5 : Soldes budgétaires (en milliards)

NATURE DU SOLDE	MONTANT LFR 2018	REALISATION 2018
SOLDE PRIMAIRE	-362,0	-334,1
<i>En % du PIB</i>	<i>-1,7</i>	<i>-1,6</i>
SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER	-806,0	-834,4
<i>En % du PIB</i>	<i>-3,9</i>	<i>-3,9</i>
SOLDE GLOBAL	-537,0	-532,7
<i>En % du PIB</i>	<i>-2,6</i>	<i>-2,5</i>

Source : MINFI/DGB

Solde primaire

Le solde primaire est la différence entre les recettes et les dépenses hors intérêt de la dette. En pourcentage du PIB, il est de -1,6% du PIB.

Solde budgétaire global

Le solde budgétaire global est la différence entre les recettes et les dépenses totales. Il est déficitaire à -532,7 milliards, soit -2,5% du PIB, au-dessus de l'objectif -2,6% du PIB visé lors de l'élaboration de la loi de finances rectificative.

I.3.2 Financement

Les opérations de financement réalisées au titre de l'exercice 2018 ont permis de couvrir : (i) le déficit budgétaire à hauteur de 532,7 milliards, (ii) l'amortissement de la dette intérieure et extérieure (96,4 et 196,2 milliards), (iii) le remboursement des crédits de TVA (72,0 milliards), (iv) les dépenses des correspondants du Trésor (455,6 milliards) et de (v) la variation des arriérés portant le total des besoins de financement (1 430,5 milliards).

Tableau 6 : Présentation des emplois et ressources de financement (en milliards)

BESOINS DE FINANCEMENT	MONTANT	RESSOURCES DE FINANCEMENTS	MONTANT
Financement du Déficit	532,7	Prêts projets	710,8
Amortissement de la dette	292,6	Emission des Titres publics (non bancaire)	61,5
<i>Dette extérieure</i>	<i>196,2</i>	Appuis Budgétaires	282,5
<i>Dette intérieure (hors correspondants)</i>	<i>96,4</i>	Financement bancaire	309,3
Restes à payer/Arriérés intérieurs y compris dette non structurée	77,5	<i>Dont compte séquestre TVA</i>	72
Remboursement des crédits TVA	72	Autres ressources de trésorerie	27,3
Dépenses des correspondants	455,6	Ecart de financement	39,1
TOTAL	1 430,5	TOTAL	1 430,5

Source : MINFI/DP

En définitive, le budget de l'exercice 2018 s'est exécuté de manière globalement satisfaisante en raison notamment des bonnes performances en matière de mobilisation des recettes, malgré les contraintes très élevées au niveau des dépenses. La hausse du cours du baril du pétrole, ainsi que certains faits socio-économiques ont conduit à un reprofilage du budget de l'Etat qui est passé de 4 513,5 milliards à 4 689,5 milliards, soit une augmentation de 176 milliards (+3,9%).

Les efforts de régulation (arrêt anticipé des engagements, maintien du blocage de précaution et gel de certains crédits) ont permis d'atteindre en 2018 un niveau de déficit du solde global de -532,7 milliards, soit -2,5% du PIB. Le solde primaire et le solde primaire non pétrolier se sont établis à -1,6% du PIB et à -3,9% du PIB respectivement. Ces réalisations sont conformes à la trajectoire de consolidation budgétaire telle que définie dans le cadre du Programme Economique et Financier.

Au niveau du financement intérieur, les pressions sécuritaires, la prise en charge des dépenses stratégiques et les efforts de réduction des engagements vis-à-vis des correspondants ont eu pour conséquences l'accumulation des arriérés au titre de l'exercice 2018 d'une part, et d'autre part, le non-respect du critère sur la constitution des réserves à la Banque centrale. Toutefois, certaines problématiques méritent une attention particulière pour les prochains exercices, notamment la maîtrise des financements extérieurs, des procédures dérogatoires, « la dette flottante », l'endettement et les dépenses relatives aux contraintes sécuritaires.

II. EXECUTION BUDGETAIRE A FIN MARS 2019

Cette section traite de l'exécution des ressources et des dépenses budgétaires au terme des trois premiers mois de l'exercice 2019. Elle présente également les soldes budgétaires qui en découlent.

II.1 Les ressources budgétaires

Les ressources budgétaires totales mobilisées s'élèvent à 1 060,5 milliards au terme du premier trimestre de l'exercice 2019, en retrait de 45,5 milliards (-4,1%) par rapport au premier trimestre 2018. Elles présentent un taux de réalisation de 91,3% par rapport à l'objectif trimestriel de 1 161,7 milliards. Cette sous performance s'observe aussi bien au niveau des recettes internes qu'au niveau des ressources sur emprunts et dons.

Tableau 7 : Exécution des ressources budgétaires à fin mars 2019 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F. 2019 (a)	Jan-Mars 19 Prévisions (b)	Jan-Mars 19 Réalizations (c)	Jan-Mars 19 Réalizations (d)	Ecart (e)=(c-b)	Taux de Réalisation (c/b) (%)	Variation	
							(c/d) (abs)	(c/d) (%)
A- RECETTES INTERNES	3529,5	808,0	777,2	733,0	-30,8	96,2	44,2	6,0
I-Recettes pétrolières	450,0	89,6	125,8	95,5	36,2	140,4	30,3	31,7
1-Redevance SNH	358,5	89,6	113,9	88,6	24,3	127,1	25,3	28,6
2-IS pétrole	91,5	0,0	11,9	6,9	11,9	-	5,0	72,5
II- Recettes non pétrolières	3079,5	718,4	651,4	637,5	-67,0	90,7	13,9	2,2
1- Recettes Fiscales	2899,5	673,4	617,4	597,8	-56,0	91,7	19,6	3,3
a- Recettes des impôts et taxes	2058,0	494,6	463,4	449,3	-31,2	93,7	14,1	3,1
Dont - TVA	863,0	160,4	120,6	139,4	-39,8	75,2	-18,8	-13,5
- IS non pétrole	350,0	133,4	143,3	124,6	9,9	107,4	18,7	15,0
b- Recettes douanières	841,5	178,8	154,0	148,5	-24,8	86,1	5,5	3,7
Dont - Droit de douane à l'importation	376,4	76,2	66,4	66,3	-9,8	87,1	0,1	0,2
- TVA import.	422,6	79,9	63,3	68,0	-16,6	79,2	-4,7	-6,9
2- Recettes non fiscales	180,0	45,0	34,0	39,7	-11,0	75,6	-5,7	-14,4
B- EMPRUNTS ET DONNS	1321,0	353,7	283,3	373,0	-70,4	80,1	-89,7	-24,0
Dont - Prêts projets	588,0	147,0	137,2	180,3	-9,8	93,3	-43,1	-23,9
- Dons	79,0	19,0	8,3	14,6	-10,7	43,7	-6,3	-43,2
- Emission des titres publics	260,0	40,0	137,8	60,0	97,8	344,5	77,8	129,7
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	4850,5	1161,7	1060,5	1106,0	-101,2	91,3	-45,5	-4,1

Source : MINFI

II.1.1 Recettes internes

Les recettes budgétaires internes ont été recouvrées à hauteur de 777,2 milliards, en augmentation de 44,2 milliards (+6%) par rapport à la même période de l'exercice 2018 où elles se situaient à 733 milliards. Cette hausse s'observe sur les deux grandes rubriques de ces recettes, à savoir les recettes pétrolières et non pétrolières. Toutefois, elles affichent un taux de réalisation de 96,2% par rapport aux 808 milliards d'objectif trimestriel de l'exercice 2019.

Les recettes pétrolières recouvrées se chiffrent à 125,8 milliards à fin mars 2019, en hausse de 30,3 milliards (+31,7%) par rapport à fin mars 2018, essentiellement du fait de la hausse en glissement annuel des cours mondiaux du pétrole. Par rapport aux 89,6 milliards prévision trimestrielle, elles enregistrent un taux de réalisation de 140,4%, en raison de la remontée des cours du pétrole.

Les recettes non pétrolières passent de 637,5 milliards à fin mars 2018 à 651,4 milliards à fin mars 2019, soit une augmentation de 13,9 milliards (+2,2%) entre les deux périodes. Par rapport aux 718,4 milliards prévision trimestrielle, elles présentent un taux de réalisation de 90,7%. Cette sous performance s'explique principalement par les sous réalisations en recettes fiscales (91,7% de réalisation) et non fiscales (75,6%), qui elles-mêmes résultent des retards dans l'application de certaines mesures nouvelles de la loi de finances en matière fiscale, et de l'absence de couverture des recettes affectées au premier trimestre 2019. Pour les mesures fiscales, elles concernent notamment : les droits d'accises spécifiques sur les boissons gazeuses et sodas importés, les tabacs, ainsi que les vins, whiskies, champagnes et spiritueux, qui devraient rapporter 13 milliards en 2019 ; et la suppression de l'exonération de TVA sur les contrats et commissions d'assurance vie et maladie souscrits par les particuliers pour laquelle 2 milliards sont attendus en 2019.

II.1.2 Emprunts et dons

Les emprunts et dons décaissés s'élèvent à 283,3 milliards au premier trimestre 2019 contre 373 milliards au premier trimestre 2018, soit une baisse de 89,7 milliards (-24,0%) entre les deux périodes. Cette baisse résulte du recul des prêts et dons projets, ainsi que des appuis budgétaires où aucun tirage n'a été enregistré pour la période sous revue, contrairement à l'année 2018 où 118,1 milliards avaient été décaissés durant le premier trimestre. Les emprunts et dons présentent un taux de réalisation de 80,1% par rapport aux 353,7 milliards prévision trimestrielle.

S'agissant **des titres publics**, le Trésor public en a émis pour un montant de 137,8 milliards contre 60 milliards au premier trimestre 2018, soit une hausse de 77,8 milliards entre les deux périodes. Les titres émis comprennent 123,0 milliards Bons du Trésor Assimilables (BTA) et 14,8 milliards d'Obligations du Trésor Assimilables (OTA). Le taux de réalisation des émissions est de 305% par rapport aux 40 milliards d'objectif trimestriel.

II.2 Dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires totales base ordonnancements se chiffrent à 902,8 milliards à fin mars 2019 contre 985,2 milliards à fin mars 2018, soit une diminution de 82,4 milliards (-8,4%) entre les deux périodes. Cette diminution s'observe essentiellement au niveau des dépenses d'investissement, qui enregistrent une baisse suite au retour à un rythme normal de décaissement après l'accélération de 2018 liée aux chantiers de la CAN et aux mesures prises pour limiter les engagements provisionnels. Le total des dépenses à fin mars présente un taux d'exécution de 18,6% par rapport aux prévisions annuelles. Par composantes, ce taux est de 17,8% pour les dépenses courantes, 14,2% pour les dépenses d'investissement et 17,8% pour le service de la dette publique.

Tableau 8 : Exécution des dépenses à fin mars 2019 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F. 2019 (a)	Jan - Mars 19 Réalizations (b)	Jan - Mars 18 Réalizations (c)	Ecart (d)=(b-a)	Taux d'exécution (b/a)%	Variation	
						(c/b)	(c/b)
						(abs)	(%)
DEPENSES							
I-Dépenses courantes	2465,5	438,3	453,0	-2027,2	17,8	-14,7	-3,2
Dépenses de personnel	1058,2	238,5	259,2	-819,7	22,5	-20,7	-8,0
Dépenses de Biens & Services	811,6	98,7	104,8	-712,9	12,2	-6,1	-5,8
Transferts et pensions	595,7	101,1	89,0	-494,6	17,0	12,1	13,6
II- Dépenses d'investissement	1327,6	189,0	332,4	-1138,6	14,2	-143,4	-43,1
Sur financements extérieurs	617,0	145,5	183,0	-471,5	23,6	-37,5	-20,5
Sur ressources propres.	670,6	38,7	142,4	-631,9	5,8	-103,7	-72,8
Dépenses de restructuration	40,0	4,8	7,0	-35,2	12,0	-2,2	-31,0
III- Dépenses diverses à régulariser	0,0	87,0	37,2	87,0	-	49,8	133,9
IV- Service de la dette publique	1057,4	188,5	162,6	-868,9	17,8	26,0	16,0
Dette extérieure	461,0	101,5	112,8	-359,5	22,0	-11,3	-10,0
Dette intérieure	596,4	87,0	49,8	-509,4	14,6	37,2	74,7
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	4850,5	902,8	985,2	-3947,7	18,6	-82,4	-8,4

Source : MINFI

II.2.1 Dépenses courantes

Les dépenses courantes régressent de 14,7 milliards (-3,2%) par rapport à fin mars 2018 pour se situer à 438,3 milliards à fin mars 2019. Par rapport aux 2 465,5 milliards prévus pour l'année, le taux d'exécution de ces dépenses est de 17,8%. Les principales composantes enregistrent les taux d'exécution de 22,5% pour les dépenses de personnel, 12,2% pour les dépenses de biens et services et 17,0% pour les dépenses de transferts et pensions.

II.2.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 189,0 milliards à fin mars 2019 contre 332,4 milliards à fin mars 2018, soit une baisse de 143,4 (-43,1%) milliards entre les deux périodes. Par rapport à la prévision annuelle, le taux d'exécution de ces dépenses est de 14,2%. Cette

sous performance relative est due à la baisse des dépenses sur financements extérieurs et des dépenses sur ressources propres. Les principales rubriques de ces dépenses présentent des taux d'exécution de 5,8% pour les dépenses d'investissement sur ressources propres, 23,6% pour les dépenses d'investissement sur financements extérieurs, et 12% pour les dépenses de restructuration.

II.3 Les soldes budgétaires

Au terme du premier trimestre de l'exercice 2019, reflétant les recettes et dons encaissés et les dépenses exécutées, les soldes budgétaires (nets des remboursements de crédits de TVA) se présentent comme suit : le solde global se situe à 19,6 milliards, tandis que le solde primaire et le solde primaire non pétrolier s'établissent respectivement à 53,2 milliards et -72,6 milliards. Ces soldes sont influencés par les contraintes du PEF en matière de mobilisation des ressources, de resserrement de la régulation budgétaire, et de maîtrise des appels de fonds.

Tableau 9 : Soldes budgétaires de base (en milliards)

RESSOURCES	Montant	DEPENSES	Réalisations (Jan-Mars 2019)
BUDGET GENERAL			
RECETTES INTERNES ET DONNS		DEPENSES COURANTES	
Recettes fiscales brutes	617,4	Intérêts dettes extérieure et intérieure	33,6
<i>Dont remboursement des crédits de TVA</i>	18,0	Dépenses de personnel	238,5
<i>Recettes fiscales nettes</i>	599,4	Biens et services	98,7
<i>Recettes pétrolières</i>	125,8	Transferts courants	101,1
<i>Recettes non fiscales</i>	34,0	DEPENSES EN CAPITAL	
Total Recettes internes nettes	759,2	Dépenses sur financements extérieurs	145,5
Dons	8,3	Dépenses sur ressources propres	38,7
		Dépenses de Participation/Restructuration	4,8
RECETTES EXCEPTIONNELLES		AUTRES DEPENSES	
Recettes de privatisations		Dépenses à régulariser	87,0
RECETTES NETTES BUDGET GENERAL	767,5	DEPENSES BUDGET GENERAL	747,9
NATURE DU SOLDE	LFI 2019	Réalisations (Jan-Mars 2019)	
SOLDE PRIMAIRE	-284,6	53,2	
SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER	-734,6	-72,6	
SOLDE GLOBAL	-482,6	19,6	

Source : MINFI

III. LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

L'environnement économique et budgétaire a été marqué en ce début d'année 2019, par certains faits qui ont fortement influencé les hypothèses ayant présidé l'élaboration de la loi de finances 2019. Dans ce contexte, de concert avec nos Partenaires Techniques et Financiers notamment le Fond Monétaire International (FMI), il a paru judicieux de procéder à un reprofilage du Budget de l'Etat 2019, pour mieux prendre en compte les priorités actuelles du Gouvernement, en maintenant l'objectif de déficit budgétaire à 2% du PIB. C'est l'objet de l'ordonnance N°2019/001 du 29 mai 2019 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi de finances 2019.

Le profil des ressources budgétaires connaît une hausse substantielle de 361,5 milliards provenant essentiellement d'un accroissement des titres publics émis, des décaissements sur les financements extérieurs et des dons attendus, mais aussi d'une augmentation du niveau des recettes fiscales et pétrolières. Cette nouvelle marge permet de prendre en charge les nombreuses contraintes supplémentaires qui pèsent sur l'exécution du budget de l'Etat 2019, à savoir : la réduction du stock important d'arriérés intérieurs, le relèvement des dépenses d'investissement sur financements extérieurs, la recapitalisation de la Banque des Petites et Moyennes Entreprises, le soutien du prix des carburants à la pompe, la sécurité et le relèvement de l'allocation dédiée à la prise en charge des pensions. Les éléments de ce nouveau cadre sont ci-après présentés avec une estimation de leur impact budgétaire.

III.1 Les ressources

Par rapport aux ressources, les ajustements ont porté sur toutes les natures de recettes et sont guidés par les éléments ci-après :

Les recettes pétrolières

Un accroissement des recettes pétrolières : malgré la quasi-stabilité observée par rapport à l'évolution des cours mondiaux du pétrole, les recettes pétrolières connaissent une augmentation de l'ordre 56 milliards due principalement à un accroissement de la production.

Les recettes fiscales

Un accroissement des recettes fiscales : Les réalisations de recettes fiscales à fin 2018 ont été plus importantes que celles estimées lors de la préparation du budget et utilisées comme base de projection des recettes fiscales de 2019. La prise en compte de cette bonne performance comme base de prévision fait accroître les recettes fiscales de 24,5 milliards. La pression fiscale passera ainsi de 13,4% du PIB en 2018 à 13,5% en 2019. Il convient de signaler que cette augmentation des recettes est imputée à l'administration fiscale à hauteur 16 milliards et 8,5 milliards à l'administration douanière, en raison de leurs performances respectives au cours de l'exercice 2018.

Les recettes non fiscales

Une augmentation des recettes non fiscales : Comme dans le cas des recettes fiscales, les performances enregistrées à fin 2018 dans cette catégorie de recettes a entraîné une révision à la hausse de l'objectif projeté en 2019. C'est ainsi qu'en 2019, l'objectif attendu au titre des recettes non fiscales passe de 180 milliards à 200 milliards soit une variation de 20 milliards.

Les dons

Une augmentation des ressources au titre des dons : Suite à la réévaluation des ressources C2D, le niveau de dons attendus en 2019 connaît un accroissement de 21 milliards, passant de 79 milliards en loi de Finances initiale à 100 milliards.

Les ressources de financement

Un accroissement du niveau des titres publics à émettre au cours de cette année : Afin d'éponger le stock important d'arriérés intérieurs constitués au niveau de l'Etat et compte tenu de la profondeur du marché financier, les émissions de titre vont voir leur niveau passer de 260 milliards à 350 milliards, soit une augmentation de 90 milliards.

Au niveau des autres ressources de financement, les fluctuations du taux de change du dollar, le glissement en 2019 du décaissement de l'appui budgétaire de la Banque Mondiale initialement prévu en 2018 d'un montant de 59 milliards, et la baisse des décaissements de la BAD à hauteur de 33 milliards impactent le niveau des appuis budgétaires attendus. Toutes choses qui situent le niveau des appuis budgétaires de 2019 à 358 milliards contre une prévision initiale de 329 milliards, soit une variation de 29 milliards.

Par ailleurs, les prêts nets enregistrés, d'un montant de 27 milliards, remboursés par la SONARA et qui n'étaient pas prévu en loi de finances permettent d'accroître les marges en financement.

Toutes ces dispositions permettent de prendre en charge les nouvelles priorités en matière de dépenses.

III.2 Les dépenses

Au niveau des dépenses plusieurs réajustements ont été opérés. Afin de permettre la prise en compte des nouvelles priorités du Gouvernement et de maintenir l'objectif de déficit du solde budgétaire à 2% du PIB, certaines réallocations ont été effectuées et notamment concernant les postes de dépenses suivants :

Dépenses de personnel

Un redéploiement des économies budgétaires réalisées dans le cadre du COPPE 2018 : Les résultats de l'opération de comptage physique du personnel de l'Etat font ressortir des économies de l'ordre de 3 milliards par mois ; lors de la préparation du budget 2019 les résultats

du COPPE n'étant pas encore disponible l'impact de ces économies n'a pas été répercuté sur la projection de la masse salariale 2019, en le faisant une fois cette information disponible, les dépenses de personnels subissent une diminution de 26 milliards.

Dépenses de biens et services

Une baisse à hauteur de 50 milliards opérée sur les enveloppes des dépenses de biens et services des administrations : Etant donné que, les nouvelles priorités du Gouvernement ne sont pas accompagnées par un relèvement substantiel des recettes attendues, il y a une nécessité de revoir à la baisse les enveloppes des dépenses de biens et services des administrations.

Les marges sollicitées s'élèvent à 80 milliards, mais pour préserver la mise en œuvre de diverses activités dans les administrations, nous avons pu obtenir seulement 50 milliards correspondant au montant total de tous les blocages de précaution opérés dans les chapitres budgétaires en début d'exercice 2019, excepté les ministères qui portent les dépenses sociales compte tenu de l'engagement pris par le Gouvernement dans le cadre du Programme Economique et Financier par rapport au respect d'un plancher de dépenses sociales.

Le renforcement de la provision de sécurité par un accroissement de 20 milliards. En effet le rythme de sollicitations de dépenses liées à la lutte contre l'insécurité dans les régions de l'Extrême Nord et de l'Est d'une part, et la maîtrise de la crise sociale dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest a réduit considérablement la provision constituée dans le cadre de la loi de Finances initiale 2019, il était donc important compte tenu du contexte de renforcer cette provision.

Un ajustement à la hausse à hauteur de 30 milliards, des dépenses liées à l'organisation des prochaines échéances électorales. En effet lors de l'élaboration de la Loi de finances, la provision constituée pour prendre en charge les dépenses liées à l'organisation des élections était de 50 milliards et avait été évaluée par rapport aux élections législatives et municipales. Une fois l'élection régionale et la mise en place des régions annoncé il y a une nécessité de renforcer les marges de manœuvre budgétaires liées aux élections afin d'assurer une organisation harmonieuse de toutes les échéances électorales.

Les transferts et subventions

Le renforcement de la provision à hauteur de 20,3 milliards en vue d'une meilleure prise en charge des dépenses liées au soutien du prix du carburant à la pompe. En effet depuis le début de l'exercice, les cours mondiaux du baril de pétrole sont à la hausse et compte tenu de la politique de stabilisation des prix à la pompe, la SONARA enregistre d'importants manques à gagner qui se chiffrent mensuellement à environ 11,7 milliards soit toute chose restant égale par ailleurs environ 140 milliards pour toute l'année. La provision en Loi de finances initiale étant de 104 milliards, cet ajout 20,3 milliards permettra juste de réduire le gap qui était de 36 milliards. Donc une ardoise de 16 milliards environ reste sans crédits.

Le relèvement de l'enveloppe nécessaire à la prise en charge des pensions à hauteur de 1 milliard. Cet ajustement est nécessaire pour prendre en charge tous les pensionnés ; notamment ceux réhabilités par une mesure du MINFI qui a autorisé le paiement de la prépension à tous les pensionnés qui par le passé, étaient suspendus de perception de la pension dès qu'ils ont bénéficié de la prépension durant deux ans sans avoir vu leur dossier de pension aboutir.

Dépenses d'investissement sur ressources propres

Une réduction de 17,6 milliards dépenses d'investissement sur ressources propres, la hausse importante des dépenses d'investissement sur ressources extérieures a eu pour effet une dégradation du solde primaire ; afin de maintenir le niveau de déficit à 2% du PIB, il était nécessaire de revoir à la baisse les dépenses d'investissement sur ressources propres. Dans cette démarche de réduction, les résultats de l'évaluation de la mise en œuvre à fin mars 2019 ont été mis à contribution, car les projets dont la mise en œuvre a été reportée pour d'autres exercices budgétaires sont ceux qui ont des difficultés de démarrage, donc véritablement pas matures.

Dépenses d'investissements sur ressources extérieures

Un accroissement important à hauteur de 158 milliards dépenses d'investissement sur financements extérieurs ; en effet la forte contraction exercée sur les appels de fonds en 2018, en vue de respecter l'objectif de solde primaire à 2,6% du PIB a eu un impact défavorable dans la bonne exécution des projets à financements conjoints en 2018. Dans les perspectives d'améliorer l'exécution des projets en prenant en charge les nombreux décomptes en instance, il a paru judicieux de revoir de façon significative ce poste de dépense.

Dépenses de restructurations/réhabilitations

Un renforcement à hauteur de 10 milliards la provision dédiée à la prise des participations ; en effet cette provision servira à la recapitalisation de la banque des Petites et Moyennes Entreprises. Il convient d'indiquer que le soutien du prix à la pompe des carburants a été imputé dans le Chapitre 60 « Subvention de fonctionnement », la recapitalisation de la BPME dans le chapitre 92 « Participations » et le renforcement des provisions pour sécurité et pour élections au chapitre 65 « Dépenses Communes ».

III.3 Le financement du déficit budgétaire

Enfin, des réajustements ont été effectués au niveau de la dette extérieure et intérieure pour prendre en compte les informations actualisées, sur la base des nouvelles conventions et de la variation des taux de change.

Dans cet environnement, le budget de l'Etat 2019 passe de 4 850,5 milliards à 5 212 milliards, soit une augmentation en valeur absolue de 361,5 milliards et de 7,5% en valeur relative. Le niveau de déficit budgétaire global se stabilise à 2% du PIB par rapport à la loi de finances 2019.

Tableau 10 : Les évolutions opérées par poste budgétaire (en milliards)

	LFI 2019	2019 rév.	V°	%
Total ressources	4 850,5	5 185,0	334,5	6,9%
Recettes internes et dons	3 608,5	3 730,0	121,5	3,4%
Recettes pétrolières	450,0	506,0	56,0	12,4%
Recettes non pétrolières	3 079,5	3 124,0	44,5	1,4%
Recettes fiscales	2 899,5	2 924,0	24,5	0,8%
Impôts et taxes	2 058,0	2 074,0	16,0	0,8%
Recettes douanières	841,5	850,0	8,5	1,0%
Recettes non fiscales	180,0	200,0	20,0	11,1%
Dons	79,0	100,0	21,0	26,6%
Projets	29,0	28,0	-1,0	-3,4%
Autres	50,0	72,0	22,0	44,0%
Financement Brut	1 242,0	1 455,0	213,0	17,1%
Prêts projet	588,0	747,0	159,0	27,0%
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	329,0	358,0	29,0	8,8%
<i>Dont FMI</i>	<i>86,0</i>	<i>88,0</i>	<i>2,0</i>	<i>2,3%</i>
<i>UE</i>	<i>23,0</i>	<i>23,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0%</i>
<i>AFD</i>	<i>66,0</i>	<i>66,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0%</i>
<i>BM</i>	<i>56,0</i>	<i>115,0</i>	<i>59,0</i>	<i>105,4%</i>
<i>BAD</i>	<i>99,0</i>	<i>66,0</i>	<i>-33,0</i>	<i>-33,3%</i>
Emission des titres	260,0	350,0	90,0	34,6%
Financement bancaire	65,0	0,0	-65,0	-100,0%
Dépenses totales et prêts nets	4 850,5	5 185,0	334,5	85,7%
Dépenses courantes	2 465,5	2 451,0	-14,5	-0,6%
Dépenses de personnel	1 058,0	1 032,0	-26,0	-2,5%
Achats de biens et services	895,2	802,0	-93,2	-10,4%
Transferts et subventions	512,3	617,0	104,7	20,4%
Dépenses de capital	1 327,6	1 478,0	150,4	11,3%
Dépenses s/financements extérieurs	617,0	775,0	158,0	25,6%
Dépenses s/ressources propres	670,6	653,0	-17,6	-2,6%
Dépenses de Participation/restructuration	40,0	50,0	10,0	25,0%
Prêts nets		-27,0	-27,0	
Service de la Dette	1 057,4	1 283,0	225,6	74,9%
Service de la dette extérieure	461,0	541,0	80,0	17,4%
Principal	310,0	381,0	71,0	22,9%
Intérêts	151,0	160,0	9,0	6,0%
Service de la dette intérieure	596,4	742,0	145,6	57,6%
Principal	272,4	364,1	91,7	33,6%
Intérêts	47,0	48,0	1,0	2,1%
Crédits de TVA	100,0	81,4	-18,6	-18,6%
Restes à payer/Arriérés intérieurs y compris remboursement dette marketers	177,0	248,5	72	40,4%
Capacité (+) / Besoin de financement (-)	0	0	0	

Source : MINFI/DP

CHAPITRE TROISIEME : BILAN ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES POLITIQUES PUBLIQUES

Ce chapitre dresse un bilan synthétique de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et présente les orientations stratégiques globales et sectorielles des politiques publiques à mettre en œuvre durant la période triennale 2020-2022.

I. BILAN SYNTHETIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSCE

Cette section décrit : (i) les objectifs globaux du DSCE, cadre de référence des actions du Gouvernement en matière de politiques du développement 2010-2019 ; (ii) les constats observés au terme de la mise en œuvre de ces politiques ; et (iii) les difficultés et contraintes liées à sa mise en œuvre.

I.1 Bilan global du DSCE

I.1.1 Rappel des objectifs du DSCE

Le Gouvernement a adopté en 2009, une Vision de développement à long terme dont l'objectif est de faire du Cameroun à l'horizon 2035 un pays *émergent, démocratique et uni dans sa diversité*. La même année, il s'est également doté du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), qui est le cadre d'opérationnalisation de cette Vision sur la période 2010-2019. Le DSCE avait pour objectifs stratégiques de : (i) porter la croissance économique à un rythme moyen de 5,5% par an ; (ii) ramener le taux de pauvreté de 39,9% en 2007 à moins de 28,7% en 2020 et (iii) réduire de près d'un tiers le sous-emploi, soit de 75,4 % en 2005 à moins de 50% en 2020.

Le DSCE repose sur trois piliers que sont : la croissance, l'emploi et la gouvernance.

Le pilier croissance, orienté vers l'amélioration de la productivité globale de l'économie camerounaise, avait pour objectif de créer suffisamment des biens et services pour satisfaire les besoins de la population camerounaise. Il repose sur neuf politiques publiques à savoir : (i) la stabilisation durable du cadre macroéconomique et le financement adéquat de l'économie ; (ii) le développement des infrastructures de production ; (iii) la modernisation de l'agriculture qui doit devenir "une agriculture de deuxième génération" ; (iv) le développement de l'exploitation minière ; (v) l'expansion de l'industrie manufacturière et la professionnalisation accrue des services ; (vi) le renforcement de l'intégration sous régionale en Afrique et la diversification des échanges ; (vii) l'amélioration du système national de santé ; (viii) la mutation du système éducatif afin de disposer de ressources humaines réellement capables de porter la vision d'un Cameroun émergent en 2035 ; et (ix) le développement d'un système de protection sociale et de solidarité nationale.

Le pilier emploi, conçu comme principal levier de redistribution des fruits de la croissance, comporte trois axes d'interventions : (i) l'accroissement massif de l'offre d'emplois décents à travers le développement des PME, la promotion de l'emploi salarié, l'éclosion des pôles de croissance et des bassins d'emplois ; (ii) la gestion de la demande d'emplois qui devait aboutir à une amélioration substantielle de l'adéquation formation-emploi et faciliter l'insertion professionnelle ; et, (iii) l'amélioration de l'efficacité du marché avec plus de transparence et une meilleure circulation de l'information sur les opportunités offertes sur le marché de l'emploi.

Le pilier gouvernance et gestion stratégique de l'État est structuré autour trois axes d'interventions qui sont : (i) la gouvernance politique qui vise le renforcement de l'état de droit et la sécurité des personnes et des biens, la consolidation de la démocratie, l'approfondissement du processus de décentralisation, etc. ; (ii) la gouvernance économique qui consiste au renforcement du rôle de l'État-stratège, au resserrement de la chaîne planification-programmation-budgétisation, à l'amélioration de l'environnement des affaires, au renforcement de la lutte contre la corruption et les détournements de fonds, etc. ; et, (iii) la gouvernance administrative relative à la poursuite de la modernisation de l'administration publique et la mise en place d'un système de gestion axé sur la performance.

I.1.2 Etat de mise en œuvre du DSCE

Sur la période 2010-2018, le Cameroun a enregistré un taux de croissance économique moyen annuel de 4,6%. Cette croissance qui était sur une bonne dynamique jusqu'en 2016 a fléchi à partir de 2017 à cause du double choc économique et sécuritaire. Le taux de pauvreté a baissé passant de 39,9% en 2007 à 37,5% en 2014. Sur la même période, la proportion de pauvres a reculé en milieu urbain passant de 12,2% à 8,9%, tandis qu'en milieu rural elle s'est accrue de 1,8 point, passant de 55% à 56,8%. S'agissant du taux de sous-emploi, il est passé de 75,8% en 2005 à 77% en 2014. De plus, 90% des travailleurs exercent dans le secteur informel qui est caractérisé par la précarité des emplois.

La revue de la mise en œuvre des politiques de développement sur la période 2010-2018 a mis en lumière les principales réalisations, décrites selon les trois piliers du DSCE. De ce bilan, il en ressort ce qui suit :

En ce qui concerne la croissance, le cadre macroéconomique a été relativement stable sur la période. Grace à la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures engagés par le Gouvernement afin de consolider le tissu productif national. Il s'agit entre autres des barrages (Lom Pangar, Memve'ele, Mekin), le Complexe industrialo-portuaire de Kribi et le deuxième pont sur le Wouri.

De même, des projets visant à favoriser la mécanisation et la réalisation de l'agriculture de deuxième génération ont été menés (l'usine d'assemblage des tracteurs d'Ebolowa, le programme économique d'aménagement du territoire pour la promotion des entreprises de

moyennes et grandes importances dans le secteur rural au Cameroun (Programmes Agropoles)), etc.

Par ailleurs, un système de protection sociale, le projet "Filets Sociaux" a été lancé en 2012 afin de réduire la pauvreté chronique en priorité dans les régions les plus pauvres du pays. Des mesures ont été prises pour étendre la sécurité sociale aux acteurs du secteur informel.

Dans le même temps, des initiatives ont été prises en vue du renforcement de l'intégration en Afrique en général et de la densification des échanges dans la sous-région Afrique centrale en particulier avec la réalisation de plusieurs projets intégrateurs (les corridors routiers Sangmélima-Ouessou (Congo), Bamenda-Enugu (Nigéria) ; le pont sur le fleuve Logone devant relier le Cameroun et le Tchad ; etc.). S'agissant de la diversification des partenaires commerciaux, le Cameroun a diversifié son portefeuille en s'orientant davantage vers les pays émergents.

En outre, le système sanitaire a connu des améliorations avec la construction de plusieurs hôpitaux de références, la formation des personnels de santé et l'amélioration de la couverture vaccinale. Dans le même ordre d'idées, le développement du système éducatif et de formation professionnelle, a connu des améliorations dans les différents ordres d'enseignement, notamment les ratios d'encadrement. Les efforts en vue de la généralisation de la gratuité effective de l'école primaire se sont poursuivis.

Afin de renforcer cette dynamique, le Gouvernement a adopté un Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la Croissance (PLANUT). Ce dernier s'articule autour de sept champs d'interventions à savoir : l'agriculture et l'élevage ; l'urbanisme et l'habitat ; l'eau ; la santé ; l'énergie ; les routes ; et, la sécurité.

S'agissant du pilier emploi, les principales actions ont consisté à affiner et renforcer l'efficacité du dispositif d'aide à la création d'emplois. Aussi, la loi N°2013/04 du 16 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement a été promulguée afin de promouvoir l'investissement privé et favoriser la création d'emplois à travers notamment l'approche HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre).

Par ailleurs, une véritable politique d'aide et d'accompagnement a été engagée pour permettre l'adéquation entre l'offre et la demande d'emplois. Ainsi, 1 648 centres et instituts publics et privés de formation professionnelle offrant près de 240 spécialités de formation à plus de 45 000 apprenants chaque année ont été créés ou renforcés. De plus, le Gouvernement a adopté une loi sur la formation professionnelle le 11 juillet 2018. Cette loi a prévu un organe de pilotage de la formation professionnelle à savoir le Conseil National de la Formation et de l'Orientation Professionnelle.

En plus, le Gouvernement a intensifié les actions visant à la professionnalisation des enseignements et l'introduction des approches par compétences (APC).

En ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité du marché du travail, des efforts ont été menés pour une meilleure régulation dudit marché, afin de favoriser la transparence et l'équité dans les procédures ainsi qu'une meilleure circulation de l'information sur les offres d'emplois et de formation professionnelle. En outre, il conviendrait également de souligner que les activités d'orientation, de formation, de sensibilisation et de promotion de l'auto-emploi à l'endroit des jeunes ont été menées par les structures comme le Fonds National de l'Emploi (FNE), le Centre pilote d'Orientation Scolaire, Universitaire et Professionnelle (COSUP), le Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U), etc.

En outre, pour faciliter et accélérer l'insertion socioéconomique des jeunes, le Plan Triennal Spécial Jeune (PTSJ) a été lancé en janvier 2017 pour un montant de 102 milliards. Il est axé autour de trois composantes essentielles : (i) la mise en place d'un observatoire national de la jeunesse ; (ii) la spécialisation et le renforcement des capacités des programmes existants ; et, (iii) le développement des infrastructures et équipement sociaux éducatifs. Le processus vise à appuyer 1,5 millions de jeunes de toutes les dix régions du Cameroun.

Dans le pilier gouvernance et gestion stratégique de l'État, d'importantes avancées ont également été enregistrées.

Pour ce qui est de la gouvernance politique, la deuxième chambre du Parlement (le SENAT) est opérationnelle depuis 2013, et le Conseil Constitutionnel est en activité depuis février 2018. La loi n°2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénale a été promulguée ; l'informatisation des services de la Sûreté Nationale et l'interconnexion des délégations régionales et aéroports est effective ; la promulgation de la loi n°2011/013 du 13 juillet 2011 relative au vote des citoyens camerounais établis ou résidant à l'étranger et son Décret d'application n°2011/237 du 08 août 2011 ; la promulgation de la Loi n° 2011/024 du 14 décembre 2011 relative à la lutte contre le trafic et la traite des personnes.

En matière de gouvernance locale, les premières compétences ont été transférées aux communes par l'État central dès 2010. Conformément au principe de progressivité, 63 compétences ont été transférées aux communes par l'Etat central entre 2010 et 2018. Pour ce qui est des ressources financières allouées aux CTD par transfert de fiscalité ou par dotation, au 31 décembre 2017 près de 260 milliards FCFA ont déjà été alloués. Entre 2011 et 2017, 1506 projets communaux et intercommunaux ont été financés par le FEICOM pour une enveloppe globale d'environ 125 milliards en appui à la mise en œuvre des plans communaux de développement élaborés sous l'égide du PNDP (Programme National de Développement Participatif). De plus, un ministère spécialement chargé de la décentralisation et du

développement local a été créé. Ce qui montre l'option prise par le Gouvernement pour l'accélération du processus de la décentralisation.

En matière de gouvernance administrative et financière, le cadre de gestion de la dette s'est amélioré avec la création en 2008 du Comité National de la Dette Publique (CNDP) dans le but d'améliorer la qualité de l'endettement public. L'avis est obligatoirement requis sur toutes les questions relatives à l'endettement public et l'octroi des garanties. Par ailleurs, la modernisation du système de gestion des finances publiques a connu des avancées significatives depuis 2010 avec la mise en application effective du budget programme depuis 2013; la promulgation le 12 juillet 2017 des lois portant statut général des établissements publics ; la promulgation le 11 juillet 2018 des lois portant respectivement code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun et régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

Par ailleurs, un régime de la déconcentration de la gestion des personnels de l'État et de la solde a été mis en place par décret n°2012/079 du 09 mars 2012; un nouveau code des marchés publics a vu le jour par décret présidentiel le 20 juin 2018. A cette liste s'ajoutent les textes récemment signés à savoir : (i) le décret N°2019/281 du 31 mai 2019 fixant le calendrier budgétaire ; (ii) les décrets N°2019/320, N°2019/321 et N°2019/322 du 19 du 19 juin 2019, relatifs à l'application des dispositions des lois du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques et des établissements publics ; (iii) le décret N°2018/4992 du 21 juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public.

Il conviendrait également de relever que depuis 2010 le Gouvernement a conduit plusieurs opérations et campagnes de lutte contre la corruption et le détournement des deniers publics à l'instar de l'opération de Comptage Physique du Personnel de l'Etat (COPPE 2018), qui a permis de retirer du fichier solde plus de 10 000 agents publics fictifs pour une économie budgétaire annuelle d'environ 30 milliards.

I.2 Bilan sectoriel de la mise en œuvre du DSCE

Cette partie dresse le bilan des politiques mises en œuvre dans les domaines décrit dans le DSCE. Ces domaines concernent la production, le social et la gouvernance.

I.2.1 Domaine de la production

Le domaine de la production englobe toutes les activités de production et d'échange des biens et services. Il implique le développement des infrastructures, le développement rural ainsi que les industries et services. La mise en œuvre des politiques dans ce domaine a été assez satisfaisante, au regard des objectifs poursuivis.

S'agissant du développement des infrastructures, plusieurs grands projets ont été réalisés depuis 2010 portant sur le transport, l'énergie, les télécommunications, l'aménagement et la

viabilisation des centres urbains, et l’approvisionnement en eau potable. En matière d’énergie, les capacités d’offre énergétique se sont accrues de 584 mégawatts, passant de 933 mégawatts en 2009 à 1517 mégawatts en 2017, pour une cible du DSCE est de 3000 mégawatts en 2020. Pour ce qui est des télécommunications, la fibre optique a été étendue à l’ensemble du territoire, et un câble sous-marin reliant le Cameroun au Brésil a été construit. Pour faciliter l’accès des populations des zones reculées aux services informatiques et à l’internet, 231 télécentres ont été construits. En outre, s’agissant de l’aménagement et de la viabilisation des centres urbains, 2400 logements sociaux ont été construits pour une cible de 17000 en 2020, et plusieurs voiries urbaines ont été construites ou réhabilitées. Ainsi, la densité routière est passée de 26% en 2010 à 30% en 2018. Cependant, certains projets ont connu des retards dans leur mise en exploitation en raison de leur faible connectivité.

Concernant l’agriculture et le développement rural, la contribution du secteur agricole dans le PIB a reculé, passant de 5,3% en 2013 à 3,1% en 2017, sur une cible de 7,1% en 2020 ; plusieurs raisons expliquent cette évolution, notamment les mauvaises conditions climatiques, la baisse des prix sur le marché international, ainsi que la faible mécanisation de l’agriculture.

S’agissant des industries et services, la part de l’industrie manufacturière dans le PIB a augmenté de 1,9 point passant de 11,8% en 2010 à 13,7% en 2015, pour une cible de 25% en 2020. Dans le même temps, l’objectif était de porter la part de la manufacture dans les exportations de 6,3% en 2010 à 30,6% en 2020. Cette part était de 11% en 2018, soit un écart de 19,6% par rapport à la cible, qui s’explique en partie par la faiblesse du tissu industriel local et l’absence d’un plan directeur d’industrialisation opérationnel.

Le tableau ci-dessous présente la situation des indicateurs du domaine par rapport au DSCE.

Tableau 11 : Evaluation de l'atteinte des objectifs du DSCE dans le secteur production

Indicateur	Baseline	Situation actuelle	Cible (DSCE 2020)
Part du secteur secondaire dans le PIB	19,1% (2010)	28,3% (2017)	30,9%
Secteur des infrastructures			
Les capacités de production électrique	933 MW (2009)	1517 MW (2017)	3000 MW
Taux d’Accès à l’eau potable	45,3% (2007)	61%, (2016)	75%
Densité routière	26 % (2010)	30 %	34 %
Nombre de logements ou sociaux construits		2400 logements	17 000 logements
Secteur rural			
Croissance du PIB agricole	5,3 % (2013)	3,1 % (2017)	7,1%
Exportations agricoles. (% des exportations Total)	53 % (2010)	55 %	75%
Secteur des industries et services			
Part de l’industrie manufacturière dans le PIB	11,8 % (2010)	13,7 % (2015)	25%
Part de la manufacture dans les exportations	6,3% (2010)	11%	30,6%

Source : Rapport de revue des politiques de développement, MINEPAT 2018

I.2.2 Domaine social

Le domaine social couvre les interventions liées à la redistribution des richesses, la formation du capital humain et à l'amélioration des conditions de vie des populations. Il est constitué des secteurs de la santé, de l'éducation et du développement social.

Concernant la santé, l'espérance de vie à la naissance est passée de 53 ans en 2010 à 56 ans en 2017, en grande partie du fait de l'amélioration de la couverture du territoire national en structures sanitaires. La mortalité a considérablement baissé dans certaines catégories de la population. S'agissant de la mortalité maternelle, elle a reculé, passant de 782 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2011 à 596 décès pour 100 000 vivantes en 2017 pour une cible de 195 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2020. Le taux de couverture sociale par l'assurance maladie a connu une augmentation de 3,2 points, passant de 1,5% en 2013 à 4,7% en 2016. Le taux de morbidité due au paludisme a également reculé, passant de 36% en 2010 à 23,6% en 2016. Par contre, la prévalence des maladies non transmissibles telles que les maladies cardiovasculaires et les infections respiratoires basses, qui contribuent respectivement à 14,24% et 11,56% des décès, s'est accru ces dernières années. En dépit de ces évolutions, le niveau du plateau technique reste insuffisant, la couverture géographique reste à parfaire et l'accès du plus grand nombre aux soins de santé demeure une préoccupation.

Pour ce qui est de l'éducation, les politiques mises en œuvre ont eu des impacts positifs sur l'accès à la formation. Au niveau primaire par exemple, le taux de scolarisation est passé de 27,1% en 2011 à 36,7% en 2017 pour une cible de 40% en 2020. Le taux d'achèvement s'est également accru sur la même période, passant de 73,3% à 76%, pour une cible de 100% en 2020. Les objectifs poursuivis concernant les disparités d'accès selon le sexe ont été largement atteints ; en effet, la proportion des jeunes filles scolarisées est supérieure à celle des jeunes garçons. Les objectifs relatifs à la qualité de l'éducation quant à eux, n'ont pas été atteints, dans la mesure où le score général du test harmonisé (Banque Mondiale) a régressé, passant de 451/650 en 2012 à 379/650 en 2017 pour une cible de 550/650 en 2020.

En ce qui concerne le développement social, les politiques de redistribution n'ont pas permis d'infléchir l'évolution des inégalités de revenus dans la mesure où l'indice de Gini s'est accru, passant de 0,40 en 2007 à 0,44 en 2014. Le taux de chômage urbain est quant à lui passé de 8,1% en 2010 à 10% en 2014, soit un taux supérieur de 5 points à la cible visée de 5% pour 2020. Le taux de sous-emploi est passé de 75,9% en 2010 à 77% en 2014. Les problèmes de chômage et de sous-emploi pourraient connaître une amorce de solution à travers la migration du secteur informel vers le secteur formel, et l'autonomisation des personnes vulnérables.

Le tableau ci-dessous présente les valeurs de référence, les valeurs actuelles des indicateurs des secteurs santé, éducation et développement social et les valeurs cibles pour 2020.

Tableau 12 : Evaluation de l'atteinte des objectifs du DSCE dans le domaine social

Indicateur	Baseline	Situation actuelle	Cible (DSCE 2020)
Taux de pauvreté	39,9% (2007)	37,5% (2014)	28,5%
Taux de sous-emploi	70,6%	77% (2014)	50%
Indice de capital Humain	0,41 en 2012	0,39 en 2017	0,50
Secteur de la santé			
Taux de mortalité maternelle	782 pour 100 000 naissances (2011)	596 pour 100 000 naissances (2017)	195 pour 100 000 naissances
Proportion de Districts de Santé viables	7,4% (2007)	30%, (en 2012)	80%
Taux de couverture sociale par l'assurance maladie	1,5% (2013)	4,7% (2016)	100%
Secteur de l'éducation et de la formation			
Taux d'achèvement dans le cycle primaire	73,3 % (2012)	76% (2016)	100%
Taux Brut de Scolarisation	27,1% (en 2011)	36,7 % (en 2017)	40,0 %
Score au test harmonisé au niveau primaire	451/650 (2012)	379/650	550/650
Taux d'insertion des sortants du système de formation professionnelle	41% (2010)	45 % (2016)	70 %
Secteur du développement social			
Taux de chômage urbain	8,1% (2010)	10% (2014)	5%
Taux de couverture en sécurité sociale	6,3% (2010)	23% (2016)	30,6%
Nombre de Personnes Socialement Vulnérables (PSV) bénéficiaires d'appuis en ressources productives, d'assistance multiforme et insérées ou réinsérées et économiquement autonomes	275 100 (2016)	370 038 (2017)	500 000
Indice des inégalités de revenu	0,40 (2007)	0,44	0,30

Source : Rapport de revue des politiques de développement, MINEPAT 2018

I.2.3 Domaine de la gouvernance

Le domaine de la gouvernance se caractérise par la qualité des institutions, des règles et des principes qui régissent le fonctionnement d'une société, et la manière avec laquelle les affaires publiques sont conduites dans un pays. La gouvernance s'analyse selon deux axes : la gouvernance politique et la gouvernance administrative et financière.

L'analyse de la performance liée à la mise en œuvre des politiques dans le domaine de la gouvernance montre que malgré des avancées importantes, des efforts devraient encore être consentis. En effet, des progrès sensibles ont été réalisés dans la gouvernance politique avec des avancées dans la mise en place de la décentralisation et l'implication des femmes dans les sphères de décision.

Pour ce qui est de la situation des droits de l'homme, le Cameroun occupe le 37^{ème} rang sur 54 pays en Afrique en 2016, d'après l'organisation Mo Hibrhim. Il occupait la 35^{ème} position en 2010 et cible la 20^{ème} place en 2020. Des progrès positifs ont été enregistrés en ce qui concerne le cadre institutionnel, avec la mise en place des instances tel que le SENAT et le Conseil Constitutionnel. Toutefois, la mise en place des régions telles que prévues par la constitution de 1996 reste attendue.

Concernant la gouvernance administrative et financière, la gestion macroéconomique et en particulier la transparence dans la gestion des finances publiques, s'est significativement améliorée depuis 2010 dans la mesure où le déficit du solde budgétaire de l'Etat est passé 5,4% en 2016 à 2,6% en 2018. Les politiques visant à améliorer la gouvernance économique ont permis de faire progresser le climat des affaires dont l'indice est passé de 43/100 en 2010 à plus de 47/100 en 2018. Cette performance est toutefois en dessous de la cible de 2020 qui est de 65/100. Il en est de même du nombre de jours nécessaires pour la création d'une entreprise qui est passé de 34 jours en 2010 à 16 jours en 2018, mais reste supérieur à la cible qui est de 5 jours. Le ratio de la dette publique par rapport au PIB s'est accru, passant de 19,9% en 2013 à 33,5% en 2018. La cible poursuivie en 2020 est 15%.

S'agissant de la gouvernance locale, l'objectif de transférer les compétences prévues dans la loi de 2004 a été atteint. Cependant le processus de transfert des ressources, reste à améliorer. Le tableau ci-après résume les situations actuelles et les cibles des principaux indicateurs du domaine.

Tableau 13 : Evaluation de l'atteinte des objectifs du DSCE dans le domaine de la gouvernance

Indicateur	Baseline	Situation actuelle	Cible (DSCE 2020)
Gouvernance politique			
Mise en œuvre complète de la décentralisation	Compétences et ressources partiellement transférées	Entièrement des compétences transférée, mais ressources partiellement transférées	Entièrement des compétences et des ressources transférée
Qualité de l'état de droit ³	-1,07	-1,02 (2016)	1
Classement Mo Ibrahim en matière de Droits de l'homme	35 ^{ème} sur 53 pays (2010)	37 ^{ème} rang sur 54 pays (2016)	20 ^{ème}
Taux de représentation des femmes dans les instances de décision	24 % (2005)	28 % (2017)	30 % en 2019
Gouvernance administrative et financière			
Efficacité du gouvernement	-0,89	-0,76	1,5
Mise en place des institutions prévues dans la constitution	Trois institutions à mettre en place (Senat, Conseil constitutionnel et les Conseil régionaux)	Deux institutions mises en place (Senat et Conseil constitutionnel)	Les trois institutions mises en place
Indice du climat des affaires	43/100	47,23/100 (2018)	65
Perception de la corruption	26/100	25/100 (2017)	60
Délai (nombre de jours) pour créer une entreprise	34	16 (2018)	5
Déficit du solde primaire du budget de l'État	-5,4% (2016)	-2% (2019)	-1,5%
Ratio dette publique/PIB	19,9% (2013)	33,5% (2018)	<15%

Source : Rapport de revue des politiques de développement, MINEPAT 2018

³ Données du World Governance Indicator Les valeurs varient entre -2,5 (faible) et 2,5 (élevé).

I.3 Contraintes et difficultés de mise en œuvre du DSCE

Les contraintes rencontrées lors de la mise en œuvre du DSCE sont de plusieurs ordres. Tout d'abord plusieurs facteurs exogènes ont entravé la bonne mise en œuvre des politiques publiques ainsi que leur efficacité durant ces dernières années. Il s'agit notamment du ralentissement de l'économie mondiale observé au début de la décennie 2010 qui a affecté négativement les principaux partenaires commerciaux et financiers du Cameroun et a défavorisé les investissements directs étrangers en faveur du pays. La mise en œuvre du DSCE a également été affectée par la baisse brutale des cours mondiaux du pétrole et de certaines matières premières survenue en 2015 ; elle a notamment affaibli la dynamique de croissance de l'économie camerounaise qui a toutefois fait preuve de résilience.

Au rang des facteurs internes, il est à relever la persistance des problèmes sécuritaires auxquels sont confrontés les régions de l'Est, de l'Extrême-Nord, du Nord-ouest et du Sud-Ouest. Cette crise sécuritaire continue de faire de nombreuses victimes et dégâts matériels, perturbe le bon déroulement des activités économiques dans les zones affectées, et cristallise une partie importante des dépenses de l'État en éviction à d'autres secteurs. On note aussi qu'il y a des problèmes relatifs à la maturation et la priorisation des grands projets ainsi qu'aux procédures de passation des marchés. Ce qui a entraîné des retards dans la réalisation et le mise en service de certains grands projets. En conséquence, l'investissement public n'a pas suffisamment servi de catalyseur à l'investissement privé.

II. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES GLOBALES ET SECTORIELLES

Cette partie définit au niveau global et au niveau sectoriel les orientations stratégiques à partir desquelles sont déclinées les politiques publiques que le Gouvernement entend mettre en œuvre au cours du triennat 2020-2022. Ces orientations découlent du bilan dressé à la première partie et des travaux de planification du post-DSCE.

II.1 Orientations globales

Il s'agit pour l'essentiel ici des grandes orientations stratégiques qui guideront l'action du Gouvernement en vue d'atteindre un double objectif. Premièrement, il s'agira de combler les retards observés dans la première phase de mise en œuvre de la Vision. En second lieu, il est question d'amorcer la marche vers l'atteindre du niveau des pays à revenus intermédiaires de la tranche supérieure tout en se positionnant sur le sentier des Nouveaux Pays Industrialisés. Les principaux axes qui vont orienter les politiques publiques durant le triennat 2020-2022 sont présentés ci-après.

La promotion d'une croissance plus forte et plus inclusive à partir de la consolidation des acquis obtenus de la mise en œuvre du DSCE. Il sera impératif de poursuivre la stratégie de

croissance entamée dans le DSCE en achevant et en mettant en service les grands projets de première génération démarrés afin que ceux-ci contribuent à la dynamisation de la croissance économique et la création d'emplois. Il sera aussi question de ***procéder au démarrage des grands projets de seconde génération*** pour asseoir la base industrielle du Cameroun. Le budget d'investissement public sera orienté prioritairement vers le parachèvement de ces projets.

Le renforcement de la diversification économique et la transformation locale des produits.

L'économie camerounaise bien que résiliente demeure faiblement diversifiée et repose encore sur les matières premières et les produits à faible valeur ajoutée. Il est question au cours du triennat 2020-2022 de mettre l'accent sur la mécanisation de l'agriculture, la transformation locale des produits agro-sylvo-pastoraux, le développement de l'agro-industrie et l'innovation technologique. Ainsi, un accent sera mis sur les projets transformateurs à forte valeur ajoutée et ayant grand effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie. Le Gouvernement va également s'employer à soutenir le « ***made in Cameroon*** », notamment à travers la commande publique, et la ***promotion du patriotisme économique*** afin de réduire significativement le déficit de la balance commerciale.

Le renforcement des mécanismes de redistribution et de protection sociale. La croissance économique a été très peu inclusive au cours des dix dernières années et les inégalités se sont accrues. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement entend mettre en place des instruments innovants de sécurité sociale pour les acteurs du secteur informels et améliorer l'accès des populations les plus pauvres aux soins et services de santé de base. Il s'agira également de mettre en place un système national de transferts sociaux et d'améliorer la qualité de l'éducation et de la formation.

L'amélioration la gouvernance. Dans le champ de la gouvernance politique, la mise en œuvre de la décentralisation tel que prévue par la loi 2004 portant sur la décentralisation au Cameroun sera accélérée. Il sera en effet question de procéder à une meilleure implication des CTD dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques afin que les besoins des populations locales soient mieux pris en compte. La finalisation de la mise en place des institutions prévues par la constitution fera également l'objet d'une préoccupation durant le triennat 2020-2022. En outre, des mesures particulières seront prises pour promouvoir le multiculturalisme et le vivre-ensemble. Pour ce qui est de la gouvernance administrative, l'accent sera mis sur le renforcement de la coordination dans la mise en œuvre des politiques publiques, la poursuite de la modernisation de la fonction publique et le renforcement des mécanismes de redevabilité pour accroître l'efficacité et l'efficience de la dépense publique. Pour assurer un meilleur suivi-évaluation des politiques publiques, un système statistique performant ayant un maillage régional et local sera mis en place, accompagné d'un dispositif de veille stratégique. En matière de gouvernance économique, le Gouvernement va continuer d'assurer une gestion prudente de la dette ; il poursuivra également la réforme des finances publiques et la mise en œuvre des mesures visant à améliorer le climat des affaires.

II.2 Orientations sectorielles

Ces orientations définissent les lignes directrices à partir desquelles les politiques sectorielles à mettre en œuvre au cours du *prochain* triennat vont être déclinées. Elles couvrent les secteurs de la production, les secteurs sociaux et les secteurs de la gouvernance.

II.2.1 Domaine de la production

Compte tenu de la situation actuelle dans le domaine de la production et des objectifs de développement de long terme en la matière, le premier défi est *la mise en service des grands projets afin que ces derniers contribuent efficacement au renforcement de l'appareil productif*. Le second est *la modernisation des facteurs de production dans le secteur rural et agricole*. Par conséquent, les orientations stratégiques pour le prochain triennat dans le domaine de la production sont les suivantes :

Secteur des Infrastructures

La première orientation de ce secteur concerne **la finalisation et la mise en service des grands projets de première génération**, ainsi que **le démarrage des projets de deuxième génération et leur connectivité**, afin de doter l'économie d'infrastructures de base indispensables à son industrialisation.

La deuxième orientation consiste en la **construction et réhabilitation des logements sociaux et des voiries urbaines ainsi que l'approvisionnement en eau potable** pour les besoins de la viabilisation des villes. Dans cette optique, l'aménagement et de la mise à disposition des espaces fonciers aux entreprises et aux particuliers sera une préoccupation majeure des pouvoirs publics.

Secteur Rural

Pour ce secteur, les efforts du Gouvernement seront tout d'abord consacrés au désenclavement des bassins de production agropastoraux et halieutiques en vue de réduire les coûts de production qui demeurent élevés dans le secteur primaire. Dans cette optique la poursuite de la construction et de l'aménagement des routes rurales constituera un axe privilégié.

Ensuite, les mesures relatives à la mécanisation et la modernisation de l'agriculture seront intensifiées dans le but d'accroître la productivité dans le secteur agricole. Dans ce cadre, un accent particulier sera accordé à la production des biens qui grèvent le plus la balance commerciale tels que le riz, le maïs, le poisson et le lait. La mise à disposition d'outils non sophistiqués aux producteurs des zones rurales sera également une priorité.

En outre, une emphase sera mise sur la promotion de la production locale des semences et engrais issus des instituts de recherche nationaux. Aussi, les organes et instituts locaux

de recherche seront encouragés à s'investir dans la mise sur pied d'intrants innovants à même de booster la production agricole et halieutique.

Enfin, le Gouvernement s'investira dans la restructuration économique des zones affectées par les problèmes sécuritaires, notamment les régions du Nord-ouest, du Sud-ouest et de l'Extrême-Nord, à travers notamment à la réhabilitation des plantations détruites et des appuis financiers et matériels aux opérateurs desdites régions.

Secteur des Industries et Services

La priorité du Gouvernement dans ce secteur consiste en **l'opérationnalisation du Plan Directeur d'Industrialisation**. Dans cette optique, la transformation locale sera privilégiée, notamment dans les filières du bois, du textile, des mines et de la métallurgie. La promotion du label « **Made in Cameroon** » au niveau de production et de la distribution des biens et services sera également une priorité. A cet effet, des facilités seront accordées aux producteurs locaux et les champions nationaux seront accompagnés dans des domaines clés.

Par ailleurs, **un cadre incitatif plus efficace pour le développement et la croissance des PME** sera mis en place. A cet effet, le Gouvernement s'attèlera à encourager la création des zones économiques conformément au décret n° 2019/195 du 17 avril 2019 fixant les modalités de création et de gestion des zones économiques au Cameroun.

Une attention particulière sera également accordée au développement des services, notamment dans le cadre de la promotion du tourisme, de l'économie numérique, de l'économie du sport et de l'économie artistique et culturelle.

II.2.2 Domaine social

Les principaux défis dans le domaine social sont relatifs à l'amélioration de l'accès et de la disponibilité des services sociaux, l'allègement significatif des leurs coûts et à la modernisation du système de sécurité et de protection sociale. À cet effet, les orientations stratégiques les suivantes :

Secteur de la Santé

Le relèvement **du plateau technique des structures hospitalières** en milieu rural et dans les zones reculées sera la priorité majeure dans le secteur de la santé entre 2020 et 2022, afin d'améliorer l'offre et la qualité des soins, et réduire la mortalité infantile et maternelle dans ces zones.

L'intensification de l'implantation des structures hospitalières, ainsi que le déploiement du personnel médical en milieu rural et dans les régions septentrionales sera également une

priorité, avec pour objectif d'améliorer les ratios nombre de médecin et nombre de structures hospitalières par habitants dans ces régions, qui sont parmi les plus faibles du pays.

Enfin, le Gouvernement s'attèlera à la **mise en place des préalables nécessaires à l'implémentation de la Couverture Santé Universelle** afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des services santé de qualité à moindre coût sans avoir à s'acquitter préalablement des frais y afférents.

Secteur de l'éducation et de la formation professionnelle

Dans ce secteur l'amélioration de la qualité de l'éducation sera prioritaire, à travers notamment la réforme des contenus des enseignements, la création des passerelles entre les différents ordres et niveaux d'enseignement, l'adaptation des formations à l'environnement socioéconomique, le développement de l'approche par compétences, et la définition des stratégies appropriées pour rapprocher davantage les établissements des populations.

La promotion de l'éducation inclusive sera également une priorité, à travers l'intensification des mesures de facilitation de l'accès à l'école des enfants défavorisés, des handicapés et des minorités.

Enfin, des efforts seront consacrés à l'accroissement de l'offre des enseignements techniques et professionnels dans le système éducatif afin d'améliorer l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés.

Secteur développement social

Dans le secteur du développement social, les mesures incitatives permettant aux acteurs **de migrer du secteur informel vers le secteur formel** seront intensifiées, afin de faciliter le pilotage de l'économie d'une part, et améliorer le **respect de la réglementation relative aux conditions de travail** d'autre part.

Les mesures d'autonomisation des personnes socialement vulnérables (femmes en détresse, personnes handicapées, réfugiés et personnes déplacées) feront également l'objet d'une intensification afin d'accroître leur contribution à la création de la richesse nationale.

En outre, les mécanismes de sécurité sociale non contributive seront renforcés à travers la **diversification et l'extension des programmes de transferts directs** (monétaires/en nature) et **indirects** (subventions ciblées au profit des personnes pauvres ou vulnérables) .

II.2.3 Domaine de la gouvernance

Dans le domaine de la gouvernance, les principaux défis concernent l'implication plus accrue des populations dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'amélioration significative

du climat des affaires. Les orientations stratégiques du domaine pour le prochain triennat sont déclinées ci-après.

Secteur de la gouvernance politique

Les allocations budgétaires effectuées au profit des Collectivités Territoriales Décentralisées en appui au développement local seront renforcées et les règles définissant la mise à disposition desdites allocations seront améliorées avec l'introduction de la péréquation.

En outre, la promotion du vivre-ensemble sera un axe majeur qui sera implémenté à travers notamment de la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme.

Secteur de la gouvernance administrative et financière

Le Gouvernement procédera à la **systématisation de l'approche de gestion axée sur les résultats et du principe de redevabilité dans la gestion des structures et organes publics**, afin de limiter le saupoudrage et le gaspillage des ressources de l'Etat. Une attention particulière sera également consacrée à l'intensification des mesures de lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics.

La lutte contre l'insécurité et la criminalité transfrontalières, le grand banditisme et le terrorisme seront intensifiées, afin de permettre la mise en œuvre efficace et efficiente des politiques et actions dans tous les secteurs d'activités.

Une autre priorité consistera à **la mise en place des mesures d'amélioration du climat des affaires, en particulier celles qui ont un impact positif sur l'investissement et l'entrepreneuriat**. Dans cette optique, des actions seront prises concernant entre autres, l'allègement des coûts et des procédures liées à la création d'entreprises et à l'obtention des permis de bâtir, ainsi qu'à l'implémentation des réformes du secteur bancaire dans le sens de l'amélioration des conditionnalités d'obtention des crédits.

Enfin, la maîtrise de l'endettement public, la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques demeureront des priorités en vue d'assurer la stabilité économique du pays à long terme.

CHAPITRE QUATRIEME : PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR LE TRIENNAT 2020 – 2022

I. OBJECTIFS DE POLITIQUE BUDGETAIRE

La politique du Gouvernement en matière de finances publiques continue de reposer sur la consolidation budgétaire qui comprend trois piliers à savoir : la réduction du déficit budgétaire, la maîtrise de l'endettement et la viabilité extérieure. Elle reste en cohérence avec les objectifs

du Programme économique et financier conclu avec le FMI, et conforme aux critères de convergence des politiques des pays de la sous-région CEMAC. Par ailleurs, la politique budgétaire vise à soutenir la mise en œuvre efficace de la politique de développement économique, social et culturel de la Nation visant de faire du Cameroun un pays émergent en 2035.

Dans cette perspective, le déficit budgétaire global devrait passer de 2,5 % du PIB en 2018 à 2% en 2019 avant de s'établir à 1,5% de 2020 à 2022, et le niveau d'endettement devrait se stabiliser à 40% du PIB durant cette période. Cette consolidation sera soutenue d'une part, par un effort accru en matière de mobilisation des recettes internes non pétrolières, et d'autre part, par la rationalisation des dépenses publiques et le maintien de la dette publique intérieure et extérieure sur une trajectoire soutenable.

A cet effet, le Gouvernement envisage de porter la pression fiscale de 13,4% du PIB en 2018 à 13,5% en 2019 pour un objectif de 14,2% du PIB en 2022. En dépenses, la poursuite des efforts de rationalisation entrepris par le passé devrait permettre de réduire leur poids dans le PIB de 17,5 % en 2019 à 16,5% du PIB en 2022.

Les développements qui suivent présentent les objectifs et les mesures envisagées en matière de recettes, de dépenses et dans le domaine du financement afin de maintenir nos finances publiques sur la trajectoire telle que projetée dans le tableau ci-après.

Tableau 14 : Trajectoire des finances publiques 2018 – 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
Solde global (%PIB, base ordo, dons compris)	-2,5	-2,0	-1,5	-1,5	-1,5
Solde budgétaire de référence CEMAC (%PIB)	-2,9	-2,6	-1,7	-1,4	-1,4
Pression fiscale (%PIB)	13,4	13,5	13,8	14,0	14,2
Dépenses publiques (hors service de la dette) (%PIB)	17,6	17,5	16,7	16,5	16,5
Ratio de soutenabilité de la masse salariale (% des recettes fiscales)	35,3	33,4	31,9	31,0	29,0
Encours de la dette publique (%PIB)	31,9	35,2	40,0	40,0	40,0

Source : MINFI/DGB ; NB: Le niveau du stock de la dette de 2019 est à fin avril 2019

I.1 Recettes internes non pétrolières

Les recettes internes non pétrolières regroupent les ressources provenant de la fiscalité interne appelée recettes des impôts, celles issues de la fiscalité de porte ou recettes douanières et les recettes non fiscales.

I.1.1 Fiscalité Interne

I.1.1.1 *Situation de référence*

La situation de notre politique fiscale peut être appréciée au regard des principales missions assignées à l'impôt, à savoir la mobilisation optimale des ressources (*mission financière ou*

budgétaire) d'une part, et la promotion économique et sociale d'autre part (*l'impôt comme instrument de politique publique*).

a) Situation de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières

Les recettes fiscales internes ont contribué à hauteur de 41,3% au budget de l'Etat en 2018. Elles représentent ainsi 59% des ressources propres de l'Etat.

Le tableau ci-après présente la répartition des ressources budgétaires par grandes masses.

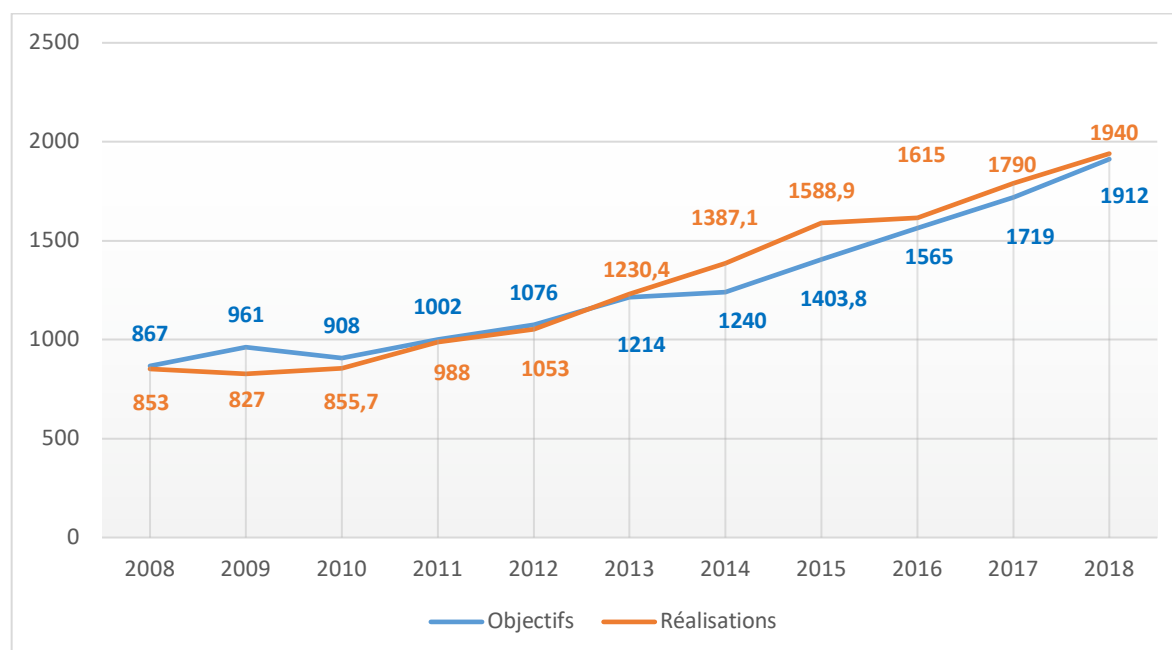
Tableau 15 : Contributions des recettes fiscales internes non pétrolières au budget de l'Etat en 2018

	Ressources		Contribution
Recettes propres	Recettes des Impôts	2 027,9	41,3%
	Recettes douanières	803,2	16,3%
	Recettes pétrolières (redevance SNH)	413,3	8,4%
	Recettes non fiscales	191,5	3,9%
	Total recettes propres	3 435,9	69,9%
Emprunts et dons	Emprunts	1 390,7	28,3%
	Dons	86,7	1,8%
	Total emprunts et dons	1 477,4	30,1%
	Total Recettes	4 913,3	100,0%

Source : MINFI/DGI (en milliards)

Sur la période 2008-2018, les recettes fiscales non pétrolières sont passées de **867 milliards** à **1 940,9 milliards**, soit une progression de **123,8%** en valeur relative.

Figure 1 : Evolution des recettes fiscales non pétrolières de 2008 à 2018 (en milliards)



Source : MINFI/DGI

Du point de vue de la structure de notre système fiscal, les recettes fiscales internes non pétrolières sont principalement adossées sur la taxation de la consommation (56,4%), l'imposition du revenu (33,5%) et du patrimoine (10,1%). Elles sont notamment portées par la TVA hors TVA douanière (40,2%), l'Impôt sur les sociétés (18,2%), les droits d'accises (9,6%) l'impôt sur le revenu des personnes physiques (9,1%), la taxe spéciale sur les produits pétroliers (6,6%) et les autres impôts et taxes (16,3%). Le tableau ci-après détaille la répartition de ces recettes fiscales par nature d'impôt.

Tableau 16 : Rendement des impôts majeurs de la DGI (en milliards)

Impôts et taxes	2018	Contribution
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	780,4	40,20%
IS non pétrolières	354,9	18,30%
Droits d'Accises	185,6	9,60%
I/Traitements et Salaires (ITS)	177,5	9,10%
Taxe Spéciale sur les Produits Pétrolier (TSPP)	127,5	6,60%
Droits d'enregistrement et timbre	111,6	5,70%
Autres	203,5	10,50%
Total	1 940,9	100,00%

Source : MINFI/DGI & Balance des Comptes du Trésor

b) Situation de la fonction économique et sociale de l'impôt

Au-delà de sa mission première qui est le financement du budget de l'Etat, la fiscalité est également utilisée comme un puissant levier de politique économique et sociale. C'est ainsi que la politique fiscale accorde une attention particulière à la promotion économique et sociale.

Du point de vue de la promotion économique, notre système fiscal regorge d'importants dispositifs d'incitations à l'investissement dans les secteurs porteurs de croissance et d'emplois. Il en est ainsi de :

- la loi du 18 avril 2013 fixant les incitations à l'investissement privé en République du Cameroun ;
- la loi du 16 décembre 2013 régissant les zones économiques au Cameroun ;
- la loi du 16 juillet 2008 fixant le régime fiscal des contrats de partenariat public privé ;
- les lois portant Codes pétrolier, minier et gazier ;
- les régimes fiscaux dérogatoires consacrés dans le Code général des impôts, à l'instar :
 - o du régime de promotion du secteur agricole ;
 - o du régime fiscal de promotion de la recherche et de l'innovation ;
 - o du régime fiscal de promotion de l'utilisation de la matière première locale ;
 - o du régime fiscal de promotion des zones économiquement sinistrées ;
 - o du régime fiscal de promotion du secteur boursier et des titres d'emprunts publics ; etc.

S’agissant de la promotion sociale, elle a présidé à la consécration dans la législation fiscale en vigueur, de plusieurs mesures fiscales, et notamment de :

- la défiscalisation des biens de première nécessité (denrées alimentaires, santé, transport urbain de masse, etc.), dans un souci de préservation du pouvoir d’achat des couches sociales défavorisées ;
- l’institution d’un régime fiscal de promotion de l’emploi jeune à la faveur de la loi de finances pour 2016, comme réponse au problème du chômage des jeunes diplômés ;
- la mise en place d’un régime fiscal de promotion de l’accès à l’habitat décent par la loi de finances 2016, consistant en l’exonération de la TVA sur les logements sociaux ainsi que sur les intérêts rémunérant les prêts destinés à l’acquisition desdits logements et la réduction des taux d’imposition des transactions immobilières.

1.1.1.2 Défis de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières

La mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières s’effectue depuis quelques années dans un contexte de transition fiscale. Une transition rendue nécessaire par l’entrée en vigueur des Accords de Partenariat Economique (APE) et la décade subséquente des recettes de porte d’une part, et la chute du cours du pétrole, entraînant avec elle celle des recettes pétrolières d’autre part. La transition fiscale consiste donc à compenser ce gap de ressources par des recettes fiscales internes non pétrolières. La mobilisation optimale des recettes fiscales internes non pétrolières fait cependant face à plusieurs défis, structurels pour certains et conjoncturels pour d’autres.

a) Les défis structurels

Du point de vue de la structure de notre système fiscal, le principal défi est d’élargir et de préserver l’assiette fiscale tout en veillant à une politique fiscale incitative au plan économique et protectrice au plan social. Dès lors, les contraintes ci-après doivent être levées :

- l’étroitesse de l’assiette fiscale ;
- l’érosion des bases taxables ;
- l’attractivité des investissements et la protection sociale.

• L’étroitesse de l’assiette fiscale

L’étroitesse de l’assiette est imputable entre autres : (i) au poids considérable de la dépense fiscale et (ii) du secteur informel, (iii) et aux difficultés de recouvrement des impôts dus par les particuliers.

(i) La nécessaire rationalisation de la dépense fiscale

La dépense fiscale qui renvoie aux exonérations, dispenses et autres mesures fiscales dérogatoires accordées à titre de leviers de politique publique, constitue l’une des principales entraves à l’élargissement de l’assiette. Consentie dans l’optique d’incitation à

l'investissement ou de préservation du pouvoir d'achat des ménages, elle prive l'Etat chaque année d'importantes ressources sans parfois produire les effets escomptés.

L'étude sur la dépense fiscale réalisée au titre de l'exercice 2017 et annexée au projet de Loi de finances 2018, évalue l'impact budgétaire des mesures fiscales dérogatoires accordées aux entreprises et aux ménages à **605,5 milliards**, soit **24%** des recettes fiscales non pétrolières mobilisées et **3,1%** du Produit Intérieur Brut (PIB).

Du point de vue de sa structure, la dépense fiscale résulte en grande partie des exonérations en matière de TVA (**45,8%** du volume global), d'Impôt sur les sociétés (**13,9%**), d'Impôt sur le revenu des personnes physiques (**8,9%**) et des droits d'enregistrement (**11,7%**). Vues sous le prisme de leur finalité, elles visent globalement des objectifs économiques (**63,4%**) et sociaux (**36,4%**).

Nonobstant leur coût budgétaire considérable, les mesures fiscales dérogatoires demeurent un précieux outil de promotion économique et de protection des couches sociales défavorisées. D'où la nécessité de trouver le juste équilibre entre le besoin d'élargissement de l'assiette fiscale et la nécessité de continuer à soutenir l'investissement privé en tant que moteur de la croissance économique, ainsi qu'à faire jouer pleinement à la fiscalité sa fonction redistributive et de réduction des inégalités.

(ii) Assurer la fiscalisation du secteur informel

L'étroitesse de l'assiette fiscale s'explique aussi en grande partie par le poids considérable du secteur informel dans notre économie. Un secteur informel entretenu par le recours aux transactions en espèces réalisées en marge des circuits bancaires maîtrisables par le fisc. D'après les résultats de l'Enquête sur le secteur informel réalisée par l'Institut National des Statistiques en 2010, le secteur informel contribue pour plus de **46%** au PIB. Pourtant, en dehors des retenues fiscales effectuées à la source par les entreprises du secteur formel sur les transactions effectuées par les acteurs du secteur informel, ces derniers ne contribuent pas aux recettes fiscales.

La faible fiscalisation du secteur informel est également le fait du secteur agricole dont la contribution actuelle aux recettes fiscales est inversement proportionnelle à sa part au PIB national. En effet, alors que ce secteur pèse pour **15,6%** au PIB en 2018, sa part aux recettes fiscales est de **0,9%**. Le défi est donc de relever le niveau de contribution fiscale du secteur informel afin qu'elle soit en adéquation avec son poids dans la création des richesses.

(iii) Améliorer la contribution des particuliers aux recettes fiscales.

L'autre cause de l'étroitesse de l'assiette fiscale, c'est la faible fiscalisation des particuliers. A titre de comparaison, alors que dans les pays développés, les particuliers constituent la frange la plus importante de la population fiscale, dans les pays en développement à l'instar du Cameroun, leur contribution demeure encore marginale. Ce qui est vraisemblablement en deçà de son potentiel réel. A titre d'illustration, au titre de **l'exercice 2018**, les recettes cumulées de

taxe foncière et d'impôt sur les revenus fonciers ont représenté moins de 1% des recettes fiscales globales non pétrolières. A l'analyse, ce déséquilibre s'explique principalement par les difficultés de recouvrement des impôts fonciers dans un contexte d'incivisme fiscal et d'absence de moyens de contraintes en cas de non-paiement spontané.

- **L'érosion des bases taxables**

Au rang des défis qui interpellent notre système fiscal figure également la maîtrise de l'assiette fiscale dans le contexte actuel de mondialisation économique. Cette assiette doit en effet être préservée contre deux principales menaces, à savoir l'évasion fiscale internationale et la dématérialisation des transactions économiques qui rend la matière imposable de moins en moins saisissable.

Concernant l'évasion fiscale internationale, de récentes études menées à l'échelle de l'Afrique évaluent à plus de **50 milliards dollars** les pertes de recettes fiscales annuelles dues à ce phénomène préoccupant. Le Cameroun dont l'économie est en grande partie contrôlée par des multinationales n'échappe pas à cette réalité.

S'agissant de l'essor du numérique, au-delà des gains de productivité qu'il offre en matière d'administration de l'impôt, il est également un sujet de préoccupation pour les systèmes fiscaux, en particulier ceux des pays en développement comme le nôtre. En effet, des biens immatériels et services sont aujourd'hui échangés à travers le monde à partir d'un clic sur les plateformes de commerce en ligne (Amazon, Alibaba, jumia, etc.), sans possibilité réelle pour le fisc d'appréhender l'opération. Le numérique pose ainsi de nouveaux défis auxquels il faut imaginer des réponses innovantes et adaptées.

- **L'attractivité des investissements et la préservation du pouvoir d'achat des ménages**

La fiscalité étant un déterminant de la décision d'investir, il est capital de veiller, à travers des mesures incitatives efficaces, à créer un environnement fiscal favorable à l'attrait des investissements. A cet égard, les marges de progression existent en dépit des réformes décisives déjà menées, notamment en termes de réduction du coût de la discipline fiscale et du poids de la fiscalité sur les entreprises, ainsi que de renforcement de la sécurité juridique et des droits et garanties du contribuable.

Au plan social, le défi posé à notre système fiscal est de préserver le pouvoir d'achat des ménages contre les effets de la fiscalité sur les prix, en particulier ceux des denrées de première nécessité.

b) Les défis conjoncturels

Au plan conjoncturel, les chocs sécuritaires et économiques réduisent les marges de collecte.

- **La crise socio-politique et sécuritaire dans certaines régions**

Au plan conjoncturel, la mobilisation des recettes fiscales internes est fortement impactée par la crise socio-politique et sécuritaire dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. En effet, on observe un net recul du rendement fiscal des entreprises installées dans ces régions ainsi

que de certaines grandes entreprises qui y ont vu leurs parts de marché considérablement érodées. A titre d'illustration, entre 2017 et 2018, le secteur brassicole enregistre une baisse de son chiffre d'affaires dans les deux grandes régions d'environ **30%**, le secteur de la téléphonie mobile de plus de **20%**, la cimenterie de **27%**, les banques de **33%** et l'agro-alimentaire de **32%**.

- **Le ralentissement de la croissance économique**

L'impôt étant assis sur la richesse qui est produite dans une économie, il existe une corrélation directe entre le niveau de l'activité économique et les recettes fiscales susceptibles d'être mobilisées sur une période donnée. A cet égard, force est de constater que la conjoncture économique actuelle dans la sous-région n'est pas sans conséquences sur le niveau des recettes fiscales, en particulier celles liées à l'exploitation du pétrole dont le cours connaît une chute drastique depuis l'exercice 2014. Et par un effet de cascade, l'impact de la crise pétrolière sur les économies des pays membres de la sous-région, entraîne naturellement des répercussions sur notre économie qui en est la locomotive.

Les effets de cette conjoncture défavorable sur nos recettes internes restent cependant bien maîtrisés à la faveur de la résilience de notre économie diversifiée.

1.1.1.3 Perspectives de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières

a) L'orientation générale de la politique fiscale interne

En matière de politique fiscale interne, l'objectif est de bâtir un système fiscal efficace au plan budgétaire et juste pour les contribuables, l'ambition étant de promouvoir une fiscalité caractérisée par une assiette large, des taux d'imposition réduits et neutres pour l'activité économique, des obligations fiscales simplifiées et facilitées, et des droits et garanties reconnus aux contribuables.

b) Perspectives sur le triennat 2020-2022

Pour réaliser cette vision, l'action publique sur le triennat 2020-2022 sera globalement orientée vers l'accroissement de la mobilisation des recettes fiscales internes non pétrolières et l'amélioration du climat fiscal des affaires.

En ce qui concerne l'accroissement des recettes fiscales non pétrolières, il devra se traduire par la poursuite de l'amélioration du taux de pression fiscale du secteur non pétrolier, qui se situe globalement à 13,4% au terme de l'exercice 2018. Aussi, les projections de recettes sur cette période se présentent comme suit :

Tableau 17 : Projection des recettes internes non pétrolières sur la période 2020-2022

Libellé/année	2019		2020	2021	2022
	Projection	Estimation	Projections		
Projections	2 074	2 074	2 274	2 496	2 745
Evolution	+6,8% (2018/19)		+9,6%	+9,7%	+9,9%

Source : MINFI/DGI

- **En matière d'optimisation des recettes fiscales internes non pétrolières**

Cet accroissement de recettes aura pour ressorts (i) l'élargissement de l'assiette, (ii) la sécurisation des recettes, (iii) la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, et (iv) le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale.

- (i) ***Les mesures d'élargissement de l'assiette fiscale***

L'élargissement de l'assiette sera recherché à travers :

- l'identification des sources innovantes d'élargissement de l'assiette ;
- la poursuite de la rationalisation de la dépense fiscale ;
- l'identification et la fidélisation des contribuables particuliers en s'appuyant notamment sur un dispositif efficace de recouvrement des impôts fonciers ;
- l'amélioration de l'efficacité budgétaire de la TVA, notamment par le réajustement du seuil d'assujettissement à cet impôt ;
- l'optimisation de la fonction d'identification fiscale pour une meilleure fiscalisation du secteur informel ;
- l'adaptation de la législation afin de mieux appréhender les transactions électroniques ;

- (ii) ***Les mesures de sécurisation des recettes***

- la sécurisation des recettes liées aux opérations financées sur le budget de l'Etat ;
- la sécurisation des recettes du timbre par la généralisation du timbrage électronique et la modernisation des modes de perception des droits de timbre ;
- la suppression totale du mode de paiement d'impôts en espèces ;

- (iii) ***Les mesures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale internationale***

- le renforcement de la législation en matière de lutte contre l'évasion fiscale internationale ;
- l'optimisation du contrôle fiscal des opérations internationales par la mise en place d'une unité dédiée à la problématique des prix de transfert, le renforcement de l'échange international de renseignements, et l'automatisation de l'analyse risque.

- (iv) ***Les mesures de renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale***

- le renforcement du recouvrement des arriérés fiscaux, en particulier ceux des entreprises publiques ;
- l'optimisation de l'organisation des services ;
- la généralisation des mécanismes de gestion de risques liés à l'administration de l'impôt ;
- l'optimisation de la gestion des personnels à travers l'élaboration d'une stratégie de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

- **En matière d'amélioration du climat fiscal des affaires**

L'amélioration du climat fiscal des affaires passera par une réduction du coût de la discipline fiscale, le renforcement des droits et garanties des contribuables, et l'amélioration du mécanisme de remboursement des crédits de TVA.

Elle se traduira par les mesures ci-après :

- le renforcement des mesures fiscales de soutien à l'investissement privé et à la création d'emploi ;
- la généralisation des télé-procédures fiscales (déclaration en ligne, déclaration par téléphone portable, télépaiement, etc.) ;
- la fluidification du remboursement des crédits de TVA à travers l'automatisation des procédures y relatives et l'augmentation de la dotation budgétaire allouée à cet effet ;
- l'amélioration de l'éducation fiscale et de la communication.

c) Perspectives pour l'exercice 2020

- **En matière d'élargissement de l'assiette et de sécurisation des recettes**

- la poursuite de la rationalisation de la dépense fiscale ;
- la mise en place d'un régime fiscal adapté pour les petites et micro-entreprises ;
- le réajustement du seuil d'assujettissement à la TVA pour un meilleur rendement de cet impôt ;
- la consécration d'un dispositif approprié de taxation des transactions électroniques ;
- l'optimisation de la gestion de la fiscalité des personnes physiques à travers la création des cellules spécialisées ;
- la modernisation des modalités de perception de certains droits de timbre ;

- **En matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale internationale**

- la consécration des plateformes numériques comme redevables des impôts dus sur les transactions électroniques ;
- la redéfinition de la notion d'établissement stable dans l'optique de prendre en compte le développement de l'économie numérique ;
- l'arrimage de notre dispositif de lutte contre les transferts illicites de bénéfices aux normes internationales en la matière ;
- l'intensification du recours aux expertises locales et internationales à travers le mécanisme « inspecteur des impôts sans frontière » ;

d) Renforcement de l'efficacité opérationnelle de l'administration fiscale

- le renforcement de l'efficacité de la Direction des Grandes Entreprises et des Centres Régionaux des Impôts du Centre 1 et du Littoral 1, à travers une meilleure organisation de ces structures ;
- l'extension de l'informatisation des procédures fiscales aux Centres Divisionnaires des Impôts (CDI) afin de leur faire bénéficier des acquis de la dématérialisation des déclarations et des paiements électroniques ;
- le renforcement du contrôle fiscal à travers la mise en place d'un dispositif de suivi automatisé des procédures de contrôle ;
- la poursuite des opérations de recensement, d'enquête et de contrôle des entreprises non-conformes, sur la base des résultats des échanges renforcés avec la DGD ;

- l'amélioration de la collecte et du partage d'informations entre les administrations fiscales et douanières en s'appuyant sur l'application « FUSION » ;
 - l'amélioration du recouvrement des impôts et taxes grâce notamment au renforcement du mécanisme de recouvrement forcé des dettes fiscales des importateurs auprès de la DGD.
- **En matière d'amélioration du climat fiscal des affaires**
 - l'allègement des modalités d'imposition des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ;
 - la réduction du nombre de paiement des impôts et taxes ;
 - la poursuite du processus de simplification et d'automatisation des procédures à travers l'introduction du télépaiement pour les grandes et les moyennes entreprises, et la dématérialisation des déclarations et des paiements pour les petites et micro-entreprises.

1.1.2 Fiscalité de porte

1.1.2.1 Situation de référence

Les recettes douanières qui constituaient près de 75% des recettes budgétaires au Cameroun à l'indépendance, ne concourent plus qu'à environ 18 % du budget de l'Etat, bien qu'elles aient doublé en 11 ans, passant de 401,3 milliards en 2007 à 803,2 milliards en 2018. Ce rétrécissement de la mission fiscale se généralise à travers le monde. Dans l'Union Européenne par exemple, les droits et taxes de douane ne représentent plus que 8 à 10 % du budget des Etats tandis qu'aux Etats-Unis d'Amérique, ils ne concourent plus qu'à 2 % environ. En clair, la mission de douane en général et de la douane camerounaise en particulier est davantage tournée vers sa mission économique. Cependant, bien qu'en valeur relative on note une tendance baissière de la proportion des recettes douanières dans le PIB, en valeur absolue par contre on assiste à une augmentation du volume des recettes douanières d'année en année. Cette tendance haussière du volume des recettes douanières au budget de l'Etat va se poursuivre pendant les trois prochaines années. En effet, le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) fixe les objectifs de recouvrements de 905 milliards en 2020, 925 milliards en 2021 et 955 milliards en 2022. Par conséquent, malgré la fonction économique de la douane, l'effort de mobilisation des recettes douanières reste un enjeu important pour la réalisation des objectifs de la politique budgétaire.

Tableau 18 : Evolution des recettes douanières de 2018 à 2022

Année	Montant (en milliards)	% du PIB
2018	803,2	3,8
2019	850,0	3,8
2020	905	3,8
2021	925	3,6
2022	955	3,5

Source : MINFI/DGD

1.1.2.2 Les contraintes et difficultés

Pour relever les défis développés plus haut, certaines contraintes doivent être prises en considération. Il s'agit notamment :

- **du maintien à un niveau élevé de la dépense fiscale** du fait notamment de l'Accord de Partenariat Economique (APE) et la mise en œuvre des incitations douanières à l'investissement privé prévues par la loi du 18 avril 2013 qui réduisent considérablement la matière imposable. Ainsi, sur le plan douanier, la dépense fiscale globale qui était de 198,6 milliards en 2016, est passée à 183,4 milliards en 2017. Grâce aux efforts du Gouvernement, elle a commencé à régresser passant à 165,6 milliards en 2018. Elle est estimée à 157,3 milliards en 2019 et projetée à 149,5 milliards en 2020, à 142 milliards en 2021 et à 134,9 milliards en 2022 si l'Etat n'aménage pas un nouveau régime d'exonérations douanières. Pendant ce temps, la dépense fiscale liée à l'APE augmente sensiblement. D'un montant de 0,3 milliard en 2016, elle est passée à 1,8 milliard en 2017, puis à 4,8 milliards en 2018. En 2019, elle devrait se stabiliser autour de 8,9 milliards. En projection et compte tenu de la gradualité dans sa mise en œuvre, l'APE devrait engendrer une dépense fiscale douanière chiffrée à 14,5 milliards en 2020, à 20,8 milliards en 2021 et à 27,7 milliards en 2022 ;
- **de l'industrialisation progressive du Cameroun et des autres pays de la CEMAC** qui a entraîné la suspension des importations de certains produits jadis pourvoyeurs d'importantes recettes tels que le ciment, le sucre, le fer à béton, etc.) et induit le tarissement des droits et taxes de douane escomptés à l'entrée de ces marchandises. A tout considérer, les recettes mobilisées l'année d'avant la mesure de suspension étaient en moyenne annuelle (sur les 2 années précédentes) de 15,5 milliards pour le ciment et de 9,3 milliards pour le fer à béton.
- **du maintien de la suspension des droits et taxes de douane sur le blé et la taxation au taux réduit du Tarif Extérieur Commun (TEC)** sur certains produits tels que le riz et le poisson. A ce titre, le manque à gagner du fait de la suspension des droits et taxes sur le blé est estimé à près de 15 milliards par an. Par contre la taxation du riz et du poisson à un taux réduit du TEC de 5 % plutôt qu'au taux de 20 % du TEC normalement prévu dans le Tarif des Douanes engendre respectivement des manques à gagner de près de 28 milliards et 16 milliards par an ;
- **de la finalisation de certains projets structurants** qui ont représenté d'importantes sources de recettes douanières ces dernières années tels que le deuxième pont sur le Wouri, le Port de Kribi, les projets de la CAN et du PLANUT, les barrages hydroélectriques de Mékin et de Memve'lé, etc. ;
- **la carence de moyens logistiques et de surveillance** qui empêche l'éradication de la contrebande et de la fraude commerciale qui continuent d'engendrer une déperdition

des recettes douanières malgré l'action remarquable de l'Opération Halte au Commerce Illicite (HALCOMI). A cet égard, cette opération spéciale essentiellement sporadique a permis la saisie d'importantes marchandises de contrebande dont la valeur totale est estimée à près de 900 millions en 2017, à 1,5 milliard en 2018 et déjà à 1, 650 milliards en fin du mois de mai 2019 ;

- **l'instabilité des cours internationaux de certaines matières premières** qui impactent négativement les recettes attendues des exportations (café, cacao, hévéa, banane) ;
- **le maintien de la politique de « non-imposition des produits manufacturés locaux » à l'exportation** qui, bien que nécessaire pour encourager l'exportation des produits fabriqués au Cameroun, engendre des manques à gagner.

1.1.2.3 Les perspectives pour la période 2020-2022

Les missions régaliennes de l'Administration des douanes concernent d'une part le volet fiscal et d'autre part le volet économique.

- **S'agissant du volet fiscal de la douane**

La mobilisation des recettes douanières s'inscrit dans un environnement marqué un certain nombre de facteurs qui ont entraîné une diminution des importations. Ces facteurs concernent notamment l'application des valeurs minimales imposables, la fin de certains projets structurants et l'industrialisation du pays et des autres Etats de la sous-région. Pour autant, la mobilisation optimale et la sécurisation des recettes pour le budget de l'Etat devraient se poursuivre à travers :

- le réajustement conséquent de la taxation des produits de luxe ou à externalités négatives à travers les droits d'accises notamment ;
- la réduction et la rationalisation de la dépense fiscale à travers l'audit systématique de toutes les facilités douanières octroyées par secteur et la suppression de celles jugées non pertinentes ;
- la révision du Tarif Extérieur Commun (TEC), en liaison avec la CEMAC, pour mieux l'adapter à la nouvelle configuration industrielle des pays de la sous-région ;
- l'aménagement d'un régime particulier de suivi des marchandises acquises par voie numérique ;
- L'informatisation de tous les bureaux des douanes et la diversification des moyens de paiement des droits et taxes de douane dans le cadre de la mise en exploitation du nouveau Système douanier de dédouanement baptisé CAMCIS (Cameroon Customs Informations System).

- **En ce qui concerne le volet économique**

En effet, la priorité reste la poursuite du basculement vers la mission économique de la Douane sans pour autant sacrifier sa mission fiscale. A cet égard, pour accompagner

pleinement les entreprises dans leur œuvre de création des richesses afin de réduire le déficit de la balance commerciale du Cameroun, l'action de l'Administration des Douanes sera ancrée sur les axes principaux suivants :

- l'octroi des régimes douaniers économiques appropriés aux entreprises dites « citoyennes » en vue d'accroître leur productivité et leur capacité en matière d'exportation ;
- le maillage du territoire national à travers l'utilisation des instruments modernes de surveillance (drones, cameras, kits d'analyse, scanners, ponts bascules, etc.) et de la poursuite des opérations spéciales telles que HALCOMI pour lutter efficacement contre la contrebande, la contrefaçon et toutes les autres formes de commerce illicite ;
- le contrôle systématique du rapatriement effectif des devises issues des exportations ;
- la redéfinition de la politique de taxation à l'exportation en vue de prendre en considération les différents niveaux de transformation des produits exportés ;
- la traduction des contrebandiers devant les tribunaux ;
- la réduction des délais de passage des marchandises par la simplification des procédures et la liquidation au cordon douanier des frais revenant aux autres acteurs de la chaîne logistique et de dédouanement.

A court terme et particulièrement pour l'année 2020, la mobilisation des recettes douanières devra être recherchée à travers :

- le réajustement du taux d'imposition du droit d'accises sur les produits qui nuisent à la santé, à la moralité et à l'environnement (tabacs, alcools, hydroquinone, déchets industriels, véhicules, motos, produits finis à fort pourcentage de sucre), en vue d'arrimer leur taxation au régime défini par la nouvelle directive CEMAC sur l'harmonisation des droits d'accises ;
- la restauration graduelle des droits de douane sur les produits défiscalisés (riz, blé, poisson, etc.) avec en contrepartie l'affectation éventuelle d'une partie du produit subséquent à des fonds de développement local de ces filières ;
- l'ajustement des taux d'imposition à l'exportation au degré de transformation des produits exportés ou à leur plus-value locale notamment en ce qui concerne le bois, le cacao, etc. ;
- la révision des taux du tarif extérieur commun, en liaison avec la CEMAC, afin de prendre en considération la nouvelle configuration industrielle et commerciale des pays de la sous-région, pour mieux protéger notre économie ;
- la mise sur pied d'un régime spécifique de taxation des véhicules destinés au transport en commun des personnes en vue d'encourager les investissements dans ce secteur ;
- la rationalisation, la simplification et l'harmonisation des procédures appliquées par tous les acteurs de la chaîne logistique et de dédouanement en vue de réduire les

délais de passage et le coût des marchandises afin de rendre nos ports et aéroports plus compétitifs.

1.1.3 Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales représentent toutes les recettes qui ne sont liées ni à un impôt ni à une taxe. Dans la nomenclature budgétaire de l'Etat, elles sont réparties en six catégories : les dividendes et recettes assimilées, les produits du domaine de l'Etat, les produits de la vente de biens et services, les remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières, les amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuite et les produits divers.

1.1.3.1 Situation de référence

Pour l'exercice 2018, sur un objectif de 168 milliards prévu dans la loi de finances, la performance globale enregistrée dans l'exécution de ces recettes est de 191,5 milliards, soit un taux de réalisation 114,0%. Cette performance est principalement imputable à l'encaissement d'une recette exceptionnelle suite au versement de la redevance portuaire du port de Kribi d'un montant de 32,0 milliards.

Tableau 19 : Situation des recettes non fiscales en 2018

Recettes non fiscales	Montant loi de finances 2018	Réalisation 2018	Écart de réalisation	Taux de réalisation
Revenu du domaine	4,2	6,0	1,8	142,9%
Recettes des services	37,3	37,7	0,4	101,1%
Cotisations pour la retraite	60,0	48,1	-11,9	80,2%
Droit de transit pétrolier	25,0	29,5	4,5	118,0%
Autres recettes non fiscales	41,5	70,2	28,7	169,2%
Total	168,0	191,5	23,5	114,0%

Source : MINFI

A la fin du premier trimestre 2019, on a enregistré une collecte de 33,9 milliards contre 39,7 milliards en 2018, soit une baisse de 5,8 milliards. Cette baisse s'est poursuivie au mois d'avril 2019 avec 44,6 milliards contre 54,3 milliards en 2018. Ces chiffres montrent à suffisance que la tendance des recettes non fiscales est baissière par rapport à l'année précédente où on a obtenu une collecte de 191,5 milliards. Tout laisse croire que les résultats escomptés ne seront assurément pas atteints si aucune mesure n'est prise.

Tableau 20 : Evolution des recettes non fiscales entre 2017 et 2019

RNF	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2017	8,6	16,8	25,9	39,4	49,2	57,8	62,5	76,5	90,3	101,7	111	148,4
2018	9,2	20,8	39,7	54,4	62,9	78,8	87,9	105	147,3	156,6	166,2	191,1
2019*	9,69	24,24	33,93	44,6	68,52*	85,06*	101,59*	118,12*	134,65*	151,18*	167,71*	184,24*

*Source : MINFI, (*projections)*

I.1.3.2 Contexte et contraintes de la mobilisation

La mobilisation des ressources non fiscales fait l'objet de nombreux défis parmi lesquels l'absence ou la non-actualisation du fichier desdites recettes, la faible opérationnalisation des régies de recettes, la qualification insuffisante des agents des services financiers, l'absence d'obligation de résultats pour les acteurs chargés du recouvrement desdites recettes, et l'absence de certains organes comme le comité de suivi des rendements des recettes non fiscales.

Sur ces trois dernières années, la contribution des recettes non fiscale dans le financement du budget de l'État n'excède pas 4%. Une faiblesse que le Gouvernement s'est engagé à corriger en se fixant pour objectif de faire passer le recouvrement desdites recettes de 168 milliards en 2018 à 200 milliards en 2019 et 240 milliards en 2022. En effet, de nombreuses niches de ressources et d'opportunités de recettes non fiscales existent, mais restent encore insuffisamment exploitées. Il faudrait impérativement trouver des méthodes novatrices de gestion desdites recettes, qui permettent de valoriser l'important potentiel que l'Etat a, en matière de ressources non fiscales.

Tableau 21 : Projections des recettes non fiscales en 2019 - 2022

Année	2019	2020	2021	2022
Prévisions des recettes non fiscales (En milliard)	200	211,8	225,0	239,8
Contribution par rapport aux ressources internes (%)	5,51	5,52	5,56	5,56
Contribution par rapport aux ressources totales (%)	3,86	4,27	4,31	4,37

Source : MINFI

Ce processus d'amélioration du recouvrement des recettes non fiscale sera sans doute complexe du fait du grand nombre de recettes dans cette catégorie, qui sont aujourd'hui répartis selon des modalités variées aux différentes administrations. C'est pourquoi la participation de tous les acteurs revêt une importance cruciale pour entreprendre les réformes dans ce domaine et prendre les décisions qui s'imposent.

Un cadre de concertation est donc indispensable pour coordonner les initiatives des différents acteurs de la chaîne du recouvrement. Au regard de ce tableau qui fait ressortir la nécessité d'accomplir des efforts supplémentaires de recouvrement, le Gouvernement a inscrit au titre des actions spécifiques retenues dans le plan d'actions 2020, l'élaboration d'une stratégie efficace du suivi et de gestion des recettes non fiscales.

I.1.3.3 Les objectifs

Les objectifs de politique budgétaire en matière de mobilisation des recettes non fiscales exigent de la part des administrations génératrices, des efforts importants pour redynamiser le suivi de ces recettes, afin d'en améliorer la contribution au budget de l'Etat.

I.1.3.4 Les Perspectives 2020-2022

Au cours du triennat 2020-2022, plusieurs actions sont envisagées à savoir :

- La réalisation d'un audit du dispositif actuel de collecte et de suivi des recettes non fiscales ;
- La mise en place d'un bon dispositif de remontée d'informations sur les recettes non fiscales ;
- Le renforcement des capacités des acteurs ;
- La définition des normes de rendement des administrations génératrices et la mise en place d'un cadre de concertation et de pilotage.

I.2 Les dépenses

Pour faire face à la crise économique, le Gouvernement a conclu avec le FMI un programme économique et financier auquel sont adossés les programmes d'appui budgétaire avec d'autres partenaires. L'objectif de ce programme est de rétablir la soutenabilité des finances publiques et des comptes extérieurs à moyen terme, à travers la réduction progressive du déficit budgétaire à un niveau soutenable. A cet effet, le Gouvernement a entamé des efforts de **rationalisation de ses dépenses** en plus de ceux visant l'optimisation du recouvrement des recettes internes non pétrolières, tout en préservant les dépenses sociales dans le souci de protéger les couches sociales pauvres et défavorisées.

Parallèlement à ces efforts de rationalisation, la politique budgétaire devrait également permettre la mise en œuvre efficace par le Gouvernement de sa politique de développement économique sociale et culturelle.

Les contraintes de la dépense publique au cours du triennat 2020-2022

Au cours du triennat 2020-2022, la dépense publique subira un certain nombre de contraintes qui devront conditionner la répartition des ressources budgétaires. C'est ainsi que :

- Les dépenses de sécurité continueront à nécessiter davantage de ressources, pour ramener définitivement la paix dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; De même il sera nécessaire de provisionner davantage de ressources pour la reconstruction de ces deux régions, en relançant leurs tissus productifs, surtout les grandes entreprises agroindustrielles de ces zones, grandement affectées par le climat d'insécurité actuel ;
- La finalisation des projets initiés dans le cadre de certains programmes gouvernementaux, tels que le Plan d'Urgence Triennale (PLANUT) et le Plan Triennal Spécial Jeunes (PTSJ) constitue un important défi pour le Gouvernement ;
- La couverture de la subvention du prix du carburant à la pompe, en hausse au cours de ces dernières années ;
- La prise en charge des dépenses relatives aux chantiers de la CAN, certes reprogrammée pour l'année 2021, mais qui devront continuer de représenter une enveloppe très importante du budget de l'Etat.
- Il sera également important de programmer des ressources adéquates pour la mise en service des grands projets de première génération et en application des orientations de

la stratégie nationale matérialisant la seconde phase de la vision, pour le démarrage de ceux de seconde génération;

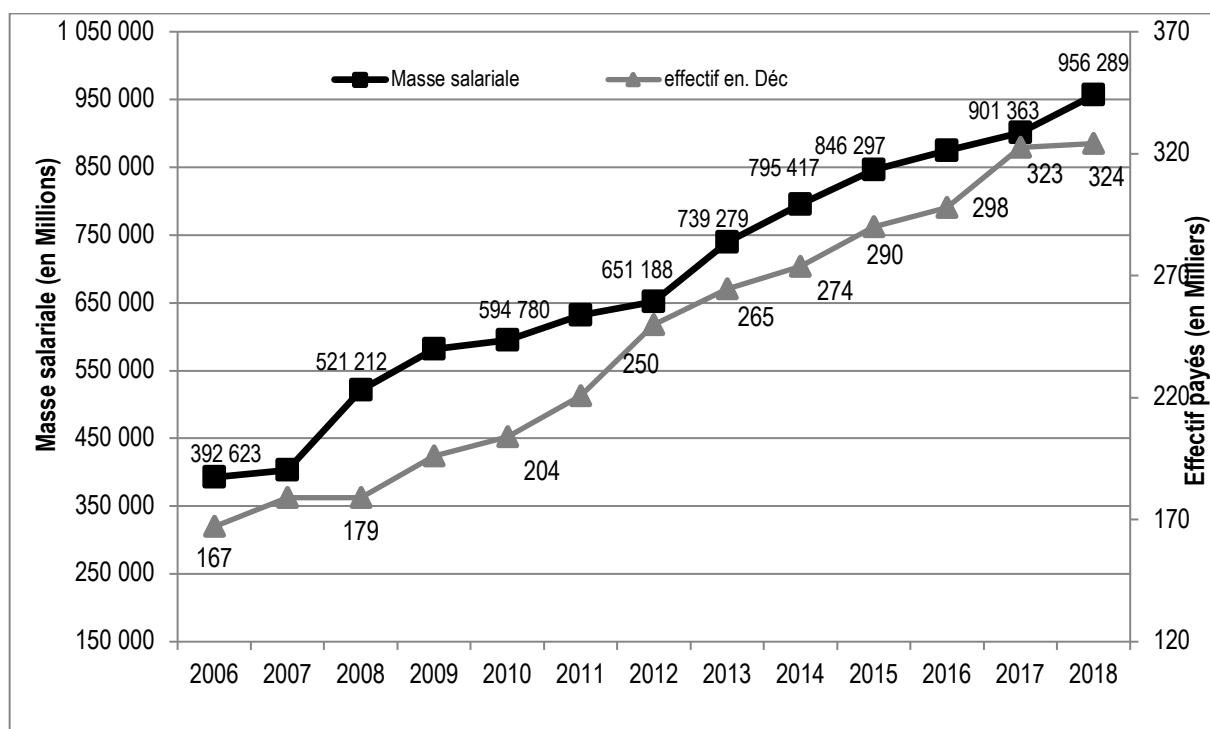
- La mise en place des régions, dans le cadre du renforcement du processus de décentralisation se présente comme une contrainte majeure, devant exiger une augmentation de ressources transférées aux CTD ;
- Enfin, le Gouvernement devra faire face au cours des prochaines années à une importante dette intérieure, avec une part considérable de dette salariale, qu'il conviendra de maîtriser et de gérer.

1.2.1 Cas des dépenses permanentes de personnels

1.2.1.1 Situation de référence

L'étude menée en 2017 sur la soutenabilité de la masse salariale au Cameroun, a permis d'établir que le volume des salaires payés entre 2006 et 2017 a connu une progression annuelle de 7,8%, supérieure à la croissance moyenne des recettes fiscales (7,5%) au cours de la période. Cette évolution montre que l'indicateur de soutenabilité mesuré par le rapport entre les dépenses salariales et les recettes fiscales mobilisées se dégrade progressivement sur cette période. Il était de 38% en 2017, au-dessus seuil de 35% recommandé par la CEMAC. Bien que l'évolution des dépenses de personnel observée sur la période, ait été relativement influencée par la prise en compte des éléments relatifs à l'évolution des carrières des agents publics et les mesures discrétionnaires d'ajustement, la source principale de son accroissement est la variation des effectifs, notamment sa forte augmentation.

Figure 2 : Evolution de la masse salariale et des effectifs entre 2006 et 2018



Source : MINFI/DDPP

Concernant les recrutements enregistrés au cours de la dernière décennie, l'étude sus citée révèle également un problème d'**équilibre entre les effectifs recrutés par corps de la fonction publique, plus spécifiquement le profil des recrutements**. A titre d'exemple, alors que les effectifs des enseignants du secondaire sont passés du simple au triple, ceux de l'éducation de base ont doublé (tendance globale) tandis que les effectifs de la santé comme ceux des secteurs productifs (production rurale, minière, télécom, etc.) ont baissé. Dans l'enseignement secondaire, les besoins d'enseignants semblent dériver plutôt d'un problème de gestion de l'existant couplé à la faible maîtrise de la carte scolaire tandis que dans l'éducation de base, le déficit des enseignants est plus manifeste et réel. Pourtant les recrutements des enseignants du secondaire continuent de dominer l'ensemble des recrutements de la fonction publique.

Par ailleurs, la dernière opération de comptage physique du personnel de l'Etat (COPPE 2018) a permis de relever l'**existence de nombreux dysfonctionnements dans la gestion actuelle des ressources humaines**, lesquels concourent entre autres à une maîtrise insuffisante du phénomène d'affectation, de mobilité entre les ministères, d'abandons des postes et de décès non déclarés. Ces constats mettent en lumière les insuffisances du dispositif actuel (contrôles et rapports hiérarchiques) de la gestion des ressources humaines. De même, le système informatique de GRH (le dispositif couplé SIGIPES/ANTILOPE) n'est plus suffisant pour assurer une gestion sécurisée du personnel de l'Etat. Il se pose en outre le problème de base de données permettant une bonne analyse des informations historiques sur le personnel et la solde, ce qui rend difficile les études rétrospectives permettant de mieux formuler les politiques salariales.

S'agissant de **la dette salariale de l'Etat**, les délais observés entre le recrutement des agents publics et leur prise en charge effective dans le fichier-solde, le retard constaté dans la mise à jour sur le plan solde des salaires des personnels, sont autant de facteurs qui ne permettent pas d'avoir une bonne lisibilité sur le rythme de son accumulation. Un délai important entre les faits générateurs des droits salariaux et leur paiement effectif, continue de s'écouler entraînant la constitution d'une dette salariale difficile à maîtriser. Une première évaluation de cette dette effectuée en 2016, la situait à environ 230 milliards. Ce phénomène concerne autant les prises en charge que le traitement des avancements, des reclassements et même des retraites.

Pour ce qui est de la **planification des recrutements dans la fonction publique**, l'on observe une faible articulation entre les besoins en ressources humaines exprimés par les administrations, la validation des besoins retenus, le processus de recrutement proprement dit, la production des actes de recrutement, et la prise en charge effective dans le fichier solde. En effet, les plans de recrutement d'une année devraient être validés au mois de septembre de l'année précédente.

Dans le cadre du **renforcement du processus de décentralisation**, la mise en place de la fonction publique locale n'a pas suffisamment avancé, pourtant cette dernière est appelée à

jouer un rôle capital notamment en vue de l'amélioration de la performance des services déconcentrés, ainsi que le renforcement des capacités techniques des cadres et élus locaux pour une meilleure maîtrise des modalités d'exercice des compétences transférées.

Tableau 22 : Répartition des masses salariales et des effectifs par secteur (mars 2019)

Secteur	Effectif	Masse salariale permanente	Poids effectif	Poids MS
Education	146 466	36 342 918 940	46,7%	50,6%
Santé	16 380	2 818 864 234	5,2%	3,9%
Développement social et emploi	5 662	957 977 526	1,8%	1,3%
Culture, sports et loisirs	6 326	1 333 389 193	2,0%	1,9%
Secteur rural	10 613	1 897 284 579	3,4%	2,6%
Industries et services	3 402	584 246 619	1,1%	0,8%
Infrastructures productives	6 594	1 173 917 600	2,1%	1,6%
Administration Gén. et financière	30 341	3 614 018 306	9,7%	5,0%
Défense et sécurité	74 485	19 736 146 552	23,8%	27,5%
Souveraineté	2 650	1 091 140 106	0,8%	1,5%
Gouvernance	10 636	2 226 429 673	3,4%	3,1%
TOTAL	313 555	71 776 333 327	100,0%	100,0%

Source : MINFI/DDPP

I.2.1.2 Contraintes

La contrainte principale relative aux dépenses de personnels réside dans la maîtrise des effectifs, et l'orientation des recrutements qui doivent prendre en compte à la fois les déficits observés dans les secteurs prioritaires et les profils des agents à recruter.

Le principe de la centralisation des recrutements semble inapproprié avec le souci majeur de déconcentration de la budgétisation et de la gestion des carrières et de la solde. En outre, le problème de la soutenabilité budgétaire des besoins retenus et la gestion des allocations effectives desdits personnels aux administrations demanderesse, constituent des préoccupations majeures qui ne sont pas suffisamment prises en compte dans les plans de recrutement.

L'autre contrainte est liée au système d'information actuel, qui ne permet pas d'accroître significativement la responsabilisation des administrations dans le processus de la budgétisation des dépenses de personnel.

1.2.1.3 Objectifs

La rationalisation des dépenses de personnels au cours de trois prochaines années sera centrée principalement sur l'assainissement du fichier solde de l'Etat, l'amélioration de la gestion des ressources humaines et du système d'information y relatif, la maîtrise de la dette salariale, ainsi que l'organisation de la fonction publique locale. Par ailleurs, pour mieux accompagner le processus de transformation de l'économie Camerounaise, les priorités de recrutement de personnels de l'Etat doivent être orientées vers les domaines comme la Santé, l'agriculture, la production animale, la recherche et la production minière, les télécommunications, la météorologie, le cadastre, l'urbanisme, des affaires sociales, etc. De même, l'achèvement rapide du nouveau système d'information de gestion du personnel et de la solde, le SIGIPES II est envisagé en 2020.

1.2.1.4 Perspectives 2020-2022

- a) ***L'assainissement continu du fichier solde de l'Etat*** : dans le but de s'assurer de la qualité de la masse salariale supportée par le budget de l'Etat, diverses actions d'assainissement seront continuellement menées en collaboration avec toutes les parties prenantes pour permettre de sécuriser le fichier solde et celui des ayant-droits.
- b) ***L'amélioration de la gestion des ressources humaines de l'Etat*** : elle appelle à la fois la maîtrise des effectifs et la gestion rationnelle des ressources humaines de l'Etat. Concernant la maîtrise des effectifs des agents publics de l'Etat, la nécessité d'actions s'impose dans le sens de la maîtrise en quantité et en qualité des personnels de l'Etat. Il est indispensable de connaître les effectifs en termes de nombre, de profil, de distribution, de situation individuelle, professionnelle et salariale. Dans cette optique, la finalisation du projet SIGIPES II permettra au Gouvernement d'atteindre les objectifs dans ce domaine.

La refonte du plan de recrutement permettra de mettre en cohérence les objectifs de développement économique du pays et le renforcement des mécanismes de suivi de la déconcentration de la gestion des ressources humaines.

- c) ***La gestion de la dette salariale*** : pour remédier à la dette salariale, le Gouvernement mettra en place des mécanismes qui permettent l'évaluation de son niveau actuel afin d'en assurer le règlement et de lever tous les facteurs concourant à sa reconstitution.
- d) ***L'accompagnement des CTD dans la mise en place d'une fonction publique locale*** : au-delà du transfert des ressources financières déjà effectif depuis quelques années, le fonctionnement optimal des CTD requiert une bonne organisation de l'administration locale avec des compétences adéquates pour assurer de bonnes performances aux

activités transférées mises en œuvre. Dans cette optique, une attention particulière sera accordée à la mise en place de la fonction publique locale au cours des trois prochaines années.

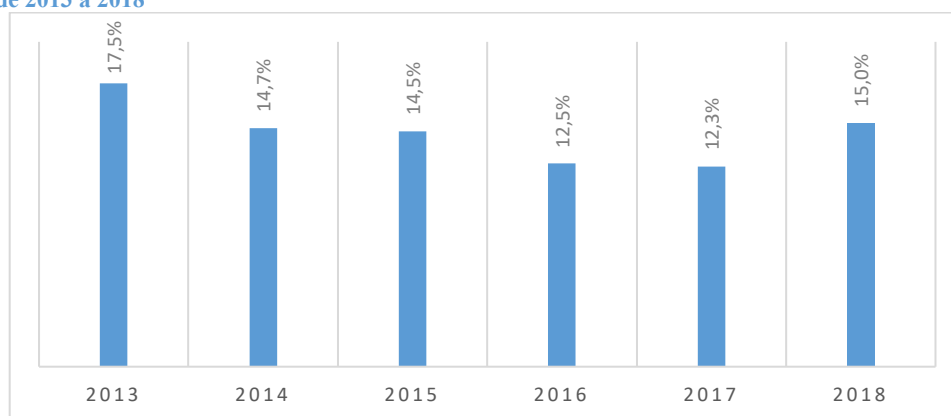
1.2.2 Les autres dépenses courantes

1.2.2.1 Situation de référence

Malgré de nombreux efforts entrepris dans le cadre de la rationalisation de la dépense courante et la réduction du train de vie des administrations, de nombreuses faiblesses demeurent dans la gestion de la dépense de fonctionnement de l'Etat hors salaires. Une revue par nature de dépenses a permis d'arriver aux conclusions suivantes :

Une dépense de biens et services maîtrisée mais pas encore véritablement efficiente et rationnelle : par rapport aux dépenses de biens et services des administrations, le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses de matériels des administrations en pourcentage des dépenses primaires totales lors de la budgétisation (dépenses courantes hors intérêts et dépenses en capital) de 2013 à 2018.

Figure 3 : Evolution des dépenses de matériel des administrations en pourcentage des dépenses totales hors service de la dette de 2013 à 2018



Source : DGB

L'évolution des dépenses de biens et services illustrée sur le graphique ci-dessus montre que des efforts considérables ont été réalisés pour réduire progressivement la part de ces dépenses dans l'espace budgétaire totale de 17,5% en 2013 à 12,3% en 2017, soit une diminution de 5,2% de cette part.

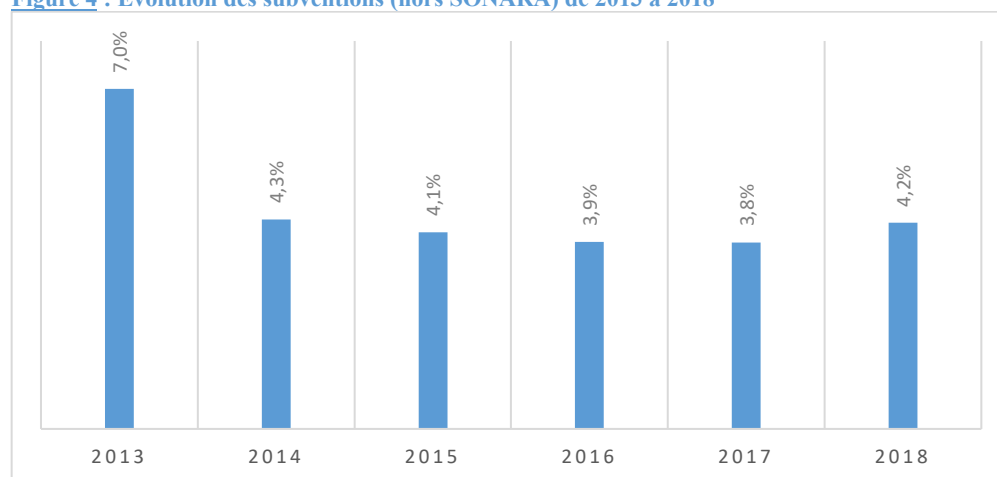
L'année 2018 qui affiche une progression de 3,3% de ce ratio par rapport à 2017 est particulière de par le contexte de la préparation du budget de l'Etat de cet exercice. Loin d'être discrétionnaire, l'augmentation des dépenses des biens et services en 2018, visait en effet à tenir compte d'un certain nombre de mesures nouvelles ponctuelles et structurelles à savoir :

l'organisation des élections présidentielles et sénatoriales, le relèvement du niveau des dépenses sociales dans le cadre du PEF, les frais de fonctionnement des nouveaux organismes créés (Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme, le Conseil Constitutionnel, Ministère de la décentralisation et du Développement Local).

Cette diminution constante des dépenses est un bon signal mais n'est pas suffisante dans la mesure où jusqu'à présent le lien entre le niveau de dépenses réalisées et le niveau de résultat atteint ou les activités à mettre en œuvre et la nature des dépenses réalisées n'est pas encore véritablement établi. Ces liens sont importants pour avoir une dépense de qualité donc véritablement efficace et rationnelle.

Un niveau de subventions aux Etablissements Publics difficile à contenir. Bien que des efforts soient faits pour réduire le niveau de subventions allouées aux Etablissements Publics lors de la préparation des lois de finances, de nombreux dérapages sont observés au cours de l'exécution du budget de l'Etat.

Figure 4 : Evolution des subventions (hors SONARA) de 2013 à 2018



Source : DGB

Le graphique ci-dessus montre que le montant alloué au titre des subventions par rapport à l'enveloppe totale des dépenses primaires (hors mis la subvention au profit de la SONARA dans le cadre du soutien des prix des hydrocarbures à la pompe) est resté relativement stable autour de 4,1% entre 2014 et 2018, traduisant ainsi un effort de maîtrise de ce poste de dépenses sur cette période lors de l'élaboration des lois de finances.

Par contre lors de l'exécution du budget, ce poste de dépenses a toujours posé un problème d'exhaustivité compte tenu des nombreuses interventions spéciales en faveur de certains Etablissements Publics en cours d'exercice. Ces appuis ponctuels non négligeables compte tenu de leur volume, sont généralement prélevés dans l'enveloppe dédiée aux dépenses de biens et services. Cette situation entraîne un déséquilibre important dans nos finances publiques.

Une adhésion aux Organisations Internationales pas bien suivie : l'adhésion de notre pays à une organisation internationale entraîne des dépenses en terme de cotisations comme Etat membre. De nombreuses adhésions sont faites sans avoir suivi la procédure en vigueur principalement l'autorisation nécessaire à cet effet et sans aucune remontée de l'information sur notre adhésion ; notamment sur le niveau de contribution attendu annuellement par organisation. Cette situation a pour conséquence premièrement l'accroissement sans cesse du niveau de contribution et la non prise en compte du niveau réel des besoins en contributions attendus ou exigés. Par la suite, en cours d'exécution de nombreuses requêtes transmises par des organisations internationales nous parviennent pour réclamer d'importants arriérés ; ce qui a pour conséquence une sérieuse perturbation de l'exécution du budget de l'Etat.

L'adhésion aux organisations internationales contribue certes au rayonnement diplomatique de notre pays ; mais le faire sans respecter la procédure en vigueur, sans une analyse coût-avantages préalable en vue d'établir une corrélation entre le niveau de contribution et les avantages attendus pour notre pays en y adhérant, aura plutôt l'effet inverse dans la mesure où, adhérer à de multiples organisations sans pouvoir honorer ces engagements et surtout à bonne date, contribue plutôt à ternir l'image d'un pays.

Un soutien des prix des carburants à la pompe encore élevé. Le soutien du prix des carburants à la pompe est projeté pour l'année 2019 à 140 milliards et a atteint le niveau de 400 milliards en 2008 lorsque les cours du baril de pétrole étaient très élevés. Ce poste absorbe véritablement d'importantes ressources ; ce qui pose un véritable problème de soutenabilité et de choix à faire en matière de dépense au sens large notamment de la dépense sociale.

Une forte pression des Entreprises Publiques sur le budget de l'Etat. En effet bien qu'étant autonomes, les entreprises publiques en cours d'année, sollicitent de façon récurrente le budget de l'Etat pour des appuis ponctuels et pour des montants assez élevés sans que ceux-ci aient été prévus dans le budget initial. Cette situation non seulement crée un effet d'éviction sur des activités budgétisées, mais surtout entraîne une détérioration du solde budgétaire. Il est important de relever que lesdits appuis ne constituent pas une augmentation du capital de ces entreprises. C'est le cas notamment de : CAMAIR-CO, SONARA, PAD, PAK, SODECOTON, CAMTEL, CAMPOST, CRTV, SOPECAM, Imprimerie Nationale, le Chantier Naval et Industriel du Cameroun, PAMOL, CDC, etc. Il convient de signaler que la vocation originelle de ces entreprises est le reversement des dividendes pour financer le budget de l'Etat et non l'inverse.

Une prise en charge des besoins des Comptes Spéciaux par les recettes budgétaires alors qu'ils ont des recettes spécifiques qui leurs sont dédiées. Afin de booster certaines politiques publiques, des comptes d'affectation spéciale ont été créés et la spécificité de ceux-ci est que le budget de l'Etat ne prend pas en compte certaines recettes dont le recouvrement et l'utilisation est confié à un ordonnateur principal du budget de l'Etat dans le cadre d'un compte spécial dans un Ministère. Mais jusqu'ici, bien que le budget de l'Etat soit amputé de ces recettes qui devraient servir à booster la mise en œuvre des politiques publiques, l'inefficacité dans le

recouvrement desdites recettes a pour effet le recours aux recettes budgétaires dans le financement des comptes spéciaux. Ceci réduit considérablement les marges de manœuvre budgétaire en matière de ressources et affecte sérieusement la résolution des problèmes de politique publique.

Une génération importante de l'endettement public, provenant de l'exécution du budget des dépenses courantes dans diverses entités publiques, notamment les Entreprises Publiques, les Etablissements Publics et les Collectivités Territoriales décentralisées. L'indiscipline observée dans l'exécution du budget, notamment avec la mise en œuvre en cours d'exercice des activités non prévues sans modifier la structure des budgets entraine compte tenu du fait que les ressources sont limitées des dettes importantes au niveau de toutes les entités publiques chaque année. Cette situation est préjudiciable à l'équilibre de nos finances publiques et donne moins de crédibilité à la signature de l'Etat.

Par ailleurs, plusieurs conventions de dette concernant des projets sont signées dans les entités publiques sans avoir suivi la réglementation en vigueur en matière d'endettement public ; notamment sans l'avis préalable du Comité Nationale de la Dette Publique (CNDP).

Une budgétisation éparse des grands évènements transversaux et ponctuels d'envergure. Certains évènements importants, pendant leur préparation font intervenir plusieurs administrations et bien qu'étant ponctuels mobilisent d'importantes ressources qui jusqu'à présent sont budgétées dans des chapitres respectifs des différents départements ministériels concernés. Cette situation s'accompagne généralement par une mise en place d'un comité dédié à la préparation de l'évènement. Les budgets liés à la préparation de l'évènement étant logés dans les ministères et le cahier de charge de l'organisation étant détenu par le Comité d'Organisation, les priorités par rapport à la préparation de l'évènement peuvent être vues différemment en fonction des acteurs à savoir les Ministères et le Comité d'Organisation.

Par conséquent les marchés sont parfois passés dans les deux pôles de décision en utilisant la même dotation budgétaire. Ceci entraine des retards importants dans l'exécution des projets liés à l'évènement dus à un suivi pas très optimal de leur mise en œuvre, compte tenu de la divergence de point de vue. En outre elle est à l'origine de la création d'un important endettement public.

Un recours constant aux procédures dérogatoires dans l'exécution du budget. La procédure normale d'exécution du budget a quatre phases à savoir l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement ; mais pour la plupart des ordonnateurs, la procédure d'exécution du budget se limite uniquement au paiement. Cette démarche crée d'énormes difficultés à nos finances publiques et remet même en question l'élaboration du budget ; car en procédant directement au paiement on ne peut plus être certain que tout ce qui est payé a été prévu. Par conséquent des dépenses d'une valeur importante sont effectuées alors même qu'elles ne sont pas prévues.

1.2.2.2 Le contexte et les contraintes

Au cours du triennat 2020-2022, les dépenses courantes vont être confrontées à certaines contraintes importantes qui vont influencer leur évolution et leur répartition ; à savoir :

Une dépense sécuritaire difficilement prévisible, compte tenu de l'engagement de nos forces de défense sur plusieurs théâtres d'opérations.

Des élections pas encore bien calées dans le temps ; dans un premier temps les scrutins électoraux étaient tous prévus en 2018, les élections sénatoriale et présidentielle ont bel et bien eu lieu et les élections municipales et législatives ont été reportées en 2019 puis 2020 ; et les élections régionales ont été prévues en 2019. Compte tenu des charges importantes que génèrent les élections, les dépenses courantes seront fortement interpellées et cela va entraîner un effet d'éviction sur les autres postes de dépense.

Une organisation du CHAN en 2020 et de la CAN en 2021. Ces deux importants rendez-vous de football africain pour lesquels notre pays est attendu aux yeux du monde entier, vont nécessiter la mise en place d'importants moyens pour une parfaite organisation qui contribuera fortement au rayonnement de notre pays. Ces événements bien que ponctuels feront une ponction importante dans les dépenses courantes.

Une suspension d'activité de la SONARA qui va entraîner à coup sûr des besoins supplémentaires en soutien des prix des carburants à la pompe, par conséquent une augmentation de l'enveloppe des subventions.

Des engagements de plus en plus élevés à honorer au titre du service de la dette, notamment le paiement des intérêts de la dette, réduisent considérablement les marges de manœuvre budgétaire. En effet le service annuel en 2019 est de 1 283 milliards pour un budget de 5 212 milliards soit 25%. Ce poids important du service de la dette a des effets négatifs sur la gestion de nos finances publiques notamment en matière de gestion de la trésorerie de l'Etat.

1.2.2.3 Objectifs de la politique de la dépense courante

Tout en soutenant la mise en œuvre harmonieuse des politiques publiques, l'objectif majeur de l'Etat est la rationalisation de sa dépense. Pour y parvenir, au niveau des dépenses courantes, il est envisagé d'améliorer la qualité de la dépense, de contribuer à la maîtrise du déficit budgétaire au niveau de ce poste de dépenses et de minimiser les risques d'endettement public. Cela sera fait à travers un ensemble de mesures de politique budgétaire qui sont déclinées dans la suite.

1.2.2.4 Mesures de la politique budgétaire en matière de dépenses courantes (hors salaires) sur la période 2020-2022

Pour l'exercice 2020-2022, la politique du Gouvernement en ce qui concerne la rationalisation des dépenses courantes hors salaires, reposera sur tous les postes des dépenses courantes hors salaires.

Tableau 23 : Evolution du niveau et profil des dépenses de biens et services et des transferts et subventions sur la période 2020-2022

	2018	2019	2020	2021	2022
<i>(En milliards)</i>					
Achats de biens et services	729,8	802,0	813,1	864,3	894,2
Transferts et subventions	547,1	617,0	617,0	647,2	693,8
<i>(En % du PIB)</i>					
Achats de biens et services	3,4	3,6	3,4	3,4	3,3
Transferts et subventions	2,6	2,7	2,6	2,6	2,6

Source : MINFI/DGB

Pour améliorer la qualité de la dépense courante et la rendre rationnelle, des efforts importants devront être consentis sur la période 2020-2022. Ceci passe notamment par la maîtrise de l'accroissement desdites dépenses. Les administrations seront ainsi appelées à procéder à une réallocation plus efficace de leur enveloppe pour dégager des marges de manœuvre budgétaire nécessaires à la prise en compte des besoins prioritaires de nos populations. Afin d'y parvenir plusieurs mesures sont envisagées ; à savoir :

- **Une définition de la nomenclature des activités.** A date, les budgets de plusieurs administrations n'ont pas encore des activités bien structurées, au cours de ce triennat la structuration de toutes les activités de chaque administration est envisagée ; ce qui contribuera à une meilleure évaluation des coûts et favorisera ainsi une budgétisation des activités beaucoup plus rationnelle ;
- Une mise en place progressive de **la comptabilité d'analyse des coûts des activités.** Prévues dans notre cadre budgétaire légal depuis 2007, elles n'est pas encore véritablement déployées, compte tenu des préalables à mettre en place. Cette comptabilité permettra d'avoir des éléments d'analyse des coûts des activités afin de mieux interroger leurs structures avec pour but l'identification des poches d'économie possible. Ainsi donc, la réduction du train de vie aura véritablement un socle sur lequel elle devra s'appuyer continuellement afin de parvenir à faire mieux avec peu de ressources.
- **Une maîtrise des consommations courantes de l'Etat, à savoir les dépenses d'eau, d'électricité, de téléphone et de loyer à travers :** (i) l'application de la nouvelle procédure de traitement des consommations publiques responsabilise chaque Ordonnateur sur ses consommations. La maîtrise desdites consommations permettra de réaliser des économies budgétaires qui pourront être réallouées à d'autres dépenses ;(ii) l'opérationnalisation de la mercuriale des prix des loyers contractés par l'Etat et ses démembrements.

Par rapport à la maîtrise des subventions versées, il sera tout d'abord question, dès 2020, de veiller à la mise aux normes des établissements publics conformément aux dispositions de la Loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant statut général des Etablissements Publics et ses différents textes d'application. Et ensuite engager la suppression des subventions versées aux Comptes d'affectation spéciale pour être en conformité avec les prescriptions de la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

Pour rationaliser les contributions versées aux organisations internationales, les dispositions sont prises en vue du strict respect de la procédure normale d'adhésion. Dès 2020, la budgétisation de ces contributions sera subordonnée à la présentation par les administrations contributives de l'acte d'adhésion et du règlement financier y relatifs, le relevé d'identification bancaire, du montant de la contribution annuelle et la situation des arriérés. En outre, il est envisagé un audit qui portera sur l'opportunité des différentes adhésions et l'analyse de leurs pertinences en mettant sur la balance les avantages tirés par notre pays comme Etat membre et le niveau de contribution exigé ou versé.

Dans le souci d'avoir un portefeuille d'entreprises beaucoup plus viables, il est envisagé non seulement d'adapter ces entreprises publiques aux normes édictés par la Loi n°2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques et ses différents textes d'application ; mais aussi une revue générale des politiques publiques afin d'adapter le portefeuille des entreprises publiques aux besoins réels compte tenu du contexte économique et social actuel.

Pour la redynamisation des Comptes d'Affectation Spéciale qui s'impose en application des dispositions de la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques, il sera question au cours du triennat de les normaliser en les rendant plus dynamiques dans le recouvrement des recettes afin que ces derniers contribuent véritablement à la mise en œuvre des politiques publiques avec leurs ressources propres.

Afin de contenir l'endettement public, désormais chaque entité publique (Administration Centrale, Etablissement Public, Collectivité Territoriale Décentralisée) est appelée à consacrer une partie de son allocation budgétaire annuelle à la prise en charge des arriérés. Ceci permettra non seulement de réduire considérablement l'endettement intérieur et améliorer ainsi la crédibilité de la signature de l'Etat mais aussi d'apporter une réponse satisfaisante aux problèmes que pose la dette flottante qui met à mal les opérateurs économiques, qui après avoir réalisé un service auprès des entités publiques, rencontrent d'énormes difficultés à entrer dans leurs frais durant plusieurs années. Par ailleurs, cette dette sera auditée pour évaluer son encours, faciliter sa structuration et une programmation adéquate de son paiement dans le temps.

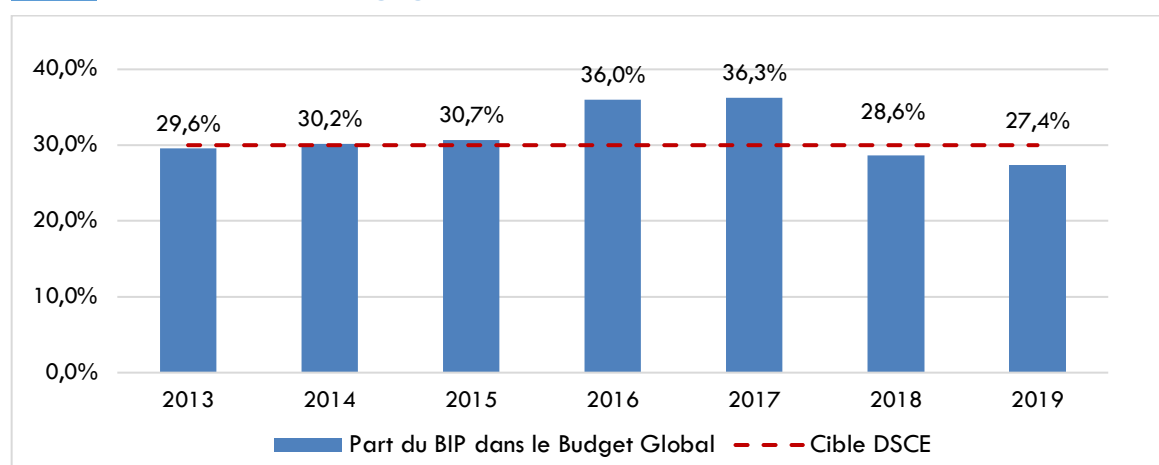
Par rapport à la budgétisation des événements transversaux et ponctuels de grande envergure, il est envisagé la création d'une unité budgétaire unique (chapitre budgétaire). Dans cette optique, une conférence budgétaire spécifique sera organisée pour chaque événement pour permettre la tenue en amont d'un débat réunissant tous les intervenants afin de faciliter les échanges sur les coûts et les priorités.

1.2.3 Dépenses d'investissement public

1.2.3.1 Situation de référence

Dans le cadre de la mise en œuvre du DSCE, le Gouvernement a identifié le **relèvement du niveau d'investissement public** comme l'un des éléments clés pour l'atteinte des objectifs souhaités. À cet effet, il s'est fixé comme objectif, de relever progressivement la part de l'investissement public dans les dépenses totales de l'État de 20% en 2010 à 30% à l'horizon 2020. Cet objectif atteint jusqu'en 2017 a connu par la suite un fléchissement dans le contexte du programme économique et financier avec le FMI qui souligne la nécessité de ramener le déficit budgétaire à un niveau compatible avec les critères communautaires de la CEMAC d'une part, et exigeant de ramener la réduction du déficit budgétaire à un niveau soutenable.

Figure 5 : Poids du BIP dans le budget global de l'Etat



Source : Données MINEPAT (2013-2017)

L'attention portée sur le niveau global de l'investissement se combine avec une politique **d'affectation prioritaire au renforcement des infrastructures**, afin de permettre un véritable essor des investissements privés, qui doivent prendre le relai d'impulsion de la croissance jadis portée par l'investissement public.

Dans cette logique, l'accent a été mis sur la **réalisation des grands projets afin de rompre avec le saupoudrage**. La situation des grands projets est reprise dans le tableau ci-dessous :

Tableau 24 : Situation des grands projets

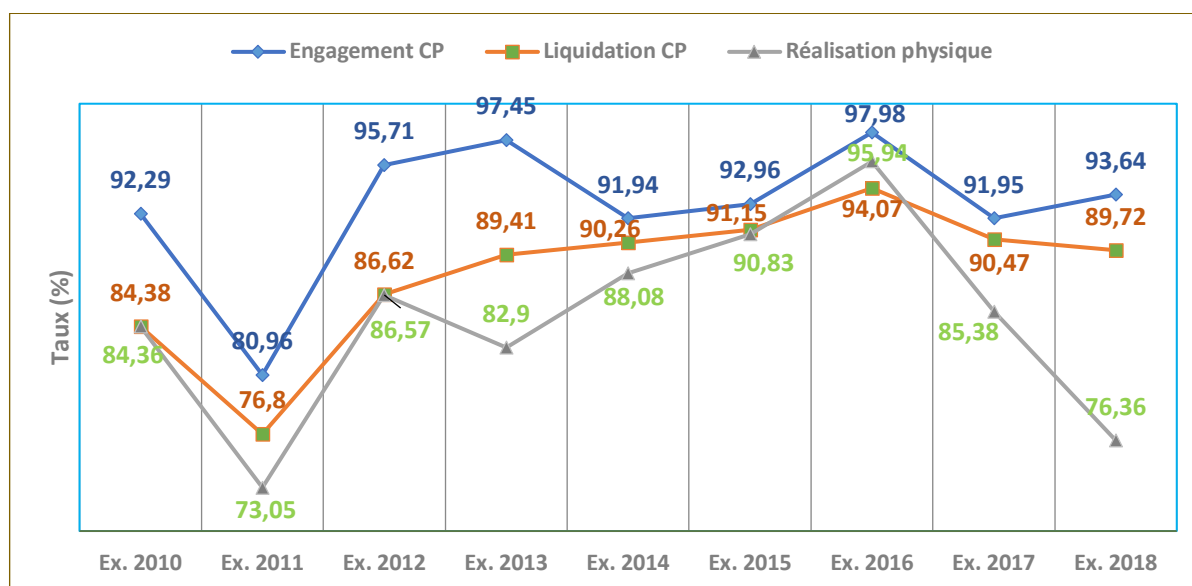
LIBELLÉ DU PROJET	COÛT DU PROJET EN MILLIARDS	ETAT DE MIS EN ŒUVRE	OBSERVATIONS
Barrage Lom Pangar	238	Barrage réservoir achevé	Nouveau projet de construction d'une usine de pied et ligne de transport déjà envisagé
Complexe industriel portuaire de Kribi	285	1 ^{ère} phase achevée	2 ^{ème} phase en cours de démarrage pour un coût de 207 milliards
Deuxième Pont sur le Wouri	120	Achévé	Aménagements complémentaires achevés
Aménagement des entrées Est et Ouest de la Ville de Douala	114,4	Achévés	Travaux d'aménagements complémentaires en cours pour prolonger l'entrée Est jusqu'à la Dibamba. Achèvement en 2021
Construction du barrage hydroélectrique de Memve'ele	380	Barrage, usine et voie d'accès achevés Ligne d'évacuation en cours (80%)	Achèvement de la ligne en 2019
Construction du barrage hydroélectrique de Mekin	26	Achévé Problèmes décelés lors des tests ; Barrage fonctionnel au 1/3 de sa capacité ; Travaux en cours pour la résolution des problèmes identifiés.	Achèvement en 2020
Autoroute Yaoundé-Douala (1 ^{ère} phase Ydé--Bibodi)	280	En cours (70%)	Achèvement en 2020
Autoroute Yaoundé-Nsimalen	39,8	Section 1 : Nsimalen-Ahala (80%)	Etude en cours pour un nouveau projet portant sur la section urbaine (Ahala-Tsinga)
Centrale à gaz de Kribi	173,2	Achévé	Etude en cours pour une extension
Centrale à gaz de la Dibamba	62,8	Achévé	
Renforcement du réseau de fibre optique : Backbone 18 000 km	42,5	Bouclage du périmètre national achevé	Pose dans l'hinterland pour raccorder les ménages et les entreprises en cours
Constructions de logements sociaux	387,9	4000 logements achevés ; L'habitabilité n'est pas encore assurée.	
Projet d'Alimentation de Yaoundé et ses environs en eau Potable à partir de la Sanaga (PAEPYS)	588,9	En cours (50%)	

Source : MINEPAT

D'une manière générale, les niveaux d'exécution physique du BIP se sont améliorés ces cinq dernières années, pour se situer en moyenne au-dessus de 87%, nonobstant le fléchissement observé en 2018, dû principalement aux difficultés conjoncturelles de trésorerie.

Cette évolution est le fait des mesures d'anticipation sur l'exécution du BIP dès le début d'année, ainsi que la mise en place des cadres de concertation au sein des administrations et au niveau local sur l'exécution du BIP.

Figure 6 : Profil de l'exécution du BIP



Source : Données MINEPAT

Malgré ces efforts et bien que les taux d'exécution se soient améliorés, des poches d'inefficacité et d'inefficience de l'investissement public sont toujours observées. Dans ce cadre, il peut être relevé le rallongement de la durée de mise en œuvre de certains projets et les coûts inhérents à leur réalisation, parfois au-dessus des moyennes pratiquées. Également certains projets suffisamment avancés dans la réalisation de l'infrastructure principale, traînent à être mis en service, en raison de retards dans la conduite des travaux des infrastructures complémentaires.

Parmi les causes de ces inefficacités et inefficiences figurent :

- **La maturité insuffisante de certains projets** qui a amené le Gouvernement à formuler de nouvelles exigences pour la maturation des projets. Ces nouvelles exigences sont portées dans le **Décret N° 2018/4992/PM du 21 juin 2018** fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement.
- **L'instabilité du cadre réglementaire du système de passation des marchés publics**, marqué en quelques années par trois grandes réformes.
- **L'inscription des dépenses de fonctionnement sous-jacent dans le BIP**. Ce qui atténue l'impact attendu de l'exécution du budget d'investissements public.
- **L'insuffisante priorisation des projets** au sein des administrations se manifestant par la poursuite de la pratique du saupoudrage et une multiplicité des projets et programmes qui se juxtaposent pour certains, et qui rendent souvent inefficaces lesdits projets. Cette

situation rend difficile la gestion des projets en AE et en CP et se matérialise par de nombreux projets en arrêt ou qui subissent des retards dans leur exécution.

- **Une mauvaise qualité de certaines infrastructures réalisées**, combinée à la faible prise en compte des charges récurrentes notamment destinées à l'entretien des infrastructures existantes, conduisent à une dégradation rapide du patrimoine de l'État.
- **L'insuffisante maîtrise du niveau de décaissement sur financement extérieur** qui a été une des causes de la dégradation du déficit budgétaire. En 2018, le taux de décaissement des financements extérieurs est de 125,7% par rapport au plafond défini par la loi de finances, créant ainsi un effet d'éviction sur les autres dépenses.

Dans le cadre de la décentralisation, le transfert des ressources d'investissement aux Communes est une priorité constante du Gouvernement comme en témoigne l'évolution de ces ressources dans le tableau ci-après :

Tableau 25 : Profil d'évolution des ressources transférées en investissement

	Ex. 2015	Ex. 2016	Ex. 2017	Ex. 2018	Ex. 2019
Ressources Internes Ordinaires (RIO) du BIP (En milliards)	697,2	578,0	613,6	635,0	636,3
Variation relative du BIP sur RIO	1,3%	17,1%	6,2%	3,5%	0,2%
Ressources Transférées (RT) du BIP (En milliards)	53,9	58,1	58,9	59,6	91,4
Variation relative des RT du BIP	29,1%	7,9%	1,4%	1,2%	53,4%
Poids des RT dans les RIO du BIP	7,7%	10,1%	9,6%	9,4%	14,4%

Source : MINEPAT

Toutefois, jusqu'en 2018, le transfert portait pour la plus part sur les transferts des projets mais depuis l'exercice 2019, les dotations ont «été accordées aux communes pour effectuer les choix des projets qui répondent aux besoins de leur population.

Néanmoins, les capacités des CTD à assurer la consommation des ressources qui leur sont transférées demeurent une préoccupation. Par ailleurs, l'usage du principe de la *complémentarité* a souvent créé une dualité dans les choix de développement au niveau local.

1.2.3.2 Les principales contraintes dans la gestion de l'investissement public

La programmation des investissements publics pour la période 2020-2022 prend en compte les principales contraintes ci-après :

- L'effet d'éviction de la dette sur les autres postes de dépenses et la nécessité de maintenir le déficit budgétaire à un niveau soutenable vont continuer pendant le triennat à contenir le niveau global du BIP ;

- La poursuite des programmes d'investissement spéciaux (CHAN 2020, CAN 2021, PLANUT, PTSJ), avec cependant la nécessité de mieux les intégrer dans le budget de l'Etat. Leur budgétisation constitue une priorité pour l'Etat avec un effet d'éviction sur les autres composantes du BIP ;
- La mise en service des grands projets de première génération, notamment par la finalisation de toutes les infrastructures connexes ;
- La situation des retards de paiement des décomptes au Trésor public, ce qui nécessitera d'une part une meilleure planification des besoins des projets et d'autre part la mise en place des plans d'engagement cohérents avec le plan de trésorerie ;
- Le nombre important de projets à financement extérieur s'exécutant en même temps va continuer au cours de la période à générer des besoins en décaissement au-delà des possibilités budgétaires, ce qui imposera de poursuivre le mécanisme de régulation engagé, au moins jusqu'à la fin de l'année 2023 ;
- L'accélération de la décentralisation constitue un poste d'affectation important des ressources. Cet engagement politique va exercer une pression sur l'allocation des ressources au BIP.

1.2.3.3 Perspectives 2020-2022 en matière d'investissement public

L'objectif assigné à la gestion de l'investissement au cours de la période est l'amélioration quantitative et qualitative des investissements publics, à l'effet d'impulser une dynamique de développement du secteur privé nécessaire au renforcement de la croissance et la création d'emplois, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des camerounais, en cohérence avec les objectifs de développement de la Vision 2035.

Au plan global, il s'agira de porter la part moyenne de l'investissement dans le budget de l'Etat à 30,3% sur la période 2020-2022, afin de permettre le financement de l'important programme de développement. En cohérence avec les objectifs de la deuxième phase de la vision, le profil des investissements au cours des trois prochaines années accorde une plus grande attention au domaine de la production, afin d'impulser rapidement la transformation économique souhaitée. Ce domaine absorbera près de 65% des prévisions du BIP global sur la période 2020-2022. ;

Dans le cadre de la préparation des projets d'investissement public la mise en œuvre intégrale du Décret N° 2018/4992/PM du 21 juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement, notamment par :

- La conduite des études des projets suivant les exigences du décret,
- Une attention accrue portée sur le coût des projets

- L'opérationnalisation de toutes les instances d'accompagnement et de contrôle prévues par le texte,
- Ainsi que la constitution dans chaque administration d'un portefeuille de projets matures dans la banque de projets d'investissement public;

En ce qui concerne **la sélection des projets** :

- Il ne sera retenu dans le Budget d'Investissement Public que les projets dont la cohérence avec les objectifs des programmes est établie et qui bénéficient d'un visa de maturité acquis au terme de la procédure de maturation consacrée par le décret du Premier Ministre, Chef du Gouvernement y relatif ;
- Une priorité sera accordée aux projets justifiant d'une dynamique d'accompagnement du secteur privé, pour renforcer l'impact du BIP sur la croissance et la création d'emplois;
- Les allocations seront concentrées sur des projets majeurs, afin d'éviter le saupoudrage. En l'occurrence, il faudra au cours de la période, veiller à la mise en service des grands projets de première génération, à l'effet de permettre au secteur privé de tirer pleinement profit, en vue de soutenir la croissance et la création d'emplois.
- Une attention sera accordée au financement de la préparation des grands projets de deuxième génération, avec un accent sur leur connectivité. La modalité du Partenariat Public Privé est à privilégier pour la conduite de ces nouveaux grands projets;
- les marges de manœuvre pour les nouveaux projets ne seront possibles que lorsque les besoins de l'ensemble des projets en cours seraient suffisamment couverts. A cet effet, les AE et des CP seront opérationnalisés et se traduiront par une priorité accordée à l'achèvement des projets en cours d'exécution.
- Seules les dépenses devant conduire à la formation brute de capital fixe, notamment celles qui renforcent le patrimoine de l'Etat seront prises en compte dans le budget d'investissement public. Cette analyse va s'étendre aux financements extérieurs, à l'effet de prioriser ceux qui conduisent à la formation brute de capital fixe.

En ce qui concerne **la passation des marchés publics**, les dispositions seront prises au cours du triennat pour assurer l'opérationnalisation complète du nouveau code des marchés (adoption des textes d'application, renforcement des capacités des acteurs, informatisation du système, etc.).

S'agissant des projets à financement extérieur, les allocations y relatives seront accordées en priorité aux projets démontrant une capacité d'absorption avérée, et dont la mise en œuvre

est compatible avec les priorités du Gouvernement et les engagements pris avec les partenaires techniques et financiers. La contractualisation de nouveaux engagements sur financements extérieurs demeure limitée. Cependant, elle peut être exceptionnellement autorisée pour les projets qui ont un grand impact socio-économique et figurant dans le plan d'endettement validé par le Gouvernement.

Pour ce qui concerne la décentralisation, des dispositions seront prises pour accompagner la mise en place des Régions, aussi bien sur le plan technique que budgétaire pour accompagner la décentralisation.

A cet égard, le Gouvernement entend assurer le renforcement des capacités des CTD, à l'effet de leur permettre de disposer des outils nécessaires pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local.

Enfin, il sera procédé à **un meilleur encadrement budgétaire de certaines grandes opérations de l'Etat**, à l'instar du PLANUT, du Plan Triennal Spécial Jeunes, de l'organisation de la CAN.

La création de chapitres budgétaires dédiés à de telles opérations sera une option pour cet encadrement, afin de mieux suivre la mise en œuvre et le financement des projets y relatifs.

I.3 Politique de financement

I.3.1.1 Situation de référence : évolution récente de la dette publique

A fin avril 2019, l'encours de la dette publique et à garantie publique est évalué à 7 557 milliards, soit environ 35,2% du PIB. Cet encours est en hausse de 3,3% par rapport à la situation à fin décembre 2018 et de 15,5% en glissement annuel.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, l'encours de la dette publique et à garantie publique a augmenté de plus de 37% en moins de 2 ans du fait entre autres (i) des décaissements sur les appuis budgétaires obtenus dans le cadre du Programme Economique et Financier (PEF) en cours (plus de 714 milliards) ; et (ii) de la consolidation des avances statutaires de la BEAC en une dette structurée de 577 milliards, (ii) la mobilisation des titres publics (200 milliards d'Obligations de Trésor) et l'accélération des travaux des grands projets d'infrastructures.

En termes de répartition, le portefeuille de la dette publique et à garantie publique est constituée à fin avril 2019 de : (i) 99,4% de dette publique directe, évaluée à 7 510 milliards, soit environ 35,0% du PIB, dont 717 milliards d'appuis budgétaires, et (ii) 0,6% de dette avalisée par l'Etat à hauteur de 47 milliards, soit 0,2% du PIB.

La dette publique directe est constituée de 76,9% de dette extérieure et 23,1% de dette intérieure.

Le tableau ci-après fait ressortir l'évolution des grandes rubriques de l'encours de la dette publique et à garantie publique

Tableau 26 : Encours de la dette publique et à garantie publique

Rubriques	31 décembre 2016 *	31 décembre 2017 *	31 décembre 2018 **	31 janvier 2019 **	28 février 2019 ***	31 mars 2019 ***	30 Avril 2019 ***
Montants en Milliards							
Dette extérieure	3 961	4 625	5 628	5 652	5 698	5 782	5 773
Multilatérale	1 147	1 451	1 998	2 006	2 022	2 058	2 062
<i>Dont appuis budgétaires</i>		273	582	583	585	587	586
Bilatérale	1 981	2 290	2 597	2 618	2 653	2 666	2 635
<i>Dont appuis budgétaires</i>		66	131	131	131	131	131
Commerciale	833	885	1 033	1 028	1 023	1 058	1 075
Dette intérieure	1 304	1 578	1 644	1 648	1 715	1 690	1 738
Titres publics	370	307	440	445	519	499	514
Emprunt consolidé BEAC	231	577	577	577	577	577	577
Dette structurée	513	569	534	537	532	528	561
Dette non structurée	190	125	93	90	87	86	85
Dette publique directe	5 265	6 203	7 272	7 300	7 413	7 472	7 510
Dette avalisée	66	52	47	47	47	47	47
Dette publique et à garantie publique	5 332	6 255	7 318	7 347	7 460	7 519	7 557
<i>Dont appuis budgétaires</i>		339	714	714	716	718	717
* Données définitives ; ** Données semi-définitives ; *** Données provisoires							

Source : CAA

S'agissant spécifiquement de la dette extérieure, au 30 avril 2019, elle est constituée de (i) 35,7% de dette multilatérale évaluée à 2062, (ii) 45,6% de dette bilatérale évaluée à 2635 et (iii) 18,5% de dette commerciale estimée à 1075 milliards comme indiqué dans le tableau ci-après. La structure du portefeuille de la dette est quasiment identique depuis plusieurs années et dominée par la dette contractée auprès de la Chine dont l'encours représente environ 30% de la dette extérieure.

Tableau 27 : Encours de la dette publique extérieure et structure par créancier

Rubriques	31 décembre 2016 *	31 décembre 2017 *	31 décembre 2018 **	31 janvier 2019 **	28 février 2019 ***	31 mars 2019 ***	30 Avril 2019 ***	Poids avril 2019	Poids 2018
Baillleurs	Montants en Milliards								
Multilatéral	1 147,4	1 450,4	1 998,3	2 005,7	2 021,5	2 057,8	2 062,0	35,7%	35,5%
BAD	18,8	19,7	274,5	277,2	278,0	280,1	281,8	4,9%	4,9%
BADEA	23,7	22,8	25,3	25,1	25,4	25,5	25,4	0,4%	0,4%
BDEAC	10,1	11,5	27,0	27,0	27,0	27,0	27,0	0,5%	0,5%
BID	56,4	58,8	103,1	103,3	103,8	110,8	116,8	2,0%	1,8%
BIRD	0,2	124,0	145,3	147,1	147,1	147,1	147,3	2,6%	2,6%
FAD	309,5	318,3	356,3	360,8	364,2	367,8	366,4	6,3%	6,3%
FIDA	36,9	37,4	41,7	41,7	41,8	42,0	42,1	0,7%	0,7%
FMI	52,4	190,7	268,2	261,1	262,9	264,7	264,0	4,6%	4,8%
FSOPEP	23,1	19,0	17,3	17,1	16,9	17,1	16,3	0,3%	0,3%
IDA	572,2	607,6	702,3	708,0	717,3	738,8	738,8	12,8%	12,5%
UE	44,1	40,6	37,3	37,3	37,1	36,9	36,1	0,6%	0,7%
Bilatéral	1 979,2	2 288,5	2 596,9	2 618,4	2 652,3	2 666,4	2 635,3	45,7%	46,1%
Allemagne	18,9	17,7	17,0	17,0	17,0	17,0	17,0	0,3%	0,3%
Belgique	11,6	11,6	11,1	11,1	11,1	11,1	11,1	0,2%	0,2%
Espagne	7,0	5,9	4,8	4,3	4,3	4,3	4,3	0,1%	0,1%
France	525,9	630,4	734,2	737,7	743,7	747,4	730,6	12,7%	13,0%
Japon	23,8	30,0	39,4	39,8	39,9	41,8	42,1	0,7%	0,7%
Pays Bas			1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,0%	0,0%
Arabie Saoudite	2,9	4,7	5,8	5,8	5,5	5,7	5,6	0,1%	0,1%
Chine	1 334,8	1 507,4	1 628,8	1 630,6	1 647,9	1 649,3	1 627,7	28,2%	28,9%
Corée du Sud	20,2	17,7	30,1	30,0	30,3	31,3	31,3	0,5%	0,5%
Turquie		9,7	58,5	74,8	83,5	87,3	91,3	1,6%	1,0%
Inde	19,3	25,8	25,8	25,7	25,9	26,3	26,2	0,5%	0,5%
Koweït	14,8	13,6	13,1	13,3	13,2	13,4	13,3	0,2%	0,2%
Norvège (EKSPORTKREDITT NORGE SA)		14,0	27,3	27,3	29,0	30,6	33,9	0,6%	0,5%
Commercial	832,7	884,8	1 032,7	1 028,0	1 023,2	1 057,6	1 075,5	18,6%	18,3%
Bank of China			10,0	9,9	10,0	10,2	10,1	0,2%	0,2%
Belfius	50,8	55,6	53,9	54,7	57,0	56,1	56,5	1,0%	1,0%
BMCE Bank			15,0	15,0	16,3	16,3	19,7	0,3%	0,3%
Comercial Eurobond	450,4	450,4	450,4	450,4	450,4	450,4	450,4	7,8%	8,0%
Commez Bank Allemagne	27,3	20,1	13,0	12,9	13,0	13,2	13,2	0,2%	0,2%
Deutsche Bank Espagne	51,1	45,4	38,7	37,7	37,7	37,7	37,1	0,6%	0,7%
HUAWEI Technologie Chine	31,0	43,6	62,2	70,2	70,9	69,0	68,9	1,2%	1,1%
Inter Islamic Trade Finance Corporation			27,4	17,8	14,8	48,4	68,3	1,2%	0,5%
INTESA SAN PAOLO SPA		55,6	126,9	135,3	135,3	139,9	139,9	2,4%	2,3%
NR ECM R	46,3	38,1	23,7	23,7	23,7	23,7	23,7	0,4%	0,4%
Polytechnologie / Chine	124,2	124,2	98,3	81,5	75,6	75,6	70,4	1,2%	1,7%
Raiffeisen Bank Inter AG	3,1	3,3	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	0,1%	0,1%
Société Générale	48,5	48,5	54,4	52,4	52,0	50,6	50,8	0,9%	1,0%
Standard Chartered Londres			54,9	62,6	62,6	62,6	62,6	1,1%	1,0%
Total Général	3 959,3	4 623,7	5 627,9	5 652,1	5 697,0	5 781,8	5 772,8	100,0%	100,0%

Source : CAA

Les indicateurs des coûts et risques de la dette publique à fin avril 2019 comme indiqués dans le tableau ci-après se présentent comme suit :

- Le taux d'endettement reste maîtrisé à 35% du PIB en dessous des normes communautaires de 70% du PIB ;
- La proportion de la dette extérieure est de 74% de la dette publique totale, correspondant au poids du portefeuille libellé en devises ;
- Le coût moyen pondéré de la dette est 2,7% dont 2,3% pour la dette extérieure et 3,6% pour la dette intérieure ;
- La durée moyenne du portefeuille global est de 8 années, dont 9,1 ans pour la dette extérieure du fait des maturités plus longues ;
- L'exposition du portefeuille de la dette totale aux variations de taux d'intérêt est de 12,9%, avec 14,8% pour la dette extérieure.

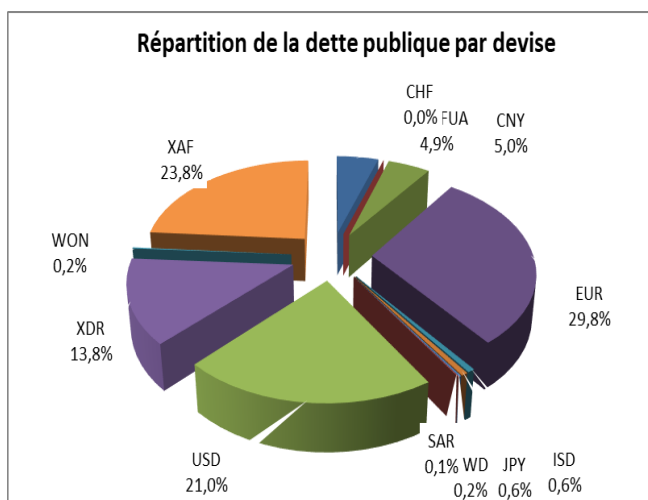
Tableau 28 : Indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique au 30 avril 2019

Indicateurs de coûts et risques		Dette extérieure	Dette intérieure	Dette totale
Dette nominale en milliards FCFA		5 773	1 738	7 510
Dette nominale (% du PIB)		26,9	8,1	35,0
Coût de la dette	Paiement d'intérêt en % du PIB	0,5	0,2	0,7
	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	2,3	3,6	2,7
Risque de refinancement	Durée moyenne d'échéance (ans) (ATM)	9,1	4,4	8,0
	Dette à amortir durant l'année prochaine (% du total)	6,1	19,9	9,3
	Dette à amortir durant l'année prochaine (% du PIB)	1,5	1,6	3,0
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne à refixer (ans) (ATR)	8,3	4,4	7,4
	Dette refixée durant l'année prochaine (% du total)	18,4	25,0	20,5
	Dette à taux d'intérêt fixe (% du total)	85,2	93,5	87,1
Risque de change	Dette en devises (% du total)			77,3
	Amortissement en devise durant l'année prochaine (en % du stock brut de réserves de change brutes détenues par la BEAC)			20,7

Source : CAA

En termes de composition du portefeuille de la dette publique totale en devise au 30 avril 2019 comme l'indique le graphique ci-après, il ressort que les devises prédominantes sont notamment: (i) l'Euro pour 29,8%, (ii) le CFA pour 23,8%, (iii) le Dollar US pour 21%, et (iv) le XDR pour 13,8%.

Figure 7 : Répartition de la dette publique par devise

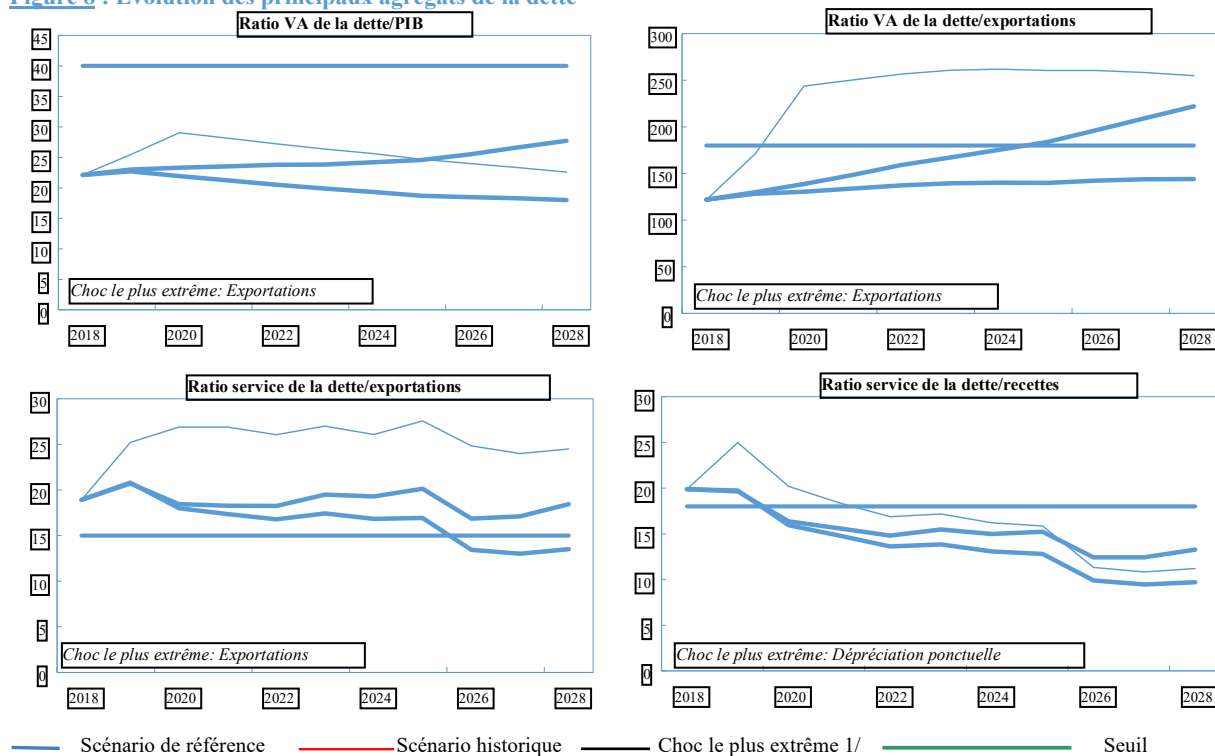


Source : CAA

1.3.1.2 Viabilité de la dette et diverses contraintes en matière d'endettement

Pour ce qui est l'Analyse de Viabilité de la Dette et comme l'indique les 4 graphiques ci-après, la dette publique du Cameroun demeure viable avec un risque de surendettement élevé. Le risque de surendettement élevé se justifie par le dépassement dès l'année 2018 des deux ratios de liquidité (service de la dette sur les recettes d'exportations d'une part et sur les recettes publiques d'autre part) de leurs seuils respectifs dans le scénario de référence. En fait, il existe une certaine vulnérabilité induite par la faiblesse des recettes budgétaires et d'exportations.

Figure 8 : Evolution des principaux agrégats de la dette



Sources : autorités nationales ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en/ou avant 2028. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies

En d'autres termes, dès l'année 2018 et jusqu'en 2026, il est fort probable que le Trésor public puisse faire face à des difficultés de trésorerie pour honorer ses nombreux engagements, notamment le règlement du service de la dette à bonne date. Ce dépassement s'explique principalement par la prise en compte dans le service de la dette courante d'autres rubriques de dette, au rang desquelles la dette de la raffinerie nationale y compris sa dette à court terme, des restes à payer au niveau du Trésor et les remboursements de l'Eurobond entre 2023 et 2025 et diverses autres dettes flottantes au niveau du Trésor Public.

Pour faire face aux difficultés susmentionnées, outre les politiques budgétaires restrictives (rationalisation de la dépense), et une politique fiscale orientée vers le renforcement de la mobilisation des recettes, le Gouvernement va adopter une politique d'endettement rigoureuse et contrôlée en vue d'atténuer la vulnérabilité à moyen et long terme.

1.3.1.3 Objectif de politique de financement/d'endettement

La politique de financement du déficit budgétaire est essentiellement axée sur l'endettement. Au cours de la période 2020-2022, le Gouvernement poursuivra une politique d'endettement visant à maintenir sa dette publique viable avec un degré de risque de surendettement au plus modérée. Cette politique devrait s'appuyer sur l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie d'endettement et de gestion de la dette publique à moyen terme, dont les objectifs demeurent d'une part, le financement du besoin d'endettement de l'Etat en optimisant les coûts et risques et d'autre part, la poursuite du développement du marché financier domestique, sans oublier le recours si nécessaire, aux partenariats Publics Privés (PPP's) pour des projets avérées et pour lesquels un partenariat est indispensable.

Cette politique et ou stratégie d'endettement s'exécutera en cohérence avec les autres politiques budgétaires et les orientations des différents programmes en cours, notamment le Programme Économique et Financier avec le FMI.

Ainsi, et en cohérence avec le programme de convergence multilatérale de la sous-région CEMAC, les cibles visées à la fin de la période (2020-2022) sont notamment :

- Un ratio de dette publique et à garantie publique au plus égal à 40% du PIB.
- Une composition du portefeuille de dette, de 77% de dette extérieure (dette libellée en devise, dont 25% en Dollar us) et 23% de dette intérieure (dette libellée en FCFA),

partant d'une composition projetée à fin 2019 à 79% de dette extérieure et 21% de dette intérieure.

- Une part de dette à taux d'intérêt variables inférieure à 20% du portefeuille total de la dette publique (prise en compte des décaissements des SEND's)
- Une maturité moyenne du portefeuille de la dette publique d'au moins 11 ans, dont 5 ans pour la dette intérieure avec un taux d'intérêt moyen inférieur à 2,5%.

De façon spécifique, la politique/stratégie d'endettement de la période se déclinera par l'atteinte des objectifs d'ordres institutionnel, stratégique et opérationnel ci-après :

Au niveau institutionnel : le Gouvernement poursuivra la mise en application du Règlement CEMAC, portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique par la consolidation du rôle du Comité Nationale de la Dette publique, l'adoption et l'application effective d'un manuel de procédure de gestion de la dette publique pour une meilleure définition des rôles et des missions des différents acteurs d'une part, ainsi qu'une gestion cohérente, coordonnée et efficiente de la dette publique d'autre part ;

Au niveau stratégique : le Gouvernement va poursuivre la recherche optimale des financements pour couvrir le besoin de financement de l'Etat. Ceci devrait se faire au niveau de la dette extérieure par la mobilisation prioritaire des financements concessionnels et le recours aux financements non concessionnels en cas de non disponibilité des ressources concessionnelles pour la réalisation des projets dégagant des rentabilités financières et socio-économique avérées. Le Gouvernement veillera tout au long de la période à une allocation optimale des ressources d'emprunts. (Modalités d'allocation à définir si nécessaire nature économique, spatiale, rentabilité financière, rentabilité économique et sociale, degré de maturité et de rentabilité des projets bénéficiaires, ...)

Au niveau de la dette intérieure, à mi-juin 2019, un montant de 190 milliards d'OTA a été mobilisé par adjudication sur le marché des titres publics à souscription libre émis par adjudication des Etats membres de la CEMAC. Ceux-ci ont été effectués à des conditions plus avantageuses que les syndications auxquels l'Etat a déjà eu à recourir. Ainsi, comparativement aux opérations antérieures réalisées sur le marché financier nationale, les obligations du Trésor levées pour des maturités de 3, 4 et 5 ans l'ont été aux taux de sortie de 4,3%, 5,1% et 6% alors que les emprunts obligataires de maturité 5 ans, amortissable correspondant à une maturité réelle de 3,5 ans ont des taux de rendement réels se situant au-delà de 6%. Ce qui signifie que ces émissions ont permis à l'Etat de bénéficier des coût appréciables (taux d'intérêts réels plus faibles).

Par ailleurs, suite au relèvement du plafond des émissions de 260 à 350 milliards , le Gouvernement va poursuivre avec une politique d'émission des titres public prudente lui permettant d'atteindre les objectifs fixés dans la loi de finances. En outre, le développement du

marché financier et monétaire domestique demeure un objectif primordial. Pour ce faire, un accent sera mis sur le développement du marché secondaire afin de construire la courbe de taux de rendement avec l'accompagnement de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale et, qui servira de référentiel aux emprunts domestiques.

Le Gouvernement entend donc poursuivre avec l'utilisation judicieuse des deux mécanismes de financement dont il dispose pour la mobilisation des emprunts par émission des titres publics. Il privilégiera le recours aux adjudications pour couvrir les besoins de financements moins importants et pourra recourir en tant que de besoin, à la syndication pour mobiliser des financements plus importants. Il se réserve le droit de recourir aux rachats de certaines catégories de dette s'il le juge nécessaire.

En matière de gestion de la dette publique, les principaux critères de la stratégie d'émission des titres publics au cours du triennat 2020-2022 demeureront la transparence, la régularité, la diversification et la sécurité. A cet effet, le bon fonctionnement du marché des titres publics sera maintenu, de même que l'augmentation progressive de la taille du programme d'obligations, étant donné l'augmentation croissante du besoin d'emprunt.

Au niveau opérationnel : un accent sera mis d'une part, sur le règlement du service de la dette à bonne date et l'apurement de tous les arriérés intérieurs pendant la période, et d'autre part sur la mobilisation efficiente des ressources à travers une programmation efficiente des tirages extérieurs et des émissions des titres publics.

Quant aux nouveaux emprunts, aux prêts garantis y compris les PPP's, leur contractualisation se feront suivant les limites prédéfinies pour assurer la viabilité de la dette et après la saisine systématique du Comité Nationale de la Dette Publique (CNDP). Cette saisine est obligatoire et seuls les financements ayant eu au préalable un avis favorable du CNDP (sans réserve) pourront, d'une part être soumis à l'approbation du Chef de l'Etat pour la sollicitation du décret d'habilitation nécessaire à la signature de la convention de prêt, et d'autre part être contractualisés par les demandeurs pour les financements ne sollicitant pas le décret d'habilitation du Chef de l'Etat.

II. CADRAGE BUDGETAIRE 2020-2022

Les projections budgétaires sur la période 2020-2022 s'inscrivent dans la pluri-annualité consacrée par le régime financier de l'Etat dont les socles sont le budget programme et le cadre des dépenses à moyen terme. Les enveloppes budgétaires globales qui en découlent demeurent indicatives et dépendent des hypothèses qui sous-tendent la projection de croissance du PIB. Elles sont susceptibles d'évoluer dans le temps en fonction de l'environnement économique international et de la conjoncture nationale.

La présente section présente les projections budgétaires des ressources et des dépenses totales de l'Etat ainsi que le déficit budgétaire qui en résulte sur la période 2020-2022. Ces projections reposent sur des hypothèses macroéconomiques prudentes et réalistes et sont la traduction concrète, au plan financier, de la politique budgétaire définie ci-dessus.

Il convient de relever que les enveloppes budgétaires sectorielles qui en découlent demeurent indicatives et, de ce fait, sont susceptibles de connaître des modifications en fonction des évolutions de l'environnement économique ou de l'apparition de nouvelles contraintes en matière de dépenses.

II.1 Hypothèses et risques

Les projections budgétaires sur la période 2020-2022 reposent sur les hypothèses macroéconomiques clés suivantes :

- un taux de croissance réel moyen du 4,8% dont 5,2% pour le taux moyen non pétrolier ;
- un taux d'inflation moyen projeté à 2% ;
- un déflateur du PIB de 1,4% ;
- des cours du baril de pétrole camerounais à 55,5 dollars en 2020, à 54,6 dollars en 2021 et à 54 dollars en 2022 (prenant en compte une décote de 3,5 dollars et des productions de 24 millions de barils en 2020, de 22,2 millions en 2021 et de 20,9 millions 2022.
- La production moyenne de gaz projetée à 72,7milliards *scf* (*standards cubic feet*) sur la période 2020-2022
- un taux de change moyen du dollar à 556,2 ;
- un déficit moyen du compte courant autour de 2% du PIB.

Tableau 29 : Hypothèses macroéconomiques sur la période 2019-2022

	2019	2020	2021	2022
PIB nominal (en milliards)	22 538	23 864	25 363	27 049
Taux croissance (%)	4,2	4,5	4,8	5,0
Déflateur du PIB (%)	1,2	1,3	1,4	1,5
Inflation (%)	2,0	2,1	2,0	2,0
Prix mondial du baril de pétrole (\$ US)	59,2	59,0	58,1	57,6

Source : MINFI

Les perspectives budgétaires peuvent être influencées par quelques risques :

- la volatilité des cours des matières premières, notamment les cours du pétrole brut qui sont des facteurs essentiels sur projections des recettes pétrolières ;
- une contraction plus prononcée de la production de certains produits de base (cacao et banane d'exportation) (en raison des tensions sécuritaire dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest), qui pourrait entraîner des révisions à la baisse des taux de croissance du PIB sur la période 2020-2022. Ceci pourrait influencer à la baisse la mobilisation des recettes fiscales attendues.
- le manque à gagner plus important que prévu au niveau des recettes douanières, induit par les APE signés avec l'Union Européenne ;

La restructuration des entreprises en difficulté. Ainsi, plusieurs entreprises du secteur parapublic présentent une situation financière caractérisée par des capitaux propres insuffisants, nécessitant une restructuration financière (SONARA, CAMAIR-CO, etc.).

II.2 Projections des recettes budgétaires

Les ressources de l'Etat comprennent les recettes internes, les emprunts publics (y compris les titres) et les dons. Les recettes internes se subdivisent en recettes pétrolières et gazières, et recettes non pétrolières.

Les recettes pétrolières et gazières sont projetées à partir des hypothèses sur la production, le prix et le taux de change USD/.

Sur la base des hypothèses macroéconomiques et des objectifs de politique fiscale, les projections des ressources budgétaires à moyen terme se présentent globalement comme suit :

- 4961,9 milliards en 2020 ;
- 5226,7 milliards en 2021 ;
- 5487,9 milliards en 2022.

Ces ressources budgétaires se décomposent de la manière suivante :

Les recettes pétrolières pour un montant de 444 milliards, 401 milliards et 373 milliards respectivement en 2020, 2021 et 2022, soit une baisse de 71 milliards en valeur absolue et 16% en valeur relative entre 2020 et 2022, en rapport avec la baisse de la production pétrolière projetée au cours de cette période.

Les recettes non pétrolières sont prévues à 3 942,9 milliards en 2022 contre 3 391,9 milliards en 2020, soit une progression moyenne de 7,8%. Cette hausse serait le fait essentiellement des recettes fiscales qui devraient s'accroître de 260,5 milliards en moyenne pour s'établir à 3 700 milliards en 2022. Les recettes non fiscales devraient progresser de 15 milliards en moyenne

annuelle pour atteindre 242,9 milliards en 2022. Soit un effort fiscal global de 0,2% du PIB par an est envisagé au cours de cette période.

En effet, dans la dynamique d'atteindre une pression fiscale de 14,2 % du PIB en 2022, l'objectif est de porter le niveau de recouvrement des recettes internes non pétrolière de 13,5% du PIB en 2019 à 14% au moins en 2021, grâce à la mise en œuvre des mesures fiscales et douanières visant l'optimisation des recettes internes non pétrolières évoquées ci-dessus.

Les dons sont répartis en dons projet et en dons programmes. Ils progresseraient de 5% entre 2020 et 2022.

Les autres ressources de l'Etat constituées essentiellement des prêts projets et des émissions de titres publics se fixeraient en 2022 à 1 065 milliards, soit une diminution de 390 milliards en valeur absolue et 26,8% en valeur relative par rapport en 2019, en raison de l'achèvement, dès 2021 des divers programmes d'appuis budgétaires conclu avec le FMI, la BM, la BAD, l'AFD et l'UE.

Globalement, les ressources budgétaires devront augmenter, à moyen terme, sur la base d'un taux de croissance nominale moyen de 6,2%.

La réalisation de ces objectifs dépendra de la mise en œuvre effective des actions relatives à l'élargissement de l'assiette fiscale, de l'amélioration de la qualité de service et du climat fiscal des affaires.

Tableau 30 : Projection des ressources de l'Etat sur la période 2020-2022

	2019	2020	2021	2022
Recettes internes et dons	3 730,0	3 937,9	4 151,6	4 422,9
Recettes pétrolières	506,0	444,0	401,0	373,0
Recettes non pétrolières	3 124,0	3 391,9	3 646,6	3 942,9
Recettes fiscales	2 924,0	3 179,0	3 421,0	3 700,0
Impôts et taxes	2 074,0	2 274,0	2 496,0	2 745,0
Recettes douanières	850,0	905,0	925,0	955,0
Recettes non fiscales	200,0	212,9	225,6	242,9
Dons	100,0	102,0	104,0	107,0
Projets	28,0	29,0	31,0	34,0
Autres	72,0	73,0	73,0	73,0
Financement Brut	1 455,0	1 024,0	1 075,0	1 065,0
Prêts projet	747,0	720,0	765,0	815,0
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	358,0	44,0	0,0	
Emission des titres	350,0	260,0	310,0	250,0
Total ressources	5 185,0	4 961,9	5 226,7	5 487,9

Source : MINFI /DGB

II.3 Projections des dépenses budgétaires

S'agissant des dépenses, le Gouvernement entend garantir la soutenabilité des finances publiques à travers la rationalisation de la dépense publique. Par conséquent, le niveau des dépenses publiques (hors service de la dette) devrait passer de 17,4% du PIB en 2019 à 16,7 % 2020 dans la perspective d'atteindre l'objectif de 16.5% du PIB dès 2021, soit un effort d'ajustement de 0,2% du PIB entre 2020 et 2021.

En valeurs absolues, les dépenses totales et prêts nets sont projetées à 5 487,9 milliards en 2022 contre 4 961,9 milliards en 2020, soit une progression de 263,4 milliards en moyenne (+5,3%). Cette hausse devrait être tirée, essentiellement, par les dépenses en capital qui enregistreraient une augmentation de 7,6% en moyenne pour atteindre 1 693,8 milliards en 2022 et, les dépenses courantes (+5,2%) devraient s'établir à 2 764,7 milliards en 2022. Le service de la dette publique serait à la hausse de 2,4% en moyenne et va se chiffrer à 1 029,4 milliards en 2022.

La structure des dépenses publiques au cours de la période 2020-2022 serait de 50,6% des dépenses courantes, de 30,3% des dépenses en capital et de 19,1% du service de la dette publique contre une structure respective de 47%, 28,4%, et 24,6 % en 2019.

Tableau 31 : Projection des dépenses de l'Etat sur la période 2020-2022

(En milliards)	2019	2020	2021	2022
Dépenses courantes	2 451,0	2 503,4	2 639,3	2 764,7
Dépenses de personnel	1 032,0	1 072,8	1 127,6	1 175,5
Achats de biens et services	802,0	813,4	864,5	894,9
Transferts et subventions	617,0	617,2	647,3	694,3
Dépenses de capital	1 478,0	1 470,5	1 550,2	1 693,8
Dépenses sur financements extérieurs	775,0	749,0	796,0	849,0
Dépenses sur ressources propres	653,0	671,5	701,0	788,1
Dépenses de Participation et restructuration	50,0	50,0	53,2	56,7
Prêts nets	-27,0			
Service de la Dette	1 283,0	988,0	1 037,2	1 029,4
Service de la dette extérieure	541,0	545,0	604,0	606,0
Service de la dette intérieure	742,0	443,0	433,2	423,4
Dépenses totales et prêts nets	5 185,0	4 961,9	5 226,7	5 487,9

Source : MINFI /DGB

II.4 Projection du déficit budgétaire et son financement

Au cours de la période 2020-2022, le déficit budgétaire devrait poursuivre sa tendance régressive conforme aux objectifs du PEF, avec un déficit (solde budgétaire global) qui se

stabiliserait autour de 1,5% du PIB sur la période sous revue, permettant ainsi le respect du critère de convergence de la CEMAC (solde budgétaire de référence) d'ici 2021. Ce déficit se situerait autour de 387 milliards en moyenne contre 1103 milliards entre 2016 et 2017.

Tableau 32 : Evolution du déficit public sur la période 2020-2022

(En milliards)	2019	2020	2021	2022
Solde primaire non pétrolier (dons compris)	-759	-578	-541	-523
Solde global (base ordo, dons compris)	-461,4	-369	-381	-412
	-2,0	-1,5	-1,5	-1,5
Solde budgétaire de référence CEMAC	-580,4	-400,3	-345,9	-374,4
	-2,6	-1,7	-1,4	-1,4

Source : MINFI /DGB

III. DETERMINANTS DE LA DEPENSE POUR LE TRIENNAT 2020-2022

Cette partie présente les principaux projets et activités que le Gouvernement mènera au cours de la période 2020-2022, afin d'opérationnaliser les orientations stratégiques et apporter une réponse efficace aux défis dans chacun des grands domaines de l'Economie que sont, la Production, le Social et la Gouvernance.

Au niveau des grands postes de dépenses

Les dépenses de l'Etat seront orientées au cours du triennat vers trois destinations économiques majeures (*cf tableau 31*) :

- (i) Les dépenses courantes (en moyenne 50% du budget global par an) ;
- (ii) Les dépenses d'investissement (en moyenne 30% du budget) ;
- (iii) Le paiement du service de la dette (en moyenne 20% du budget).

S'agissant des dépenses courantes, elles sont principalement portées par les dépenses salariales qui pèsent près de 21% (plus de 1000 milliards CFCA) du budget global en moyenne par an. Les ressources serviront également à ce niveau à l'organisation des élections et aux subventions aux entreprises publiques et Etablissements publics.

En ce qui concerne les dépenses en capital, les décaissements sur financements extérieurs, d'une dotation de 750 milliards en moyenne par an, constituent le principal poste des investissements.

Pour ce qui est du service de la dette, dont la programmation est de près de 1000 milliards par an, elle s'explique par la prise en charge la dette extérieure et de la dette intérieure.

Au niveau sectoriel, le domaine social et celui de la production bénéficient respectivement d'une dotation moyenne de 1000 milliards par an, en cohérence avec les objectifs de croissance inclusive poursuivis par le Gouvernement.

Tableau 33 : Projections budgétaires sur le triennat 2020-2022 par secteur

Secteurs	2019	2020	2021	2022
I. Secteur Social	1053,6	1013,8	1074,3	1132
II. Secteur Production	1039,9	1094,7	1070	1180
III. Secteur gouvernance	788,4	767,1	805,5	854,7
<i>Chapitres communs</i>	1045,7	1097,1	1276,9	1315,2
<i>Service de la dette</i>	1283	988	989,2	1012,3
TOTAL BUDGET	5210,5	4960,6	5215,9	5494,1

III.1 Domaine de la production

Les deux défis importants dans le domaine de la production sont les suivants : (i) *la mise en service des grands projets afin que ces derniers contribuent efficacement au renforcement de l'appareil productif*, (ii) *la modernisation des facteurs de production dans le secteur rural et agricole*.

Au niveau du Secteur des Infrastructures

Une dotation budgétaire de **2702,03 milliards** est allouée à ce secteur pour le triennat 2020-2022, dont **907,19 milliards** en 2020. Les dépenses dans ce secteur sont essentiellement orientées vers :

- La finalisation des premières phases de construction des autoroutes (Yaoundé-Douala, Kribi-Lolabé, Yaoundé-Nsimalen), et l'achèvement de la préparation et le lancement de leurs secondes phases ;
- La concentration de l'essentiel des ressources à l'achèvement des travaux de construction et de réhabilitation des routes nationales et régionales déjà engagées (Yaoundé-Babadjou-Bamenda, Olama-Kribi, Batchenga-Tibati, Sangmélima-Ouessou, Bamenda-Enugu, Kumba-Mamfé, Mengong-Sangmelima, Nkolessong-Nding, Maroua-Bogo-Pouss, Ketta-Djoum, pont sur le Logone, désenclavement du bassin agricole de l'Ouest, etc.) ;
- L'achèvement et la mise en service de l'ensemble des projets de barrage en cours de réalisation (Memve'ele, Bini à Warak, usine de pied Lom Pangar, Nachtigal, Mekin),
- La finalisation de la préparation et le lancement de nouveaux projets de barrages en privilégiant le mode Partenariat Public Privé (Grand-Eweng 1800 MW, Menchum 72 MW, Mouila-Mogue 420 MW, Katsina-Ala 485 MW, Cholet 600 MW, etc.) ;

- La densification des réseaux de ligne de transport et l'interconnexion des réseaux Nord-Sud (Memve'ele-Kribi 225KV, Mekin-Mbalmayo 30KV, Ngaoundéré-Tibati 225KV, Tibati-Gaoundal 30KV, Bertoua-Garoua Boulai-Meiganga-Ngaoundéré 225KV, Yaoundé-Abong-mbang 225KV, Nkongsamba-Bafoussam 225KV, Ngaoundéré-Djamena. 225KV) ;
- La poursuite du Programme Gouvernemental de construction de logements sociaux (à Yaoundé et Douala, Meyomessala, Nkondom, Kribi, Bertoua etc), et l'accélération des travaux en vue d'assurer l'habitabilité des logements déjà construits ;
- Le renforcement de la sécurisation du foncier à travers l'informatisation des conservations foncières (62 conservations foncières à informatiser) et l'accélération du projet réseau géodésique ;
- Les travaux d'alimentation en eau potable (projet PAEPYS à partir de la Sanaga, Programme d'urgence pour la ville de Yaoundé, les régions du Sud-ouest, de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Centre, etc.), et de construction et réhabilitation des forages en zone rurale (800 à construire et 212 à réhabiliter) ;
- L'opérationnalisation complète de la plateforme portuaire de Kribi et l'extension/démarrage des travaux de construction de nouvelles plateformes (Limbe-Ngueme, Kribi 2,) ;
- La mise en service des infrastructures de télécommunication à large bande dans le cadre du projet d'Extension d'un Backbone National A Fibre Optique (Phase IV) et la Mise en place de la Central African Backbone ;
- La réhabilitation de la voie ferrée Belabo-Ngaoundéré, et l'achèvement des études pour la construction des nouvelles voies (Cameroun-Tchad, Limbé-Douala, Douala-Ngaoundéré, Kribi-Edéa).

Au niveau du Secteur Rural,

L'enveloppe budgétaire de **523,28 milliards** prévue pour ce secteur sur le triennat 2020-2022, dont **149,64 milliards en 2020**, permettra :

- La réalisation du recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE) ;
- L'optimisation des mécanismes d'appui aux producteurs en matériel agricole et végétale ;
- L'aménagement des bassins de production, et la modernisation des infrastructures et équipements de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles ;
- La poursuite du programme d'aménagement des périmètres hydroagricoles (120 mille ha) aménagés dans le grand Nord et la mise en concession desdits périmètres ;
- La poursuite du soutien aux grandes unités de production (CDC, PAMOL, SEMRY, SODECOTON) ;

- La construction, réhabilitation et équipement des unités, de commercialisation et de transformation des produits d'élevage bovin (projet de développement de la commercialisation des bétails et des infrastructures d'élevage, projet PRODEL, acquisition des équipements pour l'opérationnalisation des centres de lait, construction des aires d'abattage dans les communes en ressources transférées aux CTD) ;
- La construction, réhabilitation et équipement des infrastructures de pêche (projet d'amélioration du débarcadère et du marché de poisson à Youpwe dans la ville de Douala, etc.) ;

Au niveau du Secteur des Industries et Services

Une enveloppe budgétaire de **119,37 milliards soit 37,82 milliards en 2020** est prévue. Cette dotation est principalement orientée vers :

- La finalisation des textes permettant l'opérationnalisation du Plan Directeur d'industrialisation (PDI) ;
- La promotion du label « made in Cameroon » à travers, la Construction d'un laboratoire de métrologie, l'accompagnement des structures d'encadrement des artisans, la promotion de l'artisanat local et la mise en place des pépinières d'entreprise (Edea) ;
- Le Renforcement de la gouvernance des unités de production artisanales et du dispositif de vérification et de contrôle des normes sur les produits importés et locaux ;
- La poursuite de l'aménagement des sites touristiques prioritaires (lancement de la vallée de la Mingoa à Yaoundé, achèvement de l'hôtel d'Ebolowa, réhabilitation du centre climatique de Dschang, etc) ;
- La Mise en place de la technopole agroindustrielle de Ouassa-Baboute ;
- L'accompagnement des acteurs du secteur minier artisanal en matière de production et de commercialisation des substances minérales à travers la canalisation de l'Or ;

L'achèvement et l'opérationnalisation des premières zones économiques prioritaires (Douala, Kribi, Limbé, et Maroua).

III.2 Domaine social

L'objectif poursuivi au niveau social demeure **l'amélioration durable des conditions de vie de toutes les couches de la population.**

De manière spécifique, les défis concernent, *(i) la réduction de la pauvreté, des inégalités et du sous-emploi ; (ii) l'amélioration de l'accès des populations à une éducation et une santé de qualité, ainsi que la protection sociale pour toutes les catégories de la population.* Pour faire face à ces défis, des actions spécifiques par secteur sur le triennat sont les suivantes:

Au niveau du Secteur de la Santé

La dotation générale pour le triennat s'élève à **677,64 milliards, dont 210,49 milliards en 2020.** Les dépenses dans ce secteur seront principalement destinées à :

- La mise en place des préalables pour le déploiement de la Couverture Santé Universelle (CSU) à travers (i) la construction, la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires, y compris les logements d'astreintes pour le personnel de santé ; (ii) l'acquisition des tricycles/motos ambulances ; (iii) l'organisation des activités de la réforme hospitalière en prélude à la CSU ;
- La construction, la réhabilitation, le relèvement du plateau technique des formations sanitaires de la 4^{ème} à la 6^{ème} catégorie (CSI, CMA, HD) ;
- L'appui des formations sanitaires de 4^{ème} catégorie en équipements de contrôle, de mesures et d'essais pour la maintenance des équipements biomédicaux ;
- L'équipement des hôpitaux de Districts en équipements d'imagerie médicale ;
- L'achèvement des projets de construction des hôpitaux régionaux engagés dans le cadre du PLANUT ;

Au niveau du Secteur de l'éducation et de la formation professionnelle : La dotation de 2176,2 milliards, dont 689,65 milliards en 2020 sera principalement destinée à :

- L'extension de la couverture du Préscolaire en zone rurale par la construction des salles de classe dans les établissements préscolaires et des logements d'astreinte pour enseignants en zone rurale ;
- La construction et l'équipement des lycées professionnels (Ekounou/Yaoundé, Douala) et la généralisation du numérique dans les enseignements secondaires ;
- L'octroi des subventions aux Ecoles Maternelles privées et aux établissements d'enseignement secondaire privés ;
- La facilitation de la fourniture des manuels aux apprenants à travers l'octroi des paquets minimum.

Au niveau du Secteur développement social

Avec une enveloppe de 136,8 milliards pour le triennat, dont 41,01 milliards en 2020, l'accent sera mis sur :

- La construction, l'équipement et la réhabilitation des structures spécialisées dans l'encadrement des personnes vulnérables (centre de Betamba) ;
- La restauration et l'aménagement du patrimoine culturel (Maison de la culture et des salles de spectacles à Bamenda, fortin de Doumé, Bimbia, esplanade du musée national, la cité de l'émergence) ;
- L'extension du régime de sécurité sociale aux travailleurs (du secteur informel) non pris en compte par le système et le Renforcement des capacités économiques des femmes ;
- la Prise en charge des réfugiés et des déplacés dans les foyers de tension sécuritaire (Grand Nord, le Sud-ouest, Nord-Ouest et l'Est).

III.3 Domaine de la gouvernance

Les défis dans ce domaine, sont liés aux secteurs de la défense et sécurité, à la gouvernance et à la souveraineté. La dotation dans ce domaine pour le triennat est de **1761 milliards, dont 560,9 milliards en 2020.**

En matière de gouvernance politique et de décentralisation

il s'agit de mener des actions relatives à :

- L'accélération de la décentralisation, en étendant le champ des compétences transférées, en augmentant le volume des ressources transférées et en mettant en place les régions ;
- Renforcement des ressources humaines des CTD par la réhabilitation du CEFAM à Buéa ;
- L'achèvement et l'opérationnalisation du schéma national et des schémas régionaux d'Aménagement du territoire ;
- La poursuite de la mise en œuvre du plan global de réforme des finances publiques pour la période 2019-2021 ;
- Le démarrage des travaux de construction de l'immeuble siège de l'Assemblée Nationale et l'achèvement des travaux de construction de l'immeuble siège du CES.
- L'accélération du programme de construction des palais de Justice (Douala, Edea, Ngoma, etc.).

En matière de sécurité

- La poursuite des constructions pour l'installation des nouvelles unités militaires créées et l'équipement des troupes ;
- Le Renforcement des unités de sécurité automatique par la mise en œuvre de la seconde phase du projet de vidéo-surveillance et la consolidation ;
- La Densification de la présence des forces de l'ordre dans le territoire national ;
- L'achèvement des hôtels de police engagés dans le cadre du PLANUT.

En matière d'éthique

- La poursuite du soutien à l'agence du service civique national de participation au développement ;
- La prévention des atteintes à la fortune publique à travers l'organisation des formations.

CONCLUSION

Le Débat d’Orientation Budgétaire est une exigence légale consacrée par la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018, notamment en ses articles 9 à 11. L’organisation de ce débat vise à permettre au Parlement de contribuer à la définition du cadrage macroéconomique et budgétaire en vue d’une plus grande transparence dans le processus de préparation du budget de l’Etat.

C’est dans ce contexte que le présent document a été élaboré dans le but de présenter au Parlement d’une part, la situation économique et des finances publiques en 2018 et 2019, et d’autre part, les grandes orientations stratégiques des politiques publiques et en matières des finances publiques sur la période 2020-2022.

ANNEXES

Tableau 34 : Evolution des allocations budgétaires par secteur entre 2018 et 2020 (En milliards)

Secteurs	LF 2018			LF (Ord 2019)			2020			2021			2022		
	Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total
I. Secteur Social	725.2	303.3	1028.5	778.9	274.7	1053.6	795.4	218.4	1013.8	828.7	245.6	1074.3	862.8	269.2	1132.0
<i>Education</i>	576.2	68.5	644.6	614.4	71.9	686.3	627.4	62.2	689.7	654.4	71.2	725.6	682.2	78.8	761.0
<i>Santé</i>	83.3	91.0	174.3	104.0	103.6	207.6	102.6	107.9	210.5	106.4	117.7	224.1	110.1	133.0	243.1
<i>Développement Social et Emploi</i>	27.4	11.6	39.0	28.5	10.9	39.3	28.2	12.8	41.0	29.3	16.5	45.8	30.3	19.7	50.0
<i>Culture, sports et loisirs</i>	38.3	132.3	170.5	32.0	88.3	120.4	37.2	35.4	72.6	38.7	40.2	78.8	40.2	37.8	77.9
II. Secteur Production	180.9	628.8	809.6	166.7	873.2	1039.9	169.3	925.3	1094.7	175.5	894.5	1070.0	181.6	998.5	1180.0
<i>Rural</i>	53.0	80.3	133.3	54.5	88.2	142.7	58.5	91.2	149.6	60.7	115.9	176.6	62.9	134.1	197.0
<i>Industries et services</i>	22.7	16.7	39.3	21.4	17.4	38.8	21.6	16.3	37.8	22.3	15.6	38.0	23.1	20.5	43.6
<i>Infrastructures Productives</i>	105.2	531.9	637.1	90.8	767.5	858.4	89.3	817.9	907.2	92.5	762.9	855.4	95.6	843.9	939.4
III. Secteur gouvernance	641.8	84.2	726.0	634.5	153.9	788.4	632.4	134.7	767.1	656.5	149.0	805.5	680.8	173.9	854.7
<i>Administration et financière</i>	122.4	50.8	173.2	117.2	95.2	212.3	116.9	89.3	206.2	120.7	98.8	219.5	124.6	116.3	240.9
<i>Défense et Sécurité</i>	316.8	6.0	322.9	323.5	26.1	349.7	326.0	15.3	341.3	339.7	17.0	356.7	353.9	19.5	373.3
<i>Souveraineté et Gouvernance</i>	202.6	27.3	229.9	193.8	32.7	226.4	189.6	30.1	219.7	196.1	33.2	229.3	202.4	38.1	240.5
Total Ministères	1547.8	1016.3	2564.1	1580.2	1301.7	2881.9	1597.2	1278.4	2875.5	1660.7	1289.1	2949.8	1725.1	1441.6	3166.7
Chapitres communs	794.2	275.2	1069.4	870.8	174.8	1045.7	905.5	191.6	1097.1	990.8	286.2	1276.9	1050.9	264.4	1315.2
TOTAL BUDGET HORS SERVICE DETTE	2342.0	1291.5	3633.5	2451.0	1476.5	3927.5	2502.6	1470.0	3972.6	2651.5	1575.2	4226.7	2776.0	1706.0	4481.9
<i>Service de la dette</i>	-	-	1056.0	-	-	1283.0	-	-	988.0	-	-	989.2	-	-	1012.3
TOTAL BUDGET	2342.0	1291.5	4689.5	2451.0	1476.5	5210.5	2502.6	1470.0	4960.6	2651.5	1575.2	5215.9	2776.0	1706.0	5494.1

Tableau 35 : Evolution de la structure sectorielle de l'allocation budgétaire pour la période 2020-2022 (en %)

Secteurs	LF 2018			LF (Ord_2019)			2020			2021			2022		
	Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total	Fonc	Invest	Total
I. Secteur Social	46.9	29.8	40.1	49.3	21.1	36.6	49.8	17.1	35.3	49.9	19.1	36.4	50.0	18.7	35.7
<i>Education</i>	79.5	22.6	62.7	78.9	26.2	65.1	78.9	28.5	68.0	79.0	29.0	67.5	79.1	29.3	67.2
<i>Santé</i>	11.5	30.0	16.9	13.4	37.7	19.7	12.9	49.4	20.8	12.8	47.9	20.9	12.8	49.4	21.5
<i>Développement Social et Emploi</i>	3.8	3.8	3.8	3.7	4.0	3.7	3.5	5.9	4.0	3.5	6.7	4.3	3.5	7.3	4.4
<i>Culture, sports et loisirs</i>	5.3	43.6	16.6	4.1	32.2	11.4	4.7	16.2	7.2	4.7	16.4	7.3	4.7	14.0	6.9
II. Secteur Production	11.7	61.9	31.6	10.6	67.1	36.1	10.6	72.4	38.1	10.6	69.4	36.3	10.5	69.3	37.3
<i>Rural</i>	29.3	12.8	16.5	32.7	10.1	13.7	34.5	9.9	13.7	34.6	13.0	16.5	34.7	13.4	16.7
<i>Industries et services</i>	12.5	2.6	4.9	12.9	2.0	3.7	12.7	1.8	3.5	12.7	1.7	3.5	12.7	2.1	3.7
<i>Infrastructures Productives</i>	58.2	84.6	78.7	54.5	87.9	82.5	52.7	88.4	82.9	52.7	85.3	79.9	52.6	84.5	79.6
III. Secteur gouvernance	41.5	8.3	28.3	40.2	11.8	27.4	39.6	10.5	26.7	39.5	11.6	27.3	39.5	12.1	27.0
<i>Admin générale et financière</i>	19.1	60.4	23.9	18.5	61.8	26.9	18.5	66.3	26.9	18.4	66.3	27.3	18.3	66.9	28.2
<i>Défense et Sécurité</i>	49.4	7.2	44.5	51.0	17.0	44.4	51.5	11.4	44.5	51.7	11.4	44.3	52.0	11.2	43.7
<i>Souveraineté et Gouvernance</i>	31.6	32.5	31.7	30.5	21.2	28.7	30.0	22.3	28.6	29.9	22.3	28.5	29.7	21.9	28.1
Total Ministères	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
TOTAL BUDGET HORS SERVICE DETTE	33.9	21.3	29.4	35.5	11.8	26.6	36.2	13.0	27.6	37.4	18.2	30.2	37.9	15.5	29.3
<i>Service de la dette</i>	-	-	22.5	-	-	24.6	-	-	19.9	-	-	19.0	-	-	18.4
TOTAL BUDGET	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 36 : TOFE prévisionnel 2020-2022

<i>(En milliards)</i>	Réal. 2018	2019	LFR 2019	2020	2021	2022
Total ressources	5 002,9	4 850,5	5 185,0	4 961,9	5 226,7	5 487,9
Recettes internes et dons	3 522,6	3 608,5	3 730,0	3 937,9	4 151,6	4 422,9
Recettes pétrolières	500,3	450,0	506,0	444,0	401,0	373,0
Recettes non pétrolières	2 935,6	3 079,5	3 124,0	3 391,9	3 646,6	3 942,9
Recettes fiscales	2 744,2	2 899,5	2 924,0	3 179,0	3 421,0	3 700,0
Impôts et taxes	1 940,9	2 058,0	2 074,0	2 274,0	2 496,0	2 745,0
Recettes douanières	803,2	841,5	850,0	905,0	925,0	955,0
Recettes non fiscales	191,5	180,0	200,0	212,9	225,6	242,9
Dons	86,7	79,0	100,0	102,0	104,0	107,0
Projets	38,5	29,0	28,0	29,0	31,0	34,0
Autres	48,2	50,0	72,0	73,0	73,0	73,0
Financement Brut	1 480,3	1 242,0	1 455,0	1 024,0	1 075,0	1 065,0
Prêts projet	710,8	588,0	747,0	720,0	765,0	815,0
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	371,4	329,0	358,0	44,0	0,0	
<i>Dont FMI</i>	88,9	86,0	88,0	44,0		
<i>AFD</i>	66,0	66,0	66,0			
<i>BM</i>	0,0	56,0	115,0			
<i>BAD</i>	216,5	99,0	66,0			
Emissions des titres	302,0	260,0	350,0	260,0	310,0	250,0
Financement bancaire	68,8	65,0	0,0	0,0	0,0	
Autres emprunts	27,3					
Dépenses totales et prêts nets	5 346,3	4 850,5	5 185,0	4 961,9	5 226,7	5 487,9
Dépenses courantes	2 283,6	2 465,5	2 451,0	2 503,4	2 639,3	2 764,7
Dépenses de personnel	1 006,7	1 058,0	1 032,0	1 072,8	1 127,6	1 175,5
Achats de biens et services	729,8	895,2	802,0	813,4	864,5	894,9
Transferts et subventions	547,1	512,3	617,0	617,2	647,3	694,3
Dépenses de capital	1 473,7	1 327,6	1 478,0	1 470,5	1 550,2	1 693,8
Dépenses sur financements extérieurs	749,3	617,0	775,0	749,0	796,0	849,0
Dépenses sur ressources propres	674,3	670,6	653,0	671,5	701,0	788,1
Dépenses de Participation/restructuration	50,2	40,0	50,0	50,0	53,2	56,7
Prêts nets	27,3		-27,0			
Service de la Dette	1 561,7	1 057,4	1 283,0	988,0	1 037,2	1 029,4
Service de la dette extérieure	347,2	461,0	541,0	545,0	604,0	606,0
Principal	196,2	310,0	381,0	367,0	407,0	389,0
Intérêts	151,0	151,0	160,0	178,0	197,0	217,0
Service de la dette intérieure	1 214,5	596,4	742,0	443,0	433,2	423,4
Principal	582,7	272,4	364,1	172,3	205,8	219,5
<i>Dont ECMR (non banques)</i>	20,0		78,7			
<i>Correspondants</i>	486,3		76,6			
Intérêts	47,6	47,0	48,0	56,9	44,0	45,0
Crédits de TVA	72,0	100,0	81,4	98,0	102,0	114,0
Arriérés intérieurs du Trésor/Dette non structurée CAA	512,1	177,0	248,5	108,8	81,4	44,9
Capacité (+) / Besoin de financement (-)	-343	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

<i>(En milliards)</i>	Réal. 2018	2019	LFR 2019	2020	2021	2022
Solde primaire non pétrolier (dons compris)	-834	-735	-759	-578	-541	-523
Solde global (base ordo, dons compris)	-533	-482,6	-461,4	-369	-381	-412
Solde global (% PIB, base ordo, dons compris)	-2,5	-2,1	-2,0	-1,5	-1,5	-1,5
Solde budgétaire de référence CEMAC	-2,9	-2,5	-2,6	-1,7	-1,4	-1,4
Recettes non pétrolières nettes des remboursements des crédits de TVA	2 864	2 980	3 043	3 294	3 545	3 829
Pression fiscale	13,4%	13,2%	13,5%	13,8%	14,0%	14,2%
PIB nominal	21 382	22 498	22 538	23 864	25 363	27 049
Taux croissance (%)	4,0	4,4	4,2	4,5	4,8	5,0
Déflateur du PIB	1,1	1,4	1,2	1,3	1,4	1,5

Source : MINFI/DGB

Tableau 37 : Profil des recettes et des dépenses 2019-2021 actualisé (en % du PIB)

	Rél. 2018	2019	Rév. 2019	2020	2021	2022
Total ressources		21,6		20,8	20,6	20,3
Recettes internes et dons	16,5	16,0	16,5	16,5	16,4	16,4
Recettes pétrolières	2,3	2,0	2,2	1,9	1,6	1,4
Recettes non pétrolières	13,7	13,7	13,9	14,2	14,4	14,6
Recettes fiscales	12,8	12,9	13,0	13,3	13,5	13,7
Impôts et taxes	9,1	9,1	9,2	9,5	9,8	10,2
Recettes douanières	3,8	3,7	3,8	3,8	3,6	3,5
Recettes non fiscales	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9
Dons	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Projets	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
Financement Brut	6,8	5,5	6,5	4,3	4,2	3,9
Prêts projet	3,3	2,6	3,3	3,0	3,0	3,0
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	1,7	1,5	1,6	0,2	0,0	0,0
Emission des titres	1,4	1,2	1,6	1,1	1,2	0,9
Financement bancaire	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales	24,9	21,6	23,4	20,8	20,6	20,3
Dépenses courantes	10,7	11,0	10,9	10,5	10,4	10,2
Dépenses de personnel	4,7	4,7	4,6	4,5	4,4	4,3
Achats de biens et services	3,4	4,0	3,6	3,4	3,4	3,3
Transferts et subventions	2,6	2,3	2,7	2,6	2,6	2,6
Dépenses de capital	6,9	5,9	6,6	6,2	6,1	6,3
Dépenses sur financements extérieurs	3,5	2,7	3,4	3,1	3,1	3,1
Dépenses sur ressources propres	3,2	3,0	2,9	2,8	2,8	2,9
<i>Dont Reports</i>		0,0		0,0	0,0	0,0
Dépenses de Participation/restructuration	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Service de la Dette	7,3	4,7	6,0	4,1	4,1	3,8
Service de la dette extérieure	1,6	2,0	2,4	2,3	2,4	2,2
Principal	0,9	1,4	1,7	1,5	1,6	1,4
Intérêts	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8
Service de la dette intérieure	5,7	2,7	3,6	1,8	1,7	1,6
Principal	2,7	1,2	1,6	0,7	0,8	0,8
Intérêts	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Crédits de TVA	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Restes à payer/Arriérés intérieurs (y compris Remboursement dette marketeurs)	2,4	0,8	1,4	0,5	0,3	0,2

Source : MINFI/DGB

Tableau 38 : Répartition des masses salariales et des effectifs par groupe sectoriel

	Effectif	MSP_Mars2019	Poids_effec_Sect	Poids_MS_sect
Administration et financière	30 341	3 614 018 306	9,68%	5,04%
Défense et Sécurité	74 485	19 736 146 552	23,76%	27,50%
Gouvernance	10 636	2 226 429 673	3,39%	3,10%
Infrastructures Productives	6 594	1 173 917 600	2,10%	1,64%
Production et commerce	14 015	2 481 531 198	4,47%	3,46%
Secteurs sociaux	174 834	41 453 149 893	55,76%	57,75%
Souveraineté	2 650	1 091 140 106	0,85%	1,52%
Total général	313 555	71 776 333 327	100,00%	100,00%

Source : MINFI/DDPP

Tableau 39 : Répartition des masses salariales et des effectifs par administration en mars 2019

N°	ADMINISTRATION	Poids des masses salariales par administration	Poids des effectifs par administration
1	MINEDUB	16,94%	19,3%
2	MINESUP	2,77%	1,6%
3	MINRESI	0,35%	0,3%
4	MINESSEC	30,57%	25,5%
5	MINSANTE	3,93%	5,2%
6	MINEFOP	0,72%	1,0%
7	MINTSS	0,14%	0,2%
8	MINAS	0,31%	0,4%
9	MINPROFF	0,17%	0,2%
10	MINAC	0,10%	0,1%
11	MINSEP	0,84%	0,9%
12	MINCOM	0,09%	0,1%
13	MINJEC	0,84%	1,0%
14	MINEPDED	0,15%	0,2%
15	MINADER	0,97%	1,3%
16	MINEPIA	0,78%	1,0%
17	MINFOF	0,75%	0,9%
18	MINCOMMERCE	0,34%	0,5%
19	MINTOUL	0,14%	0,2%
20	MINIMIDT	0,20%	0,2%
21	MINPMEESA	0,14%	0,2%
22	MINEE	0,23%	0,3%
23	MINTP	0,49%	0,6%
24	MINDCAF	0,32%	0,4%
25	MINHDU	0,16%	0,2%
26	MINPOSTEL	0,26%	0,4%
27	MINT	0,17%	0,2%
28	MINATD	1,43%	4,4%
29	MINMAP	0,38%	0,4%
30	MINFI	2,57%	3,6%
31	MINEPAT	0,32%	0,5%
32	MINFOPRA	0,35%	0,8%
33	DGSN	7,81%	6,1%
34	MINDEF	19,68%	17,6%
35	PRC	0,21%	0,3%
36	MINRA	0,00%	0,0%
37	SPM	0,13%	0,1%
38	MINREX	1,18%	0,4%
39	MINJUSTICE	2,95%	3,3%
40	CONSUPE	0,10%	0,1%
41	CS	0,05%	0,0%
	Cumul	100%	100%